Année 1957. — N° 16. Le Numéro : 15 francs. 11 Août 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

ABONNEMENTS : METROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr. ; ETRANGER : 450 fr.
(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1957

Séances des 23 et 24 Juillet 1957.

SOMMAIRE

Conjoncture de Madagascar (1).

Projet de loi n° 4469 modifiant la loi du 23 juin 1857 et portant à vingt ans la durée du dépôt des marques de fabrique et de commerce (2).

CONJONCTURE DE MADAGASCAR

(Question dont le Conseil économique a été saisi en vertu de l'article 4, deuxième alinéa, de la loi du 20 mars 1951.)

Dans sa séance du 22 mai 1957, le Conseil économique, après avoir entendu le rapport et le projet d'avis présentés au nom de la commission de l'économie de l'Union française par M. D. Serrure (3), a pris en considération, un contre-projet d'avis présenté par les groupes C. F. T. C., C. G. T.-F. O. et C. G. C.

Ce contre-projet différant sensiblement du projet d'avis présenté par M. Serrure, le rapporteur a démissionné à la suite du scrutin (4). Comme le prévoit l'article 42 du règlement intérieur du Conseil économique, le contre-projet a été renvoyé à la commission. M. Lawrence a accepté d'établir un nouveau rapport et un nouveau projet d'avis qui ont été présentés à l'assemblée plénière dans sa séance du 23 juillet 1957.

1° Rapport présenté au nom du Conseil économique par M. A. Lawrence.

SOMMAIRE

I — Situation sociale :
1. *Démographie.*
2. *Santé publique.*
3. *Alcoolisme.*
4. *Enseignement.*
5. *Main-d'œuvre et salaires.*

II. — L'encadrement rural.

III. — Production agricole :
1. *Cultures d'exportation.*
2. *Cultures vivrières.*

IV. — Niveau de vie :
Niveau de vie et production agricole :
1. *Analyse de la production rizicole.*
2. *Niveau de vie et revenus annuels.*
3. *Evolution du niveau de vie du salarié depuis 1938.*

V. — L'élevage.

VI. — La production minière.

VII. — L'énergie électrique a Madagascar.

VIII. — Commerce extérieur

IX. — Investissements publics et privés :
1. *Les investissements publics.*
2. *Les investissements privés.*

X. — Finances :
1. *Budgets.*
2. *Fiscalité.*
3. *Les disponibilités monétaires et le crédit.*
A. — Les disponibilités monétaires.
B. — Contrepartie des disponibilités monétaires.

(1) Le compte rendu analytique des débats consacrés à cette question figure au *Bulletin du Conseil économique* n° 21 du 24 juillet 1957.
(2) Le compte rendu analytique des débats consacrés à cette question figure au *Bulletin du Conseil économique* n° 22 du 25 juillet 1957.
(3) Voir en annexes le rapport et le projet d'avis présentés par M. Serrure.
(4) Ce vote a été acquis au scrutin public par 64 voix contre 51 et 36 abstentions.

I. — SITUATION SOCIALE

1. Démographie.

Les statistiques démographiques de Madagascar sont encore incomplètes, et parfois même non concordantes; elles permettent cependant, compte tenu des réserves qu'impose une telle situation, de suivre l'évolution des mouvements de la population.

Pratiquement, depuis 1946, on constate une amélioration très nette de la situation démographique de la Grande Ile. D'une part, le nombre de naissances accuse une progression constante, d'autre part, le nombre des décès a sensiblement baissé.

Il semble que la diminution des décès tient à la fois à un allongement de la vie et à un recul sensible tant de la mortalité infantile que de la mortinatalité.

On notera que pour la première fois à Madagascar l'excédent des naissances sur les décès vient de dépasser 100.000 individus.

ANNEES	NAISSANCES	DÉCES	EXCEDENTS des naissances sur les décès.
1946	98.600	89.400	9.200
1950	120.800	71.400	49.400
1951	129.700	61.500	68.200
1952	138.100	58.000	80.100
1953	150.600	57.600	93.000
1954	151.500	56.800	94.700
1955	168.300	62.500	105.800

Au 1er janvier 1957, la population était estimée à 4 millions 937.000 habitants (1). L'accroissement moyen annuel est de l'ordre de 2 p. 100; si ce rythme se poursuit, dans vingt ans la population pourrait dépasser le chiffre de 7 millions d'individus.

La répartition de la population s'établit ainsi:

	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL
Population autochtone.......	2.399.634	2.444.101	4.843.735
Population non autochtone..	49.167	44.281	93.448
Total.....................	2.448.801	2.488.382	4.937.183

Statistiques: Ministère de la France d'outre-mer.

Il faut retenir que les jeunes de moins de quinze ans, dont le nombre atteint 2,03 millions, représentent 72 p. 100 de la population totale autochtone. Cette situation pose dès maintenant de nombreux problèmes d'ordre social et économique, dont un essentiel, celui de l'emploi de la main-d'œuvre.

La population agricole, qui atteint 87,5 p. 100, est encore de très loin la plus importante.

L'essor démographique constaté est certes un facteur de développement de la production, étant donné la faible densité de la population de Madagascar. Cependant, les méthodes traditionnelles et ancestrales de culture cesseront immanquablement d'assurer, si elles sont maintenues, la nourriture de tous ces êtres.

***

La population française, qui comprend les Français de naissance, les citoyens français d'origine malgache et les naturalisés français, s'élève à 66.000 habitants (2).

La population autochtone se répartit en près d'une vingtaine de races ou groupes ethniques différents, tant du point de vue du nombre que du degré d'évolution.

Les principaux sont les Mérina (Hova), 1.128.293 habitants, Betsimisaraka, 699.097, Betsileo, 562.577, Tsimihety, 343.717, Sakalava, 281.032, Autandroy, 278.423 (1).

Mérina et Betsileo occupent le Centre et le Sud des Hauts-Plateaux, les Betsimisaraka sont installés sur la côte Est, les Sakalava à l'Ouest et les Autandroy au Sud de l'île.

La population étrangère est composée en majorité d'Indiens et de Chinois. Leur nombre ne peut être fixé avec certitude et varie dans de fortes proportions selon les estimations. Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que Madagascar, encore peu peuplée, exerce une attirance particulière sur les immigrants en provenance d'une Asie surpeuplée, pour laquelle l'Océan indien, loin de constituer une barrière naturelle, sert au contraire de voie de pénétration.

L'examen de la situation démographique de Madagascar permet de constater:

1° Que les provinces des plateaux ont proportionnellement accru plus rapidement leur population que les circonscriptions côtières. Une telle situation ne peut s'expliquer que par le climat plus clément, l'infrastructure sociale plus développée, enfin une économie nourricière plus riche. Il existe une disparité entre les deux grandes zones malgaches, celle de l'intérieur et celle des régions côtières. Elle s'est certainement atténuée. Il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire de favoriser les régions côtières avec plus d'efficacité que dans le passé. Il convient de signaler parmi les causes du retard démographique des régions côtières la consommation de l'alcool qu'il faut absolument diminuer, ces régions apparaissant comme étant en tête de cette consommation;

2° Que l'on assiste à la continuation de l'accroissement des populations urbaines. Ce phénomène ne constitue pas une nouveauté et chacun sait que l'attrait des villes n'a cessé de se développer chez les populations rurales depuis la fin de la guerre. L'exode rural constitue un fait constant. Tananarive est passé de 178.000 habitants en 1953 à 189.000 en 1955, Majunga de 40.000 à 46.000, Tamatave de 40.000 à 44.000.

Cette situation pose des problèmes importants dans le domaine de l'urbanisme: il faut loger cette population qui s'accroît sans cesse, il faut ensuite lui trouver du travail.

2. Santé publique.

Si l'augmentation démographique constatée résulte surtout de l'accroissement de la natalité (35,2 pour mille en 1955) l'action prophylactique du service de santé a incontestablement joué un rôle prépondérant dans cet essor.

Bien que, grâce aux moyens financiers accordés tant par le budget général que par les budgets provinciaux, ce service ait pu exercer un travail efficace, le personnel médical est encore numériquement insuffisant de même que les moyens d'action mis à sa disposition.

En 1955 (1), on compte:

417 médecins;
21 pharmaciens;
12 chirurgiens-dentistes;
1.354 infirmières et infirmiers;
388 sages-femmes.

Pour la même année, les formations de la santé publique se répartissent ainsi:

Grands hôpitaux..........	2 disposant de	1.365 lits.
Hôpitaux secondaires.....	5 disposant de	1.361 lits.
Centres médicaux	148 disposant de	5.259 lits.
Infirmeries	213 disposant de	2.295 lits.
Dispensaires	126 disposant de	0 lit.
	494	10.280 lits.

Le rendement des formations sanitaires est en constante progression, preuve étant ainsi faite de la nécessité de développer les possibilités du service de santé auquel les populations ont de plus en plus recours.

	1594	1954	1955
Consultants (1)................	3.479.854	3.708.860	4.708.263
Consultations	7.104.164	7.379.720	8.019.258
Hospitalisés	58.720	71.392	179.493
Journées de traitement......	1.783.660	1.819.827	2.272.416

(1) Annexe IV. — Tableau indiquant la répartition des consultants suivant les services.

Grâce au développement de la médecine de prophylaxie, les maladies endémiques traditionnelles sont en nette régression (2). C'est ainsi que le paludisme décroît de façon constante; la chute progressive des décès, ainsi que le constate l'indice planique (tombé de 10 à 5 p. 100 de moyenne) en fait foi. Seules les régions côtières difficiles d'accès ont une endémicité plus grande. La peste a pratiquement disparu. Cette

(1) Annexe I. — Estimation de la population au 1er janvier 1957, classée par provinces, âges et sexes.

(2) Annexe II. — Répartition de la population par catégories (1955).

(1) Annexe III. — Tableau du personnel technique relevant de la santé publique.

(2) Annexe V. — Activité des services de prophylaxie.

situation est essentiellement due à la politique de vaccination. L'extension de la prévention se retrouve également pour la variole, presque éteinte actuellement.

La lutte contre la syphilis et la lèpre est entrée dans une phase nouvelle du fait que le dépistage et le traitement sont devenus à la fois plus sûrs et plus commodes.

Dans la province de Tamatave, les cinq léproseries n'ont plus, fin 1955, que 348 lépreux contre 3.680 en traitement ambulatoire près des centres de distribution de la disulone.

La grande question médicale qui se pose à Madagascar est celle de la tuberculose. On se livre à un dépistage croissant de cette affection. Les indices de tuberculination montrent que le pourcentage de tuberculeux est sensiblement équivalent à celui qui existe en métropole. Les services médicaux se sont efforcés d'intensifier l'enquête en pratiquant des cuti-réactions et des examens radiologiques pulmonaires systématiques, de nouveaux centres spécialisés de traitement ont été créés.

3. Alcoolisme.

L'alcoolisme a sans doute toujours existé à Madagascar. Avant l'arrivée des Européens, les autochtones se livraient à la consommation d'alcool distillé selon les procédés et avec des appareils plus ou moins rudimentaires. Mais cet alcoolisme n'avait qu'un caractère sporadique puisqu'il ne se manifestait qu'à l'occasion des fêtes traditionnelles. On pense que l'alcoolisme devait néanmoins atteindre un certain degré de gravité puisque la législation antérieure à la présence française prévoyait des sanctions sévères contre l'ivresse.

Le nombre de consultants indiqué par le service de santé au titre de l'alcoolisme qui était de 552 en 1951 est passé à 933 en 1955.

Les moyens mis en œuvre pour lutter contre un tel fléau resident essentiellement d'une part par l'action sociale contre l'alcoolisme, d'autre part, par une action administrative.

L'action sociale contre l'alcoolisme.

Il existe une action institutionnelle qui s'exerce dans le domaine de la propagande et de l'éducation; trois institutions anti-alcooliques sont subventionnées par le budget général.

Par ailleurs, et comme dans tous les autres territoires d'outre-mer français, a été créé auprès du haut commissaire, un comité d'étude et d'information contre l'alcoolisme (mai 1955). Des comités provinciaux ont également été constitués. La synthèse des études effectuées par le service administratif du territoire et les cinq comités provinciaux, a contribué largement à la préparation d'une étude communiquée à la conférence inter-africaine tenue à Abidjan en juillet 1956.

L'action administrative.

L'administration a appliqué la réglementation restrictive dont l'objectif consiste à protéger le consommateur tout en respectant le principe des libertés individuelles et ceux de la liberté de commercialisation de produits non prohibés. Ces mesures s'analysent essentiellement dans le contingentement et des interdictions d'importations.

Parmi ces textes, il convient de citer le décret du 14 septembre 1954, contingentant l'importation des alcools. Il fixe également pour les rhums de fabrication locale la quantité à admettre sur place à la consommation locale. Des arrêtés locaux datant de 1954 et 1955 interdisent l'importation d'alcool de basse qualité et fixe des mesures transitoires pour la résorption des stocks.

La politique du contingentement a effectivement permis de réduire les importations d'eaux-de-vie et liqueurs qui, de 1.466 tonnes en 1949 sont tombées à 391 tonnes en 1956, mais par contre on constate une sérieuse augmentation des importations de:

Vin et apéritif de vin: 4.451 tonnes en 1949; 27.408 tonnes en 1956,

et de bière qui passent (10 mois) de: 3.900 tonnes en 1955 à 5.249 tonnes en 1956.

La politique du contingentement appliquée trop partiellement peut paraître insuffisante pour assurer l'amélioration de la situation actuelle qui est encore aggravée par la consommation d'alcool de mauvaise qualité provenant de la distillation clandestine.

4. Enseignement.

Au 1er janvier 1956, l'effectif scolaire s'élève à 308.514 élèves, soit 43 p. 100 de la population scolarisable.

En 1946, on ne comptait que 187.820 élèves représentant 29,3 p. 100 de la population scolarisable. Le rapprochement de ces chiffres permet de constater l'expansion prise par l'enseignement à Madagascar en dix ans.

Le pourcentage des effectifs de l'enseignement féminin atteint le chiffre remarquable de 40,1 p. 100 avec 123.858 élèves.

L'enseignement privé, qui groupe 107.604 élèves, scolarise 35 p. 100 des élèves.

Les résultats obtenus aux examens ne peuvent qu'inciter à multiplier les efforts entrepris dans le domaine de l'enseignement:

En 1946, 454 C. E. P., 4.881 en 1955; en 1946, 12 B. E. et B. E. P. C., 389 en 1955; en 1946, 65 baccalauréats ou B. C. C. (1), 310 en 1955.

Au 1er janvier 1956, le nombre de boursiers en cours d'études dans la métropole s'élevait à 197 dont 135 dans l'enseignement supérieur.

L'action entreprise pour le développement de l'enseignement porte à la fois sur l'enseignement primaire: 288.086 élèves, secondaire: 2.815, et supérieur: 446 (2). Les services disposent au 1er janvier 1955 de 2.151 établissements pour le premier degré, 157 pour l'enseignement technique, 135 pour le deuxième degré et 3 pour le supérieur.

Le pourcentage des crédits budgétaires consacrés à l'enseignement est de 9,4 p. 100 par rapport au budget global.

5. Main-d'œuvre et salaires.

Effectifs des salariés.

La situation de la main-d'œuvre salariée au 1er janvier 1956 apparaît dans le tableau suivant:

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
1. Population totale du territoire (1)	2.358.758	2.416.926	4.775.684
2. Population active	1.464.887	596.101	2.060.988
soit:			
a) Employeurs	6.049	15	6.064
b) Personnes travaillant à leur compte	1.121.376	481.373	1.602.749
dont agriculteurs	(767.023)	(474.957)	(1.241.980)
c) Travailleurs familiaux non rémunérés	155.586	70.349	225.935
d) Travailleurs salariés	»	»	230.041

(1) Estimation population totale au 1er janvier 1957 = 4.912.936.

Source: Ministère de la France d'outre-mer.

La répartition de la main-d'œuvre s'établit comme suit (3):

Secteur public:

Européen	2.789
Autochtones	35.682
	38.471

Secteur privé:

Européen	5.719
Autochtones	184.176
Autres	1.675
	191.570

A l'intérieur du secteur privé, les grandes branches professionnelles emploient:

Agriculture	70.372
Forêts	8.057
Mines	6.034
Industrie	19.479
Bâtiment et T. P.	18.240
Transports	12.067
Commerce	20.853
Banques et assurances	1.700
Gens de maison	32.214
Divers	2.554

Cette répartition se caractérise:

1° Par la part énorme des manœuvres, environ les 3/4 de l'effectif et 84 p. 100 du nombre des ouvriers, ce qui traduit

(1) Chaque partie du baccalauréat ou brevet de capacité colonial compte pour une unité

(2) Enseignement public et privé

(3) Annexe VI. — Tableau détaillé de la répartition de la main-d'œuvre salariée (secteur public et secteur privé).

la faible industrialisation du pays, et renforce la nécessité de promouvoir une politique de formation professionnelle;

2° Par le nombre considérable des gens de maison, 1/6 du total, dont le poste vient en deuxième place, après l'agriculture, et avec un effectif très supérieur à l'industrie et au bâtiment.

En 1956, les travailleurs salariés représentent 4,8 p. 100 de la population totale et 11,16 p. 100 de la population active du territoire.

Le nombre des salariés est en diminution sur les années précédentes où il atteignait 247.562 en 1955 et 254.408 en 1954. Il semble que cette régression puisse être attribuée à la fermeture de chantiers de travaux publics par suite des restrictions de crédits publics et privés. L'adoption d'outillage mécanographique a, en outre, entraîné le licenciement de certains personnels de bureau.

Chômage.

Il n'est pas possible, en l'état actuel des renseignements disponibles, de chiffrer le nombre de chômeurs par province, le bureau de placement de Tananarive étant le seul en fonction dans l'île. Il semble toutefois que le problème du chômage total commence à devenir préoccupant et que les effectifs des chômeurs soient en augmentation.

Il convient de faire remarquer que le terme de chômage doit être compris dans le sens qui lui est donné en métropole; la diminution du nombre des travailleurs recensés ne donne pas lieu forcément à chômage, étant donné que certains travailleurs d'origine rurale retournent dans leur pays d'origine.

Le bureau de placement de Tananarive a recensé, au 31 décembre 1956, 346 chômeurs totaux, 2.008 demandeurs d'emploi n'ayant pas encore exercé le métier, 529 demandeurs démissionnaires de leur emploi et 498 demandeurs occupant actuellement un emploi et cherchant à en changer. Le nombre des demandes d'emploi a augmenté de 8 p. 100 par rapport à 1955, alors que celui des offres diminuait de 25 p. 100 dans la même période.

Des chômeurs totaux, un quart était en chômage depuis plus de 8 mois, un quart depuis plus de 4 mois, la moitié depuis moins de 4 mois.

Le tableau suivant détaille certaines demandes d'emploi non satisfaites:

Emplois de bureau	290
Maçons	208
Chauffeurs	190
Mécaniciens	163
Electriciens	58

Sans être grave, la situation demande à être suivie de très près, car les perspectives d'emplois nouveaux sont assez bouchées pour l'avenir.

Il y a toutefois lieu de préciser que beaucoup d'éléments ruraux vont rejoindre leur famille dans les grandes villes où ils cherchent du travail, le plus souvent sans succès. Il conviendrait d'envisager la possibilité de créer des bureaux de placement dans chaque province.

Les pouvoirs publics luttent contre ce chômage croissant par une politique des secteurs de paysannat, espérant amenuiser l'exode rural de façon progressive (1).

Salaires.

Le S. M. I. G. fixé par arrêté du 10 décembre 1953 n'a pas varié depuis cette date. Cet arrêté a divisé Madagascar en dix zones, où le salaire minimum varie entre 10 francs et 22 francs pour le salarié du régime général et entre 9 francs et 19 francs pour le salarié agricole (2).

Des arrêtés nombreux sont intervenus pour fixer les qualifications professionnelles dans un grand nombre de branches d'activités; les indices varient de 100 pour le M 1 à 856 pour le OP 3 et 1.200 au delà pour les hors catégories.

Une remise en ordre de certains salaires est actuellement étudiée par la commission consultative du travail. La tendance se fait jour de réduire le nombre de zones et de distinguer, à l'intérieur de chacune des six provinces, trois zones:

1. Grands centres urbains.
2. Régions économiques spéciales.
3. Districts de brousse.

(1) Voir réponse écrite, ministère de la France d'outre-mer, Conseil de la République, *Journal officiel* du 26 mars 1957.

(2) Annexe VII. — Tableau du S. M. I. G. appliqué à Madagascar.

La division de Madagascar en dix zones peut en effet paraître excessive, d'autant plus que la différence du taux horaire d'une zone à l'autre est au maximum de 1 franc à partir de la troisième.

Il convient de constater que tous les organismes intéressés suivent de près ce problème des zones et des salaires, ce qui ne devrait pas manquer de provoquer toutes décisions tendant à assurer un salaire décent conforme aux possibilités économiques du territoire (1).

Il peut paraître regrettable que les possibilités économiques du territoire soient limitées par deux impératifs qui méritent d'être pris en considération: d'une part, Madagascar ne peut exporter ses produits que grâce à des aides directes ou indirectes du territoire ou de la métropole, d'autre part, l'économie dominante de la métropole a une influence très importante sur les prix de Madagascar, et toute augmentation de prix métropolitains risque de se répercuter dangereusement sur l'équilibre économique de Madagascar.

Prestations familiales.

Un régime de prestations familiales a été instauré (arrêté 336-IGT du 17 février 1956) pour les salariés du secteur privé (à l'exception des domestiques et des salariés agricoles, qui vont être inclus dans le régime général en 1957).

Le taux de l'allocation a été fixé à 200 F par mois et par enfant. Le montant de l'allocation prénatale est de 200 F et celui de l'allocation de maternité de 2.400 F.

La caisse d'allocations familiales a commencé de fonctionner le 1er avril 1956. En décembre 1956, elle servait des allocations à 3.515 salariés.

Le tableau comparatif des prestations familiales allouées aux salariés d'outre-mer (2) permet de constater que Madagascar et le Tchad sont les territoires où le taux des allocations est le plus bas. Les territoires où le taux pratiqué est le plus élevé (400 F) sont le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Moyen-Congo.

Les difficultés que suscite l'établissement des dossiers par les allocataires provoque un retard préjudiciable dans la répartition des allocations aux bénéficiaires. Cette situation leur paraît d'autant plus regrettable que les caisses alimentées par le versement des cotisations ont constitué d'importantes réserves.

Niveau de vie.

La population de Madagascar étant composée en grande partie d'agriculteurs (90 p. 100), il a paru opportun de n'entreprendre l'étude du niveau de vie qu'après avoir examiné les problèmes relatifs à la production agricole.

II. — L'ENCADREMENT RURAL

A Madagascar, et jusqu'en 1950, les pouvoirs publics n'avaient pratiquement jamais essayé de constituer des structures à base agricole à partir desquelles elles puissent effectuer avec efficacité des interventions en milieu rural.

La mise en place de telles structures a donné lieu à des tâtonnements; aussi est-il intéressant de faire un bref rappel de ces tentatives afin d'en tirer des conclusions pour l'avenir.

En 1946, des coopératives avaient été créées, mais leurs résultats furent dans l'ensemble peu satisfaisants et peu encourageants.

En 1950, des études furent effectuées en vue d'introduire à Madagascar un certain encadrement rural. A vrai dire, ce fut l'expérience de l'Afrique du Nord, plus que de l'Afrique Noire, qui sembla la plus intéressante et la plus susceptible de donner des résultats satisfaisants. Les pouvoirs publics cherchèrent tout d'abord à s'appuyer sur les groupements villageois traditionnels (Fokolona) qui représentaient une association de gens d'un même lignage, quelle que soit leur position géographique ou leur mode de vie; mais le Fokolona constituait une institution n'intéressant que les Hauts-Plateaux à l'exclusion de toutes les autres régions de Madagascar.

Sur la base de cette institution, étendue à l'ensemble de la Grande Ile, furent créées des collectivités autochtones rurales (C. A. R.) auxquelles fut attribué un statut s'inspirant du Fokolona. Ces C. A. R. constituaient en quelque sorte une tentative de restauration des communes rurales, auxquelles on demandait d'adjoindre à leur activité traditionnelle une action sur la production.

(1) Annexe VIII. — Tableau des prix de gros et de détail à Tananarive.

(2) Annexe IX. — Prestations familiales aux salariés d'outre-mer.

En 1951, furent créés des conseils supérieurs du paysannat et surtout la Centrale d'équipement agricole et du paysannat malgache qui étaient chargés de promouvoir le développement économique interne des C. A. R. Toute C. A. R. qui avait passé un contrat avec la centrale d'équipement du paysannat pour l'exécution de certains travaux et pour la fourniture de certains matériels prenait le nom de collectivité rurale autochtone modernisée (C. R. A. M.). Il était prévu une association intime des producteurs, et des cultivateurs à la gestion de ces organismes.

Après quelques échecs l'administration s'oriente vers la constitution de C. R. A. M. portant sur une étendue de faible importance. En fait, trois considérations interviennent tour à tour:

a) La diversité des situations locales — auxquelles il était nécessaire de s'adapter — et qui portaient essentiellement sur l'étendue des périmètres modernisables, sur la nature des cultures envisagées et sur le statut juridique des terres;

b) Il fallait en outre tenir compte de ce que l'expérimentation devait s'appliquer à des secteurs suffisamment nombreux et divers dans leurs composantes. Les crédits affectés à la Centrale d'équipement furent d'abord d'un montant initial de 100 millions. Ils provenaient du budget général et des budgets provinciaux. Ultérieurement, le F. I. D. E. S. relaya l'effort des finances locales. Au 30 juin 1956, 365 millions étaient affectés à ce secteur. Pour la tranche 1956-1957, 586 millions sont prévus auxquels doivent s'ajouter 261 millions pour les secteurs des paysannats;

c) La question de personnel: les crédits une fois mis en œuvre, on s'aperçut, d'une part, qu'il existait une pénurie effective des ingénieurs de génie rural et, d'autre part, que les agents des services techniques ne portaient qu'un intérêt très limité à l'organisme nouvellement créé.

L'expérience poursuivie depuis 1950 a permis de conclure à la nécessité de placer l'action paysanale sur le contact direct, réel et permanent entre le paysan et l'organisme d'action, conçue sous la forme d'une unité d'assistance technique et d'encadrement, placée au niveau des producteurs.

Mais surtout on s'aperçut qu'il existait une certaine antinomie entre deux natures d'actions: d'une part une action d'ordre communal, de gestion générale intéressant l'ensemble de la collectivité, comme l'établissement d'école, de dispensaire, de routes, de création de pistes, mais qui n'avaient qu'une influence limitée sur la production, et d'autre part une action sur l'augmentation de la production et de la richesse des membres de ces collectivités.

Par ailleurs, les C. R. A. M. réparties dans l'ensemble du territoire, étaient très faiblement dotées en personnel; enfin, la centrale d'équipement qui était censée animer les C. R. A. M. se trouvait trop éloignée de ses organismes d'exécution.

C'est pour ces raisons que, dès 1953, et sans pour autant détruire les structures existantes, le ministère de la France d'outre-mer a songé à mettre à la disposition des collectivités rurales un minimum de personnel, praticiens et professionnels, de façon à arriver à toucher individuellement le producteur.

C'est à cette époque qu'on a envisagé de créer les *secteurs de paysannat*, unités géographiques variant entre 1.000 et 3.000 hectares, et comprenant entre 200 et 500 familles. Ainsi étaient créées des zones homogènes au point de vue de la population, des moyens de travail, des modes de culture et des modes de vie. Dans ces secteurs de paysannat, un conseiller rural qui devait résider de façon permanente au centre même de la communauté, était mis à la disposition de l'ensemble de la communauté. Ces secteurs de paysannat furent mis en place dès 1955-1956. En fait, le résultat qu'on peut attendre de cet organisme est directement proportionnel à la qualité du conseiller rural. Cette qualité n'est pas exclusivement technique, mais surtout humaine et psychologique.

Les autorités locales, pour se conformer aux directives du plan, souhaitaient en effet avoir vis-à-vis de l'ensemble des masses rurales des moyens d'intervention sans doute diffus mais qui auraient l'avantage de donner aux paysans l'impression d'être touchés par les moyens mis à la disposition du territoire par la métropole, et notamment les crédits du F. I. D. E. S.

De là vint l'idée de créer des groupements de collectivités, institutions ayant la personnalité civile constituant l'unité administrative territoriale élémentaire.

En fait, l'institution de collectivités à Madagascar est sans doute souhaitable mais elle correspond à un niveau d'intervention tout à fait différent de celui du secteur de paysannat. *La véritable action du groupement de collectivité ne pourra avoir d'effet que le jour où existeront en nombre suffisant des secteurs de paysannat élémentaires représentant ces collectivités élémentaires sur lesquelles il est possible d'avoir une influence.*

Il faut faire une discrimination entre les domaines d'activité de ces deux organismes.

Le rôle du groupement de collectivité, à l'échelon de l'unité territoriale, doit avoir pour objet de rechercher des points d'application et de déterminer les zones sur lesquelles devraient être mis en place en priorité les secteurs élémentaires de paysannat.

A l'échelle de la division territoriale, au-dessus du district, le groupement de collectivité qui, selon la terminologie de la loi-cadre, s'intitule « société mutuelle de développement rural », doit avoir la responsabilité des actions qui se placent à son niveau; ce ne sont pas des actions sur la production mais des actions indirectes telles que la commercialisation, le stockage, les moyens de transport, la valorisation des produits.

Ce qu'il faut retenir de la structuration complète de toute l'économie rurale, c'est la nécessité d'opérer une différenciation très nette des actions au niveau des producteurs, à l'échelon de base le plus élémentaire, et aux autres échelons. Par ailleurs, dans ce domaine, le problème principal reste celui de la formation qualitative et quantitative de ces conseillers agricoles.

***

La mise en œuvre de ces structures agricoles nouvelles doit recueillir l'adhésion sans restriction des agriculteurs. Mais il faut inciter ces derniers à ne pas compter exclusivement sur la puissance publique, mais à associer leurs efforts personnels à celle-ci.

Les groupement des collectivités ont été autorisés à répartir les petits crédits personnels (prêts de 50.000 francs) partout où n'existait pas de bureau annexe de crédit agricole. La responsabilité du groupement pour les prêts accordés par le Conseil sera collective. On espère ainsi éveiller le sens collectif qui est à la base de la mutualité agricole et qui reste la forme finale de la modernisation rurale.

A la fin du premier semestre 1956, il existait vingt-sept C. R. A. M. dans le territoire. Depuis cette période, neuf C. R. A. M. nouvelles ont été constituées, cinquante-quatre groupements de collectivités ainsi que quarante secteurs de paysannat.

Au cours du premier semestre 1957, vingt-deux nouveaux groupements et seize secteurs ont été mis en route.

La mise en place de telles institutions devrait entraîner le développement d'un artisanat de service (entretien, réparation des machines et de l'outillage agricole). Dans ce domaine une liaison étroite devrait être établie entre l'enseignement technique et le service du paysannat car il existe là un débouché normal et intéressant pour les élèves de l'enseignement technique. L'artisanat s'avère, par sa nature même, indispensable au sein de ces multiples et nouvelles collectivités rurales susceptibles d'être transformées dans un avenir plus ou moins rapproché.

La réussite de cette nouvelle politique de secteurs de paysannat réside essentiellement dans l'orientation qui doit lui être donnée, à savoir un travail en commun des collectivités rurales exclusivement guidées par un encadrement valable. En aucun cas la masse paysanne malgache ne doit être placée devant la perspective d'une action autoritaire émanant de l'administration générale, mais elle doit être étroitement associée à l'œuvre entreprise.

En conclusion, la mise en place d'organismes relatifs à l'évolution de l'encadrement rural n'a pas été sans quelques heurts ni quelques erreurs. Il semble qu'actuellement une doctrine soit à peu près dégagée et surtout qu'une mystique de la production soit enfin instaurée dans le pays. L'expérience a prouvé qu'au prix de la création d'une infrastructure et de la mise en place d'une assistance technique maximum, les producteurs ruraux étaient aptes à la modernisation de l'agriculture.

III. — PRODUCTION AGRICOLE

Le climat, dont l'influence sur la production agricole est prépondérante, présente à Madagascar cette particularité d'être plus fonction du relief et des vents que de la position de l'île dans la zone tropicale.

Les alizés de l'Est se heurtant à la barrière que leur opposent les hauts plateaux, les précipitations sont particulièrement abondantes sur la côte Est et la partie Nord de l'île, qui jouissent d'un climat tropical aux saisons peu marquées.

Pendant l'été austral, la mousson d'hiver des Indes, qui atteint Madagascar à la côte Nord-Ouest et dont les effets se font sentir jusque sur les hauts plateaux, provoque des orages quotidiens aux précipitations bénéfiques pour ces régions dont le climat, protégé par l'altitude, se rapproche du type méditerranéen.

Ces conditions climatiques déterminent les grandes zones de production:

— Cultures tropicales d'exportation:

Côte Est, où la population est nombreuse le long du littoral, mais pauvre; partie Nord de l'île, à faible densité humaine.

— Cultures vivrières:

Hauts plateaux, à population dense, mais dont le sol commence à se dégrader; Nord-Ouest de l'île, peu peuplé, sauf dans les basses vallées des cours d'eau.

— Cultures sèches, élevage:

Sud-Ouest et Sud de l'île, où la population est peu dense et sans grandes ressources.

Il résulte de cette situation que l'économie de Madagascar, qui repose essentiellement sur l'agriculture, n'est pas, à l'instar de celle de la plupart des autres territoires d'outre-mer, traditionnellement basée sur la production de plusieurs grands produits tropicaux. Pratiquement seul, le café constitue le produit d'exportation, atteignant en valeur 43 p. 100 du chiffre total des exportations en 1956, le riz qui se classe au second rang des denrées exportables, ne représente que 8,2 p. 100 de ce chiffre.

***

Les terres de la Grande Ile sont approximativement réparties comme suit:

Terres arables et cultures arborescentes..	1.500.000 hectares.
Pâturages et terres de parcours..........	37.000.000 —
Forêts primaires et secondaires..........	12.000.000 —
Terres incultes, montagnes, marais......	8.500.000 —
Superficie totale...............	59.000.000 hectares.

Les statistiques officielles, publiées par la F. A. O. et le Gouvernement général permettent d'établir que la superficie consacrée aux cultures d'exportation s'étend sur 249.000 hectares, représentant 15 p. 100 des terres cultivables et celle destinée à l'alimentation locale, sur 1.226.000 hectares, soit 85 p. 100.

La répartition entre cultures vivrières et cultures d'exportation présente évidemment un caractère arbitraire. Le riz est à la fois consommé sur place pour sa très grande part, une partie est cependant exportée. L'arachide est également consommée sur place et exportée. Pour la clarté de l'exposé, il a néanmoins paru préférable d'utiliser ce procédé.

1° Cultures d'exportation.

A part le café, qui est en progression, les autres cultures stagnent ou sont en régression:

PRINCIPALES CULTURES	MOYENNE 1934-1938		MOYENNE 1948-1954		1955	
	Superficie (hectares).	Production (tonnes).	Superficie (hectares).	Production (tonnes).	Superficie (hectares).	Production (tonnes)
Oléagineux.						
Arachide (en coque)............................	5.000	5.000	35.000	25.000	35.000	25.000
Cocotier (coprah)............................	4.000	1.000	4.000	1.000	4.000	1.000
Ricin	»	3.000	»	2.000	»	2.000
Plantes stimulantes.						
Caféier	93.000	23.900	102.000	45.000	145.000	55.000
Cacaoyer	300	300	1.000	400	1.000	400
Tabac	7.000	5.600	8.000	4.000	8.000	5.000
Plantes aromatiques et à épices.						
Vanillier (vanille préparée)............................	5.000	420	4.000	300	4.000	380
Giroflier	30.000	4.400	36.000	6.900	36.000	4.000
Poivrier	»	100		400	»	600
Plantes à essence.						
Ylang-ylang (essence)............................	1.400	20	1.400	20	1.400	20
Giroflier (essence)............................	»	300	»	1.000	»	700
Plantes textiles.						
Sisal	3.500	2.500	15.000	9.000	15.000	10.500
Kapok	»	»	»	50	»	50
Paka	»	3.000	»	2.000	»	2.000
Total des cultures d'exportation............................	149.200	49.540	206.400	97.070	249.000	104.150

Source: Ministère de la France d'outre-mer.

Le café.

Le café à Madagascar nourrit de 300 à 400.000 planteurs autochtones. La situation critique de cette production est en train de s'atténuer grâce à diverses mesures d'ordre agricole — notamment, la mise en œuvre de programmes de régénération et de développement — et d'ordre administratif par la création d'un fonds de soutien du café et d'une caisse de stabilisation des prix.

Certes, les plantations actuelles sont encore essentiellement hétérogènes et l'on trouve trop souvent des arbustes peu fertiles à côté de bons producteurs. Malheureusement, cette situation provoque de grandes différences dans la dimension des grains. Les cerises mûrissent les unes après les autres sur une longue période, ce qui rend le prix de la récolte particulièrement onéreux. La qualité du café est ainsi diminuée par la présence de graines qui ne sont pas mûres. Par ailleurs, les saisons pluvieuses rendent le séchage très difficile.

La politique caféière actuellement poursuivie s'est efforcée, en premier lieu de régénérer les plantations et de les remettre en état, ainsi que d'entretenir les plantations existantes. En 1955, les pépinières ont fourni 9 millions de plants, 700.000 caféiers ont été recépés et plus de 3 millions d'arbres ont été taillés. Par ailleurs, on a cherché à établir des plantations dans les meilleures conditions possible, de façon à ce que les procédés de récolte, de séchage et de décortiquage au moyen de décortiqueurs mobiles sur les lieux mêmes de la récolte, soient vulgarisés au maximum. On cherche donc, en définitive, à augmenter le rendement à l'hectare.

Au cours de l'année 1955, 47.737 tonnes ont été exportées. Pour 1956, la quantité exportée a atteint 52.500 tonnes, d'une valeur de 7 milliards de francs C. F. A.

Le bilan des exportations de café est donc relativement satisfaisant, surtout si l'on pense que certaines zones de production ont été frappées par les cyclones et les inondations en 1956. La qualité s'est également améliorée puisque le pourcentage de café de type supérieur a subi l'évolution suivante:

44 p. 100 en 1954;
61 p. 100 en 1955;
68 p. 100 en 1956.

Les cours sont restés stables, encore que relativement bas. La proportion des cafés Robusta s'est située à environ 66 p. 100 du total expédié.

Si l'on tient compte que la consommation annuelle de Madagascar est de l'ordre de 10 à 12.000 tonnes, nous constatons que la production annuelle est en moyenne de 62.000 tonnes, d'une valeur de 7 milliards et demi de francs (C. F. A.).

Le but à atteindre est une production annuelle de 100.000 tonnes et il n'est pas impossible d'y arriver d'ici quelques années si les efforts déployés dans ce sens pendant ces trois dernières années sont poursuivis avec ténacité. Cette exportation constituerait si elle continue à être exportée sur l'étranger un apport appréciable en devises recherchées."

Il est à retenir que le tonnage exporté à l'étranger et particulièrement aux Etats-Unis est désormais supérieur à celui exigé par les dispositions de jumelage afférentes au remboursement des charges fiscales et sociales.

Le sucre.

Madagascar produit traditionnellement une certaine quantité de sucre. Les statistiques publiées par le service local intéressé ne font pas mention de l'exportation de ce produit. Pourtant le *Bulletin mensuel de la statistique d'outre-mer* publié par l'I. N. S. E. E. fait état d'une exportation de 12.000 tonnes pour les dix premiers mois de 1956.

En réalité, le tonnage global exporté en 1956 est de 17.000 tonnes.

La production de sucre de Madagascar, contrôlée et réalisée par les usines sucrières ci-après:

1° Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé...	16.000 tonnes.
2° Sucrerie marseillaise de Madagascar (Namakia)	10.000 —
3° Société sucrière de la Mahavavy (Sosumav).	12.000 —
	38.000 tonnes.

représente la production totale de la côte Ouest, à laquelle s'ajoute la production de la côte Est, à savoir:

Sucrerie de la Bourdonnais	5.000 —
	43.000 tonnes.

Ce tonnage global fut utilisé comme ci-après:

1° Consommation locale	26.000 tonnes.
2° Exportation	17.000 —
Pour balance	43.000 tonnes.

Il y a lieu de se réjouir de l'augmentation importante de la consommation locale qui a évolué comme ci-après:

1° Consommation en 1939	7.000 tonnes.
2° Consommation en 1949	12.000 —
3° Consommation en 1956	26.000 —

et il y a tout lieu de croire qu'elle augmentera encore très sensiblement dans l'avenir.

Cette situation permet de confirmer l'amélioration du niveau de vie des populations autochtones.

Il est à retenir que la mise en exploitation de l'usine sucrière moderne de la Mahavavy représente un bel effort d'industrialisation du territoire. Sa capacité minimum de production annuelle est évaluée à 50.000 tonnes.

L'ensemble des équipements de cette nouvelle raffinerie représente 8,5 milliards de francs C. F. A. d'investissements dont un milliard et demi de dépenses d'infrastructure prise en charge par la puissance publique.

Ces travaux d'infrastructure ont été effectués pour l'ensemble du delta de la Mahavavy, sur une superficie actuellement irriguée de 22.000 hectares, le domaine de la Sosumav, proprement dit, ne s'étendant que sur 10.000 hectares.

A l'heure actuelle, l'infrastructure du domaine est à peu près terminée, néanmoins des difficultés se sont présentées en ce qui concerne la variété de cannes retenues. Si bien que les objectifs de production n'ont pas été atteints: actuellement, 3.000 hectares de cannes sont plantés avec une production de 120.000 tonnes de cannes et 12.000 tonnes de sucre. Le produit raffiné et granulé est exporté dans la proportion des neuf dixièmes sur Aden, Djibouti, Mombassa et Dakar, le reste étant consommé sur place.

L'usine est loin de fonctionner à sa pleine capacité et la production de sucre peut être très sensiblement augmentée, la principale question étant celle de l'augmentation de la consommation locale, et de l'accroissement des débouchés extérieurs.

Cependant, il apparaît que l'objectif d'une production de 50.000 tonnes de sucre prévu pour cette raffinerie moderne ne pourra être atteint que grâce à un apport important de cannes en provenance des autres planteurs européens et autochtones, notamment des secteurs de paysannat.

En effet, les terres du delta de la Mahavavy n'ont pas toutes vocation pour la culture de la canne à sucre et c'est ainsi que sur les 10.000 hectares que comporte le domaine de la Sosumav, 4.000 hectares seulement seraient favorables à cette culture.

2° Cultures vivrières.

Le tableau suivant donne un aperçu de l'évolution des productions vivrières:

PRINCIPALES CULTURES	MOYENNE 1934-1938		1948-1954		1956	
	Superficie (hectares)	Production (tonnes).	Superficie (hectares).	Production (tonnes).	Superficie (hectares).	Production (tonnes).
Céréales.						
Riz (en paddy)	500.000	613.000	703.000	1.010.000	719.000	1.000.000
Maïs	102.000	102.000	69.000	56.000	70.000	60.000
Mil et sorgho	1.000	»	7.500	»	5.000	3.000
Plantes à fécule						
Manioc	260.000	520.000	195.000	866.000	193.000	800.000
Patates	124.000	355.000	90.000	287.000	100.000	350.000
Saonjo (taro)	»	»	»	»	7.000	40.000
Pommes de terre	13.000	45.000	19.000	72.000	22.000	90.000
Plantes saccharifères.						
Canne à sucre	17.000	233.000	15.000	348.000	17.000	446.000
Légumineuses.						
Pois du Cap	14.200	13.800	18.000	15.000	18.000	15.000
Haricots	22.100	14.600	35.000	18.000	25.000	18.800
Diverses	10.000	8.000	10.000	8.000	10.000	8.000
Cultures fruitières et maraîchères.						
Bananier	20.000	150.000	20.000	15.000	21.000	160.000
Orangers, fruitiers divers	5.000	40.000	5.000	50.000	6.000	50.000
Cultures maraîchères	3.000	30.000	3.000	30.000	3.000	30.000
Total des cultures vivrières	1.091.300	2.124.400	1.190.500	2.910.000	1.226.000	3.040.800

Source: Ministère de la France d'outre-mer.

Ces chiffres montrent que les cultures vivrières occupent approximativement les cinq sixièmes des superficies cultivées et fournissent les 30/31 des tonnages récoltés. Ils indiquent également les progrès réalisés depuis la guerre.

Cependant, malgré le soin avec lequel elles sont établies, ces statistiques ne peuvent donner qu'une idée incomplète de la situation, parce que:

— elles résultent d'évaluations et non de mensurations impossibles à réaliser sans un personnel beaucoup plus important que celui qui existe actuellement;

— l'augmentation de la population a provoqué un accroissement de 500.000 consommateurs depuis la guerre;

— l'exode vers les villes augmente le nombre de consommateurs et diminue celui des producteurs;

— l'évolution du mode de vie provoque un accroissement des rations journalières et une augmentation de la consommation d'aliments plus riches et plus savoureux: c'est ainsi que la consommation du manioc est de plus en plus remplacée par celle du riz et que celle-ci tend à son tour, dans certains milieux urbains, à être remplacée par celle du pain.

IV. — NIVEAU DE VIE

Niveau de vie et production agricole.

Le problème a été soulevé de savoir si la production rizicole était suffisante pour nourrir la population autochtone de Madagascar.

L'analyse de la production rizicole donne quelques indications à ce sujet.

1. Analyse de la production rizicole

a) Le riz comme culture vivrière:

L'étude de la production, des exportations et des importations de riz, sur une période assez longue, fournit des renseignements caractéristiques.

C'est ainsi qu'on a pu rassembler les chiffres d'exportation et d'importation du riz depuis le début du siècle; on a pu ainsi faire le bilan production-consommation et mettre en relief les périodes d'abondance et de pénurie. Dans l'ensemble, les exportations indiquent des périodes de productivité abondante et de nourriture normale des populations, et les importations, par contre, révèlent des périodes de pénurie, de soudure difficile et de sous-alimentation. Les chiffres observés peuvent être momentanément influencés par des impératifs commerciaux ou autres (variations des cours mondiaux, taxations, contingentements, etc.), mais le principe ci-dessus se confirme lorsque l'on examine les chiffres de plusieurs années successives.

On peut distinguer plusieurs périodes:

— Au début du siècle, Madagascar importait du riz (26.179 tonnes en 1901), mais les exportations dépassèrent les importations dès 1907 et s'accrurent rapidement pour atteindre 79.646 tonnes en 1924. Ce progrès était dû surtout à l'exécution de remarquables travaux d'hydraulique agricole (aménagement des plaines de Tananarive, Sambina, Marovoay, etc.);

— Vers cette époque, le service de l'hydraulique agricole fut supprimé: on constate alors un renversement du bilan du riz, et il fallut importer 30.000 tonnes dix ans après, en 1934;

— A partir de 1930, les agriculteurs des régions orientales effectuèrent d'importantes plantations de caféiers et de girofliers, souvent sur des terrains occupés précédemment par des cultures vivrières. Les revenus substantiels procurés par ces nouvelles cultures provoquèrent un désintéressement envers la culture du riz, moins rémunératrice et plus pénible. Les agriculteurs de la côte Est prirent l'habitude d'acheter du riz importé des plateaux ou d'Indochine, avec l'argent provenant de la vente du café et du girofle. Le développement des cultures du riz dans les régions orientales se heurtait d'ailleurs à de sérieuses difficultés: pénurie et mortalité des zébus dans ces régions humides, où les pâturages sont peu étendus, nécessité de protéger les derniers massifs forestiers menacés de destruction par les tavys (feux de brousse);

— En 1935, le service de l'agriculture fut à nouveau chargé de l'entretien des canaux et de l'exécution des petits aménagements hydrauliques, avec des moyens d'abord faibles, puis de plus en plus importants. La situation se redressa peu à peu, mais fut entravée par les conséquences de l'état de guerre: les agriculteurs se désintéressèrent de la culture du riz, devenue non rémunératrice, et l'on constate de 1944 à 1948 une chute de production provoquant des soudures difficiles et aboutissant à l'importation de 11.700 tonnes de riz en 1948;

— En 1946, l'état de guerre fut supprimé et le commerce du riz ne fut plus réglementé; le redressement des prix de vente du paddy rétablit l'intérêt de la riziculture et permit la pleine utilisation des terrains aménagés depuis dix ans par les services agricoles. Les importations cessèrent en 1950 et l'on constate depuis 1952 des exportations de l'ordre de 35.000 à 45.000 tonnes par an, réduites seulement en 1954 à 15.000 tonnes par suite d'une baisse des cours mondiaux n'ayant pas permis aux industriels d'exporter le riz qu'ils avaient acheté aux producteurs à des prix plus élevés.

La situation actuelle de la production du riz est donc satisfaisante; elle permet d'assurer normalement le ravitaillement des villes et d'exporter l'excédent.

Cependant, il convient de ne pas arrêter les efforts entrepris depuis vingt ans en faveur de la riziculture, car la population augmente toujours, l'exode vers les villes est important et la consommation du pain annihile en partie le bénéfice des exportations du riz. Madagascar a en effet importé:

8.612 tonnes de farine de froment en 1949;
13.498 tonnes de farine de froment en 1955;
16.479 tonnes de farine de froment en 1956,

soit du tiers à la moitié des exportations de riz.

Le bilan « riz et farine de blé » considérés ensemble, n'est donc que légèrement excédentaire et l'arrêt des importations de farine, par suite de guerre ou de toute autre cause, aurait de sérieuses répercussions. La culture du blé ne pouvant encore être normalement entreprise à Madagascar, il importe de poursuivre l'aide à la production rizicole pour assurer le ravitaillement normal des populations, quelles que soient les circonstances économiques et militaires, et pour procurer en même temps au territoire des recettes importantes, qui se sont déjà élevées en 1956 à 1.341 millions C. F. A.

2. Niveau de vie et revenus annuels

Une estimation du niveau de vie est particulièrement difficile à établir étant donné la diversité des ressources agricoles des différentes parties de l'île, et également les genres de vie des diverses populations.

Des experts ont déclaré: « Il semble bien que l'alimentation, d'une façon générale, soit insuffisante si on la rapporte à l'ensemble de la population » (1).

Le riz est la base de la nourriture malgache. En 1955 il avait été procédé à des estimations de consommation; on estimait que la population consommait 6 millions de quintaux de riz par an, soit 0,500 kg par jour et par habitant. Cette estimation générale ne couvre pas la réalité car de nombreuses régions manquent de riz toute l'année ou pendant une partie de l'année. Les autochtones utilisent alors des produits de remplacement tels que le manioc et les fèves. Si le manioc pousse dans toutes les régions, sa valeur alimentaire est néanmoins extrêmement réduite. Il serait suffisant s'il était accompagné de substances riches en protéines telles que la viande ou le poisson. En général les régions pauvres en cultures vivrières sont relativement riches en cheptel bovin. Mais la mauvaise qualité des pâturages et le manque d'herbe pendant la saison sèche ont pour résultat une sous-alimentation des bovidés pendant près de la moitié de l'année. Si l'on abat en moyenne 470.000 bœufs par an à Madagascar, le bœuf ne fournit guère plus de 50 kg de viande, ce qui représenterait 6,350 kg de viande par an et par habitant. Malheureusement, la viande reste un produit cher pour l'autochtone et en fait la consommation de viande n'a lieu que dans les villes ou les villages importants.

Il apparaît également que la valeur qualitative de l'alimentation reste insuffisante. Comme en Afrique noire, il existe une insuffisance de lipides et de protéines.

En définitive, les rations alimentaires peuvent être estimées à 300 grammes de riz et 1 kg de manioc par jour; telle est la ration alimentaire habituelle de l'autochtone. Elle est caractérisée par une insuffisance de protides et de lipides et un excès de glucides (2).

Il faut remarquer que les habitants des hauts plateaux sont ceux qui souffrent le moins de la sous-alimentation; et pourtant ce sont les populations les moins vigoureuses et les plus sensibles aux épidémies.

(1) Louis Chevalier, Madagascar 1952.

(2) Rapport du commandant Lenoir relatif à la situation médicale de Madagascar.

En particulier, dans la région de l'Imérina l'alimentation citadine était estimée à:

Riz: 600 grammes	2.100	calories.
Pommes de terre et manioc: 100 grammes	330	—
Viande: 100 grammes	115	—
Brèdes: 100 grammes	35	—

Les agriculteurs consomment plus de riz mais moins de viande comme le montre le tableau suivant:

Riz: 800 grammes	1.800	calories.
Manioc: 100 grammes	300	—
Viande: 30 grammes	35	—
Brèdes: 100 grammes	35	—
	2.170	calories.

Dans certaines régions de l'Itasy, la population mange du riz deux fois par jour, de la viande et du poisson pendant toute l'année; dans ces conditions la valeur calorique des aliments dépasse largement 3.000 calories.

Le niveau de vie est donc essentiellement variable parmi les diverses populations de Madagascar. Par ailleurs, au sein d'une même population, il existe de grandes divergences. Le service de l'agriculture, en 1949, a établi un type de budget d'une famille appartenant à la classe riche et comprenant huit personnes, dont cinq adultes et trois enfants de quatorze à dix-huit ans.

Les superficies cultivées étaient pour le riz de 2,60 hectares; pour le manioc: 0,50 hectare et pour les légumes: 1 hectare. Ces agriculteurs possédaient 4 bœufs de trait, 2 vaches, 1 porc, 7 moutons, 30 poules, 5 oies, une charrue et une herse.

Les dépenses s'établissaient de la façon suivante:

a) Culture et élevage:	
Rizière	40.500 F.
Manioc	7.955
Légumes	22.000
b) Amortissement du matériel et du cheptel:	
Entretien des animaux	10.000
Achat de bœufs	25.000
Matériel	1.500
c) Nourriture:	
Riz	38.400
Viande	5.000
Sel, sucre	1.200
d) Autres dépenses:	
Habillement	20.000
Eclairage	900
Impôts et divers	5.450
Total	177.905 F.

En regard de ces dépenses, les recettes s'établissaient comme suit:

Riz	60.000 F.
Manioc	9.000
Légumes	45.000
Rendement sur bœufs	44.000
Volailles	3.000
Travaux pour particuliers (charrues)	23.000
	184.000 F.

En d'autres termes, les bénéfices nets de l'exploitation s'élevaient à 6.095 francs.

Dans le même district, un budget de classe moyenne présente un bénéfice de 4.940 francs et un budget de classe pauvre de 1.140 francs.

Des chiffres plus récents ont été fournis en 1956 *pour la province de Fianarantsoa* (1). Une enquête a été menée dans tous les districts et a permis de préciser le pouvoir d'achat des populations. Les chiffres obtenus, évalués en revenu monétaire, ne tiennent pas compte de l'auto-consommation familiale, difficilement chiffrable. Le revenu monétaire représente en moyenne, pour une famille de cinq personnes, de 20.000 à 25.000 francs.

Dans la région Nord-Est (district d'Ifanadiana), les recettes d'une famille de quatre personnes, dont deux enfants, proviennent en majeure partie de la vente du café, de la cire et des rabanes. Elles varient entre 10.350 francs et 17.950 francs, soit un revenu moyen annuel de 13.700 francs en espèces. Cette somme ne permet pas d'acheter le riz qui devrait compléter la production de la rizière familiale. Ramené à une famille de quatre personnes, le déficit est d'environ 340 kg par an. A 26 francs le kilogramme, l'achat de ce riz serait de 8.840 francs. Les autochtones ne peuvent débourser une telle somme, compte tenu des autres dépenses indispensables.

(1) *Bulletin de Madagascar*, mars 1957.

Le déficit est alors compensé par le produit des cultures secondaires: haricots, manioc, patates, bananes, et la pêche. Comme le fait remarquer le rapport: « sans doute, en période normale, le paysan autochtone ne souffre pas de cette situation, mais on jugera de l'*extrême fragilité* d'une telle économie, qui se trouve à la merci de la sécheresse ou d'inondations survenant inopinément. Le cas se présente malheureusement assez fréquemment ».

Dans le district de Nossy-Varika, à la suite d'une série d'enquêtes portant sur vingt-neuf villages, le revenu moyen d'une famille de cinq personnes provenant du produit total de ses récoltes se situerait entre 21.900 et 41.000 francs. A ce total, il conviendrait d'ajouter le produit de l'élevage des volailles, qui fournit un appoint de nourriture variable et appréciable.

Dans le district de Mananjary, les dépenses annuelles d'une famille de cinq personnes établie dans un gros village de brousse s'établiraient comme suit:

Achats.

a) Nourriture	16.200 F.
se décomposant comme suit:	
Riz: 150 kg en période de soudure, à 30 francs le kilogramme	4.500
Sucre: 1 kg par semaine, à 70 francs le kilogramme	3.500
Viande: 3 kg par mois, à 110 francs le kilogramme	4.000
Sel: 5 francs tous les deux jours	800
Pain: un pain par semaine environ	1.000
Vin: 1 litre par mois, à 80 francs le litre	1.000
Huile: un demi-litre par mois, à 70 francs le litre	900
Brèdes: 10 francs par semaine	500
Total	16.200 F.
b) Logement, ameublement	1.000 F.
c) Vêtements	3.000
d) Impôts	2.400
e) Divers:	
Tabac	1.500
Pétrole	1.400
Savon	500
Divers	1.000
Soit	27.000 F.

Les revenus en nature sont constitués par une tonne de riz environ, du manioc, patates, fruits divers et volailles. La consommation du café est de 1.500 francs environ, le surplus est commercialisé.

Ce chiffre semble approcher de la réalité puisque, dans un même district, on aboutit à un chiffre sensiblement égal, mais en prenant comme base de calcul une famille tanala de sept personnes (parents, trois enfants et deux vieillards à charge), vivant en brousse.

Les revenus destinés à couvrir ces dépenses sont évalués de la façon suivante:

Vente de 800 kg de riz à 10 francs le kilogramme (en période de récolte, prix de vente en réalité très minimisé), soit 8.000 francs.

Vente de 200 kg de café à 100 francs le kilogramme, soit 20.000 francs.

Le rapport conclut de la façon suivante: « La marge de sécurité apparaît donc très faible; elle est même réduite à néant et le Tanala doit se restreindre en cas de mauvaise récolte de café ou de vary hossy. Ou bien, il achète le riz à des prix prohibitifs et doit s'endetter pour le payer. »

Le long du littoral, les habitants remplacent les produits de la vente du café par ceux de la pêche. La pêche procure donc de 20.000 à 30.000 francs de revenus par an et par famille.

La conclusion générale du rapport concernant la région Nord-Est est la suivante: « Il ressort de ces enquêtes, aussi imparfaites soient-elles, que le niveau de vie moyen des populations de ces régions, quelle que soit la zone considérée, reste assez bas, malgré des variantes, dues beaucoup plus aux modes de calculs différents qu'à des variations réelles du revenu. Les principales difficultés résident essentiellement dans l'insuffisance et la précarité de la production rizicole qui, bien que reposant sur deux récoltes par an, est sujette à toutes les incertitudes des variations atmosphériques.

Dans le district de Manakara, les calculs de revenu de niveau de vie, établis de même façon que précédemment, s'élèveraient, pour une famille de cinq personnes, dont trois enfants, à 19.700 francs; à Vohipéno, à 27.600 francs.

Enfin, à Fort-Carnot, région caféière par excellence, pour une famille tanala de six personnes, compte tenu de la consommation familiale, les ressources s'élèveraient à 76.300 francs, alors que le dépenses ne dépasseraient pas 45.780 francs. Au contraire, dans la région Sud-Est, le revenu de l'agriculteur, pour une famille de quatre personnes, dont deux enfants, s'élèverait à 42.000 francs, dont 21.000 francs en numéraire et 21.000 francs non monnayés.

Dans cette région, les dépenses sont sensiblement égales aux recettes en numéraire (et un tel bilan parvient à évoluer favorablement lorsque le chef de famille augmente le nombre de ses journées de travail salarié et aussi le nombre de ses épouses, qui ont pour tâche principale d'accroître la mise en valeur des terrains de culture). Dans ces conditions, les recettes dépassent suffisamment les dépenses pour permettre au chef de famille d'acquérir des bœufs.

Les chiffres précités ont été fournis pour donner une idée approximative du niveau. Ce n'est que par la multiplication de telles enquêtes qu'il sera possible de serrer la réalité de plus près.

3. ÉVOLUTION DU NIVEAU DE VIE DU SALARIÉ DEPUIS 1938

Une autre méthode pour tenter de saisir l'évolution du niveau de vie consiste à convertir en kilogrammes de riz le salaire minimum perçu au cours d'une période donnée.

Cette façon de procéder ne concerne que le *manœuvre indifférencié vivant à Tananarive.*

Il faut reconnaître qu'entre 1938 et 1956 la situation de ce manœuvre indifférencié et, par suite, de l'ensemble des salariés, a été souvent inférieure à ce qu'elle est actuellement.

A partir de 1938, on assiste à une diminution constante du pouvoir d'achat du manœuvre indifférencié. Mais, depuis 1953, sous l'influence conjuguée de la réglementation sociale instituée par le code du travail et de la politique des prix mise en œuvre et poursuivie sans relâche par l'administration (territoire et province de Tananarive), on se doit de constater, également en toute objectivité, un relèvement jusqu'au niveau de 1938 du pouvoir d'achat des travailleurs.

A titre d'exemple, la conversion en kilogrammes de riz du salaire (minimum) perçu à différentes époques par le manœuvre indifférencié donne les résultats suivants:

Premier cas.

DATES	AVANT LE CODE DU TRAVAIL 200 heures mensuelles de travail permettent d'acquérir à Tananarive :
Année 1938	156,1 kg de riz.
Janvier 1949	71,2 —
Janvier 1950	79,5 —
Janvier 1952	86,9 —
Janvier 1953	120,0 —

Deuxième cas.

DATES	APRÈS LE CODE DU TRAVAIL 173,33 heures mensuelles de travail permettent d'acquérir à Tananarive :
Décembre 1953	139,9 kg de riz.
Juillet 1954	129,9 —
Décembre 1954	134,4 —
Juillet 1955	165,4 —
Décembre 1955	165,4 —
Décembre 1956	134,4 —

Aux époques qui viennent d'être citées, le salaire (minimum), servi au manœuvre indifférencié, pour une heure de travail qui ne serait pas considérée comme heure supplémentaire, permet d'obtenir:

Année 1938: 0,78 kg de riz.	Décembre 1953: 0,780 kg.
Janvier 1949: 0,35 kg de riz.	Juillet 1954: 0,974 kg.
Janvier 1950: 0,39 kg de riz.	Décembre 1954: 0,77 kg.
Janvier 1952: 0,43 kg de riz.	Juillet 1955: 0,95 kg.
Janvier 1953: 0,60 kg de riz.	Décembre 1955: 0,95 kg.
	Décembre 1956: 0,77 kg.
Avant le code du travail.	Après le code du travail.

Il faut toutefois tenir compte d'un certain nombre de données complémentaires pour avoir une vue exacte de la situation.

1. La durée réglementaire du travail hebdomadaire a été ramenée de quarante-huit à quarante heures et le code du travail a institué un régime de congés payés.

Ces mesures ont pour effet de réduire d'une manière sensible le temps que le salarié doit, pour subsister, consacrer à une entreprise, sans pour autant diminuer son pouvoir d'achat.

Bien plus, la rémunération d'heures de travail supplémentaires à des taux majorés a accru et accroît en nombre de cas, par rapport à 1938, le pouvoir d'achat et le niveau de vie du manœuvre indifférencié.

2. Le nombre des travailleurs spécialisés s'est sensiblement accru depuis 1938.

3. La création d'un régime de prestations familiales a entraîné pour le manœuvre marié et père de famille une indiscutable élévation du pouvoir d'achat par rapport à 1938.

On peut donc conclure:

— que le niveau de vie déterminé par la conversion en kilogrammes de riz du salaire du manœuvre semble n'avoir pas évolué sensiblement depuis 1938 pour un manœuvre célibataire;

— que, au contraire, pour le chef de famille avec deux enfants à charge, l'heure de travail correspond en riz à 0,86 kg, ce qui équivaut, pour une situation identique en 1938, à une élévation du pouvoir d'achat exprimée en kilogrammes de riz de 10,2 p. 100.

La définition et l'évaluation des niveaux de vie sont extrêmement délicates à déterminer. En particulier « les experts ont reconnu qu'il n'existait pas, à l'heure actuelle, de méthode satisfaisante qui permette de donner en un seul indice collectif ou de synthèse l'image d'ensemble des divers aspects des conditions de vie » (1).

Les conditions sanitaires, y compris les conditions démographiques, l'éducation avec l'instruction élémentaire et technique, les conditions de travail, la sécurité sociale ont été reconnues par les experts comme étant constitutifs du niveau de vie.

Aussi ne peut-on retenir uniquement que des éléments d'appréciation.

Depuis 1938 jusqu'en 1949, l'économie de Madagascar a subi un net recul, conséquence de la guerre, de ses séquelles et des regrettables incidents de 1947-1948. La « reprise » qui aurait dû suivre cette période anormale a été freinée par la chute des cours des produits d'exportation. Il semble que la situation ait actuellement tendance à se stabiliser.

Si le revenu territorial avait pu être calculé avec précision, il eût été possible d'en tirer des indications valables pour déterminer l'évolution du niveau de vie des populations.

Mais ce n'est qu'en 1949 que furent entreprises les premières études relatives au calcul du revenu territorial, études basées sur des méthodes empiriques, faute de moyens d'investigation.

Les résultats de ces travaux, qui ne peuvent indiquer que des tendances d'ordre général et qu'il convient de considérer comme des données très approximatives, font apparaître que la progression du revenu territorial « serait de 55 p. 100 par rapport à 1938 et de 38 p. 100 par rapport à 1949 » (2).

Même en accompagnant des plus grandes réserves cet essai d'étude du revenu territorial, il est permis d'en déduire que l'ensemble de la population a dû bénéficier de cette évolution.

La tendance, ainsi dégagée, est corroborée par d'autres indications qui méritent d'être prises en considération: régression des maladies traditionnelles, développement de l'enseignement, application du code de travail, institution du régime des prestations familiales, augmentation de la consommation des produits de base (alimentation, habillement).

Il convient également de signaler qu'en « dix ans, 90 milliards de francs C. F. A. ont été investis, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, dont 50 en provenance de la métropole » (3).

Si l'on rapproche les diverses tendances et indications recueillies, il semble que l'on puisse conclure que le niveau de vie global de l'ensemble de la population est en voie d'amélioration.

Mais il est par contre pratiquement impossible de déterminer l'évolution du niveau de vie des diverses catégories sociales de la population, en particulier dans les secteurs agricole, artisanal et commercial. Même dans le secteur des sala-

(1) Rapport des experts à la commission des questions sociales de l'O. N. U.

(2) Rapport décennal du haut commissariat à Madagascar, 1946-1956.

(3) Rapport décennal 1946-1956, extrait de la préface du haut commissaire.

riés, où la situation s'est améliorée pour certains éléments du secteur public (petits fonctionnaires) et du secteur privé (agents qualifiés), cette amélioration ne s'est pas étendue à l'ensemble du secteur, et notamment aux salariés non spécialisés.

En conclusion, s'il apparaît que le revenu territorial tend à s'accroître et que le niveau de vie global de l'ensemble de la population semble s'améliorer, il apparaît également que le pouvoir d'achat de certaines catégories sociales de la population ait subi une diminution depuis 1938. Cette situation, en partie améliorée à partir de 1953, par l'application de mesures économiques et sociales, mérite d'être prise en considération par les autorités compétentes.

V. — L'ELEVAGE

Il faut reconnaître que l'élevage à Madagascar se trouve aujourd'hui encore dans une situation analogue à celle qui existait avant la deuxième guerre. Les causes d'une telle situation peuvent être recherchées d'une part dans la faiblesse regrettable des crédits affectés à la production animale, dans le cadre du premier plan, au total moins de 80 millions de francs C. F. A., et d'autre part dans l'utilisation tardive des crédits du deuxième plan (498 millions accordés en autorisation d'engagement, dont 275 seulement engagés à la même date).

Par ailleurs, les investissements sont affectés à la création de laboratoires centraux, à la formation du personnel des centres d'immunisation, des centres de recherches, c'est-à-dire que la rentabilité économique de tels investissements, sans doute incontestable, ne peut avoir d'effets que dans un avenir relativement éloigné.

D'autre part, ce n'est qu'à la fin de l'année 1954 qu'a été dégagée une politique de l'élevage.

Certes Madagascar a toujours été considérée comme « l'île du bœuf », ou tout au moins du zébu, néanmoins il faut reconnaître que cet élevage pratiqué exclusivement sur un mode traditionnel est en nette régression. Il existait en 1921 plus de 8 millions de têtes, en 1954 et 1955 il dépasse à peine 6 millions. L'importance des variations du nombre d'animaux au cours des trois dernières années est relativement faible, puisqu'elles se situent de la façon suivante:

1953	6.088.000
1954	6.152.000
1955	6.228.000

Cette situation est encore aggravée du fait que l'on assiste depuis quelques années à une baisse importante du rendement dans les abattoirs et dans les usines. Elle est consécutive à une chute de poids vifs (10 à 15 p. 100 en moyenne).

C'est ainsi que l'abattage contrôlé des bovins dans les usines est passée de 38.700 têtes en 1953 à 28.800 en 1955. Alors que la consommation locale ne variait que de façon extrêmement limitée, passant de 229.400 têtes en 1953 à 232.400 en 1955. Il n'en est guère possible de chiffrer les abattages non contrôlés.

Par ailleurs, il serait souhaitable que les services techniques veillent à ce que l'opération du marquage des animaux, dont chacun reconnaît l'utilité, ne provoque pas de pertes.

L'élevage du porc, qui avait donné des résultats intéressants jusqu'en 1950 a subi une véritable régression depuis cette date, à la suite de l'apparition d'une maladie nouvelle à Madagascar: la paralysie contagieuse.

Celle-ci a réduit en moins de deux ans l'effectif de 50 p. 100; cependant la mise au point par le laboratoire central de l'élevage, d'un vaccin efficace produit en quantité suffisante et à meilleur compte a amélioré la reprise de cet élevage. Les doses de vaccin antipoliomyélitique porcin produit par le laboratoire central de l'élevage qui s'élevaient à 800 en 1952, sont passées à 3.700 en 1953, à 5.000 en 1954, pour atteindre 17.667 en 1955. Il paraît souhaitable que cet effort soit poursuivi.

En ce qui concerne les ovins, on assiste, à une diminution du nombre de têtes, 391.000 en 1953 et 341.000 en 1955. Cet élevage ainsi que celui de la chèvre, ne semble pas promis à un grand avenir, exception faite des secteurs produisant des moutons à laine et des chèvres angora, en particulier dans les territoires du Sud.

L'objectif prioritaire de l'élevage est dans la production de viande, d'abord de bœuf, de porc, ensuite; il convient de constater que jusqu'à présent les troupeaux malgaches représentent un capital important qui a une rentabilité extrêmement limitée.

L'effort principal de la production doit viser à approvisionner plus largement le marché intérieur et, accessoirement, à intensifier le commerce d'exportation. Les actions entreprises dans le cadre du plan portent essentiellement sur les recherches vétérinaires, les recherches zootechniques et l'enseignement, la multiplication des centres d'immunisation et de traitement, enfin le développement d'une politique pastorale dans le Sud de Madagascar. Dans ce dernier cas, il est prévu que le centre de l'Androy sera pourvu de points d'eau permanents tous les 10 kilomètres environ. Mais les effets de cette politique ne se sentiront que dans les années 1957-1958.

La situation du bétail madécasse est caractérisée par les points suivants:

— il est en quasi-totalité soumis au régime extensif sur pâturages naturels non améliorés;

— la densité du troupeau est mal répartie; certains pâturages connaissent une surcharge, alors que, dans d'autres, la densité des effectifs est inférieure à celle de la capacité des étendues pâturables;

— la diminution des superficies accessibles aux troupeaux ne cesse de s'accentuer en raison de l'expansion des cultures et de la diminution des herbages ravagés par les incendies volontaires.

Aussi convient-il à l'heure actuelle de faire porter ces efforts moins sur l'accroissement numérique du troupeau que sur l'amélioration de son rendement. C'est dans ce but que les services de l'agriculture ont développé la protection sanitaire de façon très satisfaisante. La maladie épidémique traditionnelle, le charbon bactéridien a pu disparaître entièrement du fait des vaccinations massives annuelles (le pourcentage des vaccinations se situe entre 60 et 70 p. 100). Par ailleurs, les traitements antiparasitaires externes se sont développés chaque année, grâce aux efforts des nouvelles équipes mobiles de douchage.

La population s'intéresse à cette amélioration et plus de 600.000 traitements ont été effectués en 1955.

Les éleveurs commencent à pratiquer des feux de contre-saison qui sont moins mauvais pour les pâturages que les feux de saisons sèches. Cette méthode a l'avantage d'assurer aux troupeaux une nourriture de meilleure qualité pendant une période plus longue; elle demande à être vulgarisée.

En 1956, six secteurs de paysannat d'élevage ont dû être créés. Ils doivent permettre de poursuivre l'action déjà entreprise dans la zone d'élevage, par sélection et croisement.

Pour assurer un abreuvement suffisant pendant la saison sèche, un vaste programme d'hydraulique pastorale a été mis au point dans le Sud et le Sud-Ouest de l'île, ainsi que dans la zone de Majunga. Ce programme doit être étendu à l'ensemble de l'île, pour laquelle une véritable politique d'hydraulique pastorale devrait être instaurée.

Enfin, a débuté l'opération dite « raquette »: les raquettes constituent une précieuse ressource pour le bétail pendant les années de disette. Car les raquettes procurent à la fois nourriture et haute boisson; en fait, ces raquettes sont des sortes de cactus qui contiennent de nombreuses vitamines. Des pépinières de raquettes ont été créées et un programme de 20.000 hectares de plantation a été entrepris. Au 30 juin 1956, les plantations s'étendaient sur près de 4.000 hectares au total.

***

En conclusion, la politique de l'élevage a nettement établi la nécessité de la création d'une infrastructure sanitaire; on a reconnu, en effet, que si le territoire se trouvait obligé de faire face brusquement à une invasion de peste bovine, ou de fièvre aphteuse, cas qui n'est pas absolument exclu, étant donné la fréquence accrue des liaisons maritimes et aériennes, il serait incapable d'arrêter le fléau.

La production des vaccins et des sérums par le laboratoire central de l'élevage a considérablement augmenté; par exemple: la production de vaccins anticharbonneux a plus que doublé en 1956, celle des vaccins anticholériques et antipestiques ont décuplé.

En définitive, l'amélioration du cheptel bovin et l'augmentation quantitative et qualitative du cheptel porcin sont absolument nécessaires. Lorsque ces actions seront réalisées, on pourra alors envisager l'amélioration de la race par croisement.

La Grande Ile, après avoir nourri sa population en état de croissance constante, devra intensifier et augmenter son commerce d'exportation de viandes congelées et de conserves de viande.

Ces mesures peuvent être réalisées par une contraction des frais généraux de fabrication (concentration des abattages) et par l'augmentation de la productivité des troupeaux. En outre, une étude d'ensemble sur la conserverie à Madagascar pourrait être entreprise.

Il ne reste pas moins vrai que si la diminution du nombre des bovidés ne semble pas s'accentuer, la perte en poids n'a pas encore été récupérée.

Les chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture s'inquiètent de cette situation et considèrent que les principales causes de la diminution du cheptel sont les suivantes:

— la fiscalité appliquée aux bovidés (1);
— l'extension des vols de bœufs;
— les méthodes primitives d'élevage.

Le cheptel constituant un élément de richesse apprécié pouvant être un facteur considérable de la balance commerciale du territoire, il apparaît urgent que de gros efforts soient faits pour l'application d'un programme rationnel de rendement, tant sur le plan technique que sur celui de la vulgarisation.

VI. — LA PRODUCTION MINIERE

D'une façon générale, la production minière est restée stable en 1956. Les prix payés n'ont pas marqué de différences notables avec l'année précédente. Aucune découverte essentielle n'a été enregistrée au cours de l'année.

Le graphite.

La production de Madagascar s'est légèrement ralentie en 1956, puisqu'elle n'a atteint pour les paillettes que 8.703 tonnes, contre 10.647 tonnes en 1955. Au contraire, 5.736 tonnes de fines ont été produites, contre 5.177 en 1955.

Les exportations se sont maintenues au voisinage d'un total de 16.000 tonnes, dont 9.830 tonnes de paillettes et 6.150 tonnes de fines.

En ce qui concerne les grandes paillettes, si les possibilités de production a Madagascar sont importantes, le marché mondial est en régression constante à cause d'une évolution technologique: les fours à creusets sont de plus en plus remplacés par des fours électriques. De plus, des produits de substitution ont fait leur apparition.

Dans de telles conditions, le marché est dominé par les consommateurs, qui imposent leurs prix. En face de cette demande coordonnée et concertée, les producteurs n'ont pu réaliser à ce jour une entente, ce qui rend leur position encore plus difficile.

En ce qui concerne les fines, la concurrence est vive, notamment de la part de l'Allemagne; les prix de Madagascar lui sont un peu supérieurs.

D'une façon générale, la production de graphite s'est concentrée au profit de quelques producteurs importants, les petits producteurs travaillant avec de faibles moyens ont pratiquement disparu.

Le produit marchand a une valeur assez élevée, de l'ordre de 20 à 30 francs le kilogramme suivant la qualité, mais il supporte des frais de transport assez élevés, que ce soit par camions, pirogues de petits tonnages, chalands et chemin de fer. La valeur moyenne de la production se situe aux alentours de 500 millions de francs C. F. A. Le graphite n'est pas utilisé sur place mais entièrement exporté, notamment sur la France, l'Angleterre et les Etats-Unis et, dans une beaucoup plus faible mesure, en Allemagne et en Italie.

Les gisements nombreux et les réserves considérables font que la capacité de production est actuellement très supérieure aux débouchés. Il faut donc chercher à se procurer des débouchés nouveaux en prospectant une clientèle industrielle nouvelle: Japon et Allemagne. Par ailleurs, le graphite produit à Madagascar ne peut être utilisé comme retardateur dans l'énergie atomique, en raison de sa qualité. Il convient donc de ne pas encourager l'ouverture d'exploitations nouvelles, l'expérience ayant montré que la surproduction et la constitution de stocks provoquaient toujours une réserve des acheteurs et une baisse des prix. Par ailleurs, la création ou l'amélioration des pistes et routes qui desservent les exploitations de graphite permettrait de baisser les frais de transport, qui constituent un poste très important du prix de revient.

Le mica.

La majeure partie de la production, soit 650 tonnes, est effectuée par deux sociétés utilisant des procédés industriels et employant des matériels miniers mécaniques. Cependant, l'obtention d'un produit marchand nécessite diverses opérations utilisant une main-d'œuvre abondante et adroite: coupage et effeuillage.

Le produit fini se paye entre 200 francs et 300 francs le kilogramme pour les feuilles minces et plusieurs milliers de francs le kilogramme pour des feuilles épaisses de grandes dimensions.

Malheureusement, le marché est très étroit et les producteurs sont obligés de passer par l'intermédiaire d'un petit nombre de maisons spécialisées: la qualité du mica ainsi produit l'est à peu près exclusivement par Madagascar, mais la quantité qui normalement peut être vendue est limitée à 600 ou 700 tonnes par an. Aussi toute augmentation non raisonnée de la production, provoquant l'opération de stockage, pèse sur les cours et entraîne une réserve des acheteurs.

La majeure partie des feuilles minces est exportée aux Etats-Unis, la France et l'Angleterre absorbant la plus grande partie des blocs. L'irrégularité des gisements et la nécessité d'exploiter les roches par des travaux souterrains, rendent la rentabilité de l'exploitation du mica assez aléatoire. Les pouvoirs publics lui ont apporté une aide en abaissant le taux de la taxe minière (0,5 p. 100) et en supprimant les droits de sortie.

L'or.

La production de l'or se fait par lavage des sables des rivières et des alluvions, elle est pratiquée dans toute l'île par les autochtones, avec ou sans l'accord des propriétaires des titres miniers. Le montant de la production est pratiquement inconnu, il serait probablement de plusieurs centaines de kilogrammes. Celui qui figure sur les statistiques douanières résulte des déclarations des titulaires des titres miniers.

La prospection de l'or continue à Madagascar; des essais ont été tentés pour découvrir des gisements susceptibles d'exploitation industrielle, mais l'échec a été total sur ce point.

Beryl et colombo tantalite.

Deux sociétés exploitant le béryl à l'Ouest de Fianarantsoa et au Nord de Tananarive.

La demande de béryl pierreux pour la fabrication de certains alliages, qui s'est manifestée en 1947 et en 1952 a redonné un intérêt à l'exploitation des affleurements qui étaient connus à Madasgascar. En 1950, 600 tonnes de béryl ont été extraites. Malheureusement depuis cette époque la production a diminué de moitié par suite à la fois de l'écrémage des affleurements et de la baisse des cours. Le commerce du béryl est contrôlé par le commissariat à l'énergie atomique.

La colombo tantalite est très souvent associée au béryl. Son prix est beaucoup plus élevé mais sa teneur est relativement faible. Une production notable de 15 à 20 tonnes par an apparaît dans les statistiques depuis quelques années.

Le quartz.

Les affleurements de quartz sont très nombreux à Madagascar et des travaux rudimentaires permettent d'obtenir des productions relativement importantes. La presque totalité de la production est obtenue de la sorte avec du personnel payé à la journée par des titulaires de titres miniers, soit beaucoup plus généralement de façon plus anarchique. Le prix de certains quartz spéciaux peut atteindre 20.000 francs le kg, et bien que le tonnage produit soit faible (18 tonnes) la production de quartz est la troisième production minière de Madagascar. Presque toute la production est envoyée en France où elle est redistribuée entre utilisateurs français, européens et américains. Malheureusement un utilisateur intéressant de quartz, l'Amérique, a cessé de devenir un client régulier: le stock de guerre américain a été constitué et les achats de ce pays sont devenus beaucoup plus rares.

Le nickel.

Il existe des gisements pauvres de nickel à Madagascar. Ils n'avaient pu être mis en exploitation par suite de la faible teneur en nickel de ce minerai. Mais la société Ugine qui a mis au point des procédés de traitement des minerais pauvres, s'est intéressée à la question et a repris la prospection des gisements. Des études étaient établies par ailleurs en vue de l'établissement d'une usine hydroélectrique permettant d'avoir le courant électrique à bas prix. Si les résultats de ces études s'avèrent favorables un avant-projet serait vraisemblablement établi au milieu de 1957, sur la base d'une production annuelle de 3 à 4.000 tonnes de nickel d'une valeur d'un milliard de francs C. F. A., qui serait exporté en France sous la forme de ferro-nickel.

La mise sur pied de l'affaire est liée essentiellement au prix du kilowatt qui sera fourni à l'usine électro-métallurgique.

(1) L'impôt sur les bovidés est d'un tel poids qu'il rend inutiles tous les efforts tentés en faveur de l'élevage.

Cette fiscalité comprend en effet:

1° Un impôt par tête de bétail dont sont exceptés les veaux de moins d'un an. Le taux établi pour les vaches étant égal à 50 p. 100;

2° Un impôt général sur le revenu établi par tête d'animal;

3° Un impôt sur les bénéfices divers par tête d'animal.

C'est la raison pour laquelle la création de commissions régionales de la fiscalité permettant une plus juste répartition des impôts s'avère indispensable.

Chrome.

Des indices de chrome ont été reconnus à 30 km au Nord-Ouest de Tamatave. Les travaux de recherche entrepris laissaient entrevoir la possibilité de production d'un certain tonnage de chromite. La mise en valeur définitive du gisement se heurte à la trop faible teneur en chrome du minerai. La société Ugine qui s'est substituée aux propriétaires initiaux des titres miniers vient d'engager une campagne de travaux de recherches en vue de préciser le montant des réserves et la nature du minerai. Les premiers résultats ont été encourageants: la proximité du port de Tamatave permet, étant donné le tonnage qui pourra être extrait, d'envisager une possibilité de mise en exploitation prochaine: la production pourrait se situer entre 10.000 et 100.000 tonnes de chromite d'une valeur d'environ 5.000 francs C. F. A. la tonne F. O. B. La société Ugine prospecte également une zone située dans la région de Tsaratanana.

Minerais divers.

Des études se poursuivent pour rechercher et préciser les indices de fer, de plomb, de zinc et de cuivre qui ont été reconnus. En particulier les indices de cuivre sont très nombreux dans la région Sud-Est de Tuléar et malheureusement les chances de parvenir à la découverte d'un gisement de tonnage important restent réduites.

Concernant le cuivre, les nombreux petits gisements de la région de Vohiboro devraient susciter la création d'exploitations moyennes grâce à la proximité du charbon de la Sakoa, ce qui permettrait d'exporter ce produit sous forme de mattes.

Le Bureau minier de la France d'outre-mer poursuit des recherches de cuivre dans la région de Vohéniar. Des teneurs en ilménite, zircon, monazite et des terres rares ont été reconnues.

En ce qui concerne l'amiante, des indices d'amiante amphibole avaient été depuis longtemps reconnus dans le Nord-Ouest de Madagascar. Mais le produit étant de qualité médiocre et d'une valeur F. O. B. faible, l'exploitation n'avait pas été envisagée. Toutefois, la remise en marche de la cimenterie d'Ambanio change les données du problème. La recherche de gisements d'amiante pourrait être poursuivie en vue de fabriquer du fibro-ciment. L'intérêt réside dans le fait que ce fibro-ciment serait fabriqué à Majunga et servirait pour la fabrication d'objets en fibro-ciment nécessaires à Madagascar. Jusqu'à présent les matériaux de cette espèce sont importés et sont relativement chers du fait des frais de transport.

Dans ces conditions, il serait possible d'envisager l'exploitation en surface de plusieurs petits gisements dans des conditions économiques. Un développement de l'industrie du fibrociment en bénéficierait.

Charbon.

Les reconnaissances et les études sont dès maintenant achevées en ce qui concerne le bassin de la Sakoa. Des réserves d'environ 50 millions de tonnes de charbon flambant, non cokéfiable, d'un pouvoir calorifique supérieur de 6.700 à 6.900 calories, ont été reconnues. Malheureusement les dernières études ont prouvé qu'il ne s'agit pas d'une couche régulière résultant d'une sédimentation tranquille, comme on l'avait espéré, mais d'une succession de petits bassins sédimentaires séparés les uns des autres par des hauts-fonds stériles.

Dans ces conditions, il devient indispensable d'effectuer des travaux de détail, afin de parfaire les connaissances que l'on a sur ce bassin. Il s'agirait notamment de préciser l'allure du gîte et d'établir un projet d'exploitation. Les études concernant la voie ferrée et les moyens d'évacuation ont d'ores et déjà été réalisées.

A l'heure actuelle il est établi que des réserves suffisantes de charbon existent pour qu'il soit possible d'envisager une exploitation d'un minimum de 1 million de tonnes par an. Par ailleurs, on avait espéré qu'au Nord et au Sud du panneau de la Sakoa existeraient d'autres affleurements situés près de la mer, ce qui aurait pour avantage de réduire les dépenses de construction des moyens d'évacuation. On recherche également s'il serait possible de trouver des gisements de meilleure qualité, c'est-à-dire moins cendreux et si possible cokéfiables. Malheureusement aucune découverte appréciable n'a été faite jusqu'à présent. Aussi, dans l'état des connaissances actuelles, seul l'affleurement de la Sakoa au Nord serait susceptible de donner un certain tonnage de charbon cendreux. Néanmoins, mélangé avec un autre charbon cokéfiable il serait peut-être susceptible de donner un coke de qualité acceptable pour le traitement des minerais métalliques.

Les qualités du charbon de la Sakoa sont analogues à celles du bassin sud-africain de Withbank à l'Est de Prétoria. Ce charbon exploité en Afrique du Sud peut convenir comme charbon d'industrie et de centrales. Il ne convient ni pour les foyers de locomotives ni pour le soutage des bateaux. L'amélioration de la qualité par lavage est impossible, du fait de la constitution du charbon, dans laquelle les parties stériles sont intimement mélangées aux parties combustibles. Pour diminuer la teneur cendre de 10 à 8 p. 100, il faudrait sacrifier plus de la moitié du charbon traité.

La question du charbon de la Sakoa est intéressante dans la mesure où il s'avère que les besoins de charbon de toute nature se feront de plus en plus sentir à l'avenir.

Chaque fois que la métropole a manqué de charbon la question de l'exploitation du bassin de la Sakoa est revenue dans les débats. Il convient de noter que la mise en valeur de ce gisement nécessiterait un investissement relativement élevé. Tôt ou tard, il sera effectué et il convient de déterminer, dès à présent, par des études de marchés, à quel moment il sera le plus judicieux de commencer l'exploitation.

En définitive, il semble prouvé que l'exploitation du charbon de la Sakoa serait rentable dans la mesure où une extraction minimum d'un millier de tonnes par an serait réalisée.

Or, actuellement, cette production devrait en grande partie être exportée étant donné les besoins actuels de Madagascar, et le placement éventuel sur les marchés extérieurs semble assez difficile.

Pétrole.

Les travaux de recherches sur le pétrole sont effectués par la société de pétrole de Madagascar, dont le principal actionnaire est le B. R. P.

La zone actuellement prospectée est celle du bassin de Morondova. Après quelques années d'études géologiques et géophysiques, les sondages ont commencé en 1951. Les travaux de recherche ont été poursuivis sans apporter encore de résultats très positifs. 9.444 mètres ont été forés contre 3.830 mètres en 1955. Le programme 1957 prévoit 13.000 mètres pour une dépense de 2 milliards.

Les moyens financiers dont la société a disposé (capital et avance de certains actionnaires) s'élèvent à 6.380 millions, répartis comme suit:

B. R. P.: 71 p. 100;
C. C. F. O. M.: 23 p. 100;
Madagascar: 3,8 p. 100;
Capitaux privés: 2,2 p. 100.

Minerais radioactifs.

Depuis 1954 de nombreuses prospections ont été effectuées à Madagascar sous l'autorité du commissariat à l'énergie atomique en vue de rechercher les minerais rares qui se trouvent dans le Sud de l'île.

A la suite des travaux de prospection effectués en 1954, le commissariat à l'énergie atomique avait estimé que le nombre des indices repérés rendait évidente l'existence d'une région parmi les plus riches du monde. Or la réalité n'a pas répondu à ces espoirs.

Par ailleurs, cet organisme a fait connaître que l'épuisement des gisements d'uranium et de thorium de Madagascar interviendrait dans un délai assez rapproché. Fin 1956, on estimait que les réserves étaient légèrement supérieures à un millier de tonnes de thorianite, soit 100 à 150 tonnes d'uranium, et peut-être un millier de tonnes de thorium.

La production de l'uranium a subi une évolution importante. La métallurgie de l'urano-thorianite est très coûteuse; alors que la métallurgie des minerais pauvres en uranium, qui contiennent quelques millièmes d'uranium, revient à quelques milliers de francs la tonne, la métallurgie d'urano-thorianite coûte quelques milliers de francs au kilogramme.

C'est pourquoi le commissariat à l'énergie atomique ayant des sources d'approvisionnement moins coûteuses a été amené à se désintéresser de la production malgache, malgré les installations déjà réalisées.

Il existe donc actuellement deux sortes de minerais reconnus:

— l'urano-thorianite à haute teneur qui est exploité par le commissariat à l'énergie atomique, dans un centre situé à 70 kilomètres de Fort-Dauphin;

— la monazite qui a été découverte dans la même région. Ce gisement est d'une grande étendue, puisqu'il dépasse 20 kilomètres. Les quantités produites ne sont pas actuellement livrées à la connaissance du public. Cette production peut être intéressante si les sociétés qui traitent les terres rares rétrocèdent le thorium extrait. Mais il convient de se garder de formuler des prévisions optimistes, qui risqueraient d'être démenties par des résultats aussi infructueux que ceux enregistrés pour l'uranium.

L'exploitation des gisements d'uranium d'Antsirabé est totalement abandonnée par le commissariat à l'énergie atomique. La laverie moderne construite à grands frais est fermée.

Il semble qu'une perte de plusieurs centaines de millions soit à déplorer dans cette opération.

VII. — L'ENERGIE ELECTRIQUE A MADAGASCAR

La production d'électricité à Madagascar s'est largement accrue au cours des dix dernières années. En 1955, elle s'est élevée à 57.580.000 kWh, soit le quadruple de la production de 1938 (13.863.000 kWh), et le triple de celle de 1946. Le rythme d'accroissement de la production s'est toutefois fortement atténué au cours des trois dernières années, qui correspondent à une certaine pause dans le développement économique de la Grande Ile (accroissement annuel de 5 p. 100 entre 1953 et 1955, et stabilisation entre 1955 et 1956).

Le rapport des puissances installées entre les usines hydro-électriques et les usines thermiques a nettement évolué au cours de la période 1946-1955 en faveur de ces dernières, passant de 5 à 1 en 1946, de 2 à 1 en 1953 et à moins de 1,6 à 1 en 1955. Cette situation peut sembler paradoxale si l'on tient compte de la richesse de Madagascar en énergie hydraulique et de sa relative pauvreté en sources d'énergie thermique, charbon et pétrole, qui doivent être importés, surtout le dernier, pour couvrir les besoins du territoire.

Elle s'explique cependant par le fait que la demande d'électricité s'est fortement accrue, au cours des dix dernières années, dans les principaux centres urbains et qu'elle s'est portée surtout dans le secteur de l'éclairage et des usages domestiques. Il a donc fallu installer très rapidement, dans des secteurs géographiquement dispersés, les puissances nécessaires pour la satisfaction de ces demandes et, pour ce faire, recourir aux installations thermiques de réalisation plus rapide et aisée, de préférence aux aménagements hydro-électriques plus lents à mettre en œuvre.

De gros efforts ont néanmoins été entrepris pour utiliser les ressources hydro-électriques de l'Ile. C'est ainsi que sur une des branches amont de l'Ipoka ont été construits les réservoirs de Tsiazompaniry, d'une capacité de retenue maxima de 220 millions de mètres cubes d'eau et qui alimentent les usines d'Antelomita. Ces ouvrages ont été inaugurés en avril 1956. L'usine de la Mandraka comprend, de son côté, une puissance installée de 11.000 kWh, et dispose d'une possibilité supplémentaire de 11.000 kWh.

Il existe deux seules sociétés importantes de production d'électricité à Madagascar:

— La société Electricité et Eaux de Madagascar, qui possède la concession de distribution d'énergie électrique à Tananarive, Tamatave, Majunga, Antsirabé, Fianarantsoa, Diego-Suarez, Nossi-Bé, et dans divers centres de moindre importance. Les investissements de cette société sont passés de 104 millions de francs C. F. A. (exercice 1949) à 1.968 millions de francs C. F. A. (exercice 1955);

— La société Energie de Madagascar, société d'économie mixte, fondée essentiellement en vue de construire les ouvrages destinés à subvenir aux besoins de Tananarive et à régulariser le cours de l'Ipoka. Le coût des travaux réalisés par la S. E. M. sur ce fleuve est de l'ordre de 1.800 millions de francs C. F. A.

En dehors de ces réalisations, des études sont actuellement entreprises en vue de faire un inventaire précis des réserves de l'île en énergie hydro-électrique. Il est notamment recherché des aménagements susceptibles de fournir de grosses quantités d'énergie et à très bon marché. Les recherches ont été plus spécialement orientées vers les bassins moyens de l'Ipoka et de la Betsiboka au Nord-Ouest de Tananarive. Une première reconnaissance des aménagements possibles dans cette zone a été récemment confiée à la S. E. M.

Enfin, l'intérêt qu'a manifesté ces derniers temps la société Ugine pour le gisement de nickel de Valozoro a conduit à étudier les équipements capables de fournir l'énergie nécessaire au traitement du minerai, et qui représente 150 à 200 millions de kWh par an.

En définitive, l'équipement électrique de l'île est suffisant pour les besoins actuellement exprimés, compte tenu du fait que la demande industrielle reste modeste.

Si celle-ci croissait dans un proche avenir, Madagascar, avec ses réserves d'énergie hydro-électrique, est susceptible d'y faire face.

A plus long terme, il n'est pas impossible de penser à une vaste politique de l'énergie faisant intervenir à la fois le potentiel énergétique hydraulique et thermique, avenir de l'utilisation du charbon de la Sakoa.

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR

Les chiffres relatifs au commerce extérieur sont sans doute les plus précis concernant la Grande Ile. A ce titre, ils constituent un des moyens permettant de saisir *un des aspects* de l'évolution économique de Madagascar sans pour autant donner une vue globale de la situation économique et sociale.

Le tonnage de l'ensemble du commerce extérieur qui avait progressé en 1955 de 11 p. 100 sur 1954, n'a pas maintenu en 1956 le niveau élevé qu'il avait atteint et marque une légère régression de 2 p. 100. Ce mouvement provient d'une diminution des importations de 5,4 p. 100, les exportations étant en augmentation de 4,9 p. 100.

En valeur, par contre, 1955 marquait un fléchissement mais le commerce extérieur de 1956 a presque atteint à nouveau le niveau de 1954.

Commerce extérieur.

	1954	1955	1956
	Tonnage (tonnes).		
Importations	432.272	452.128	427.617
Exportations	169.372	215.738	226.387
Total	601.642	667.866	654.004
	Valeurs (millions de francs C. F. A.)		
Importations	24.039,9	21.417,6	23.104,3
Exportations	16.026,1	14.267,7	16.299,2
Total	40.066	35.685,3	39.403,5
Déficit	8.013,8	7.149,9	6.805,1
Pourcentage de couverture	66,7	66,6	70.5

Prix moyen à la tonne.

(Milliers de francs C. F. A.)

	1954	1955	1956
Importations	55,6	47,4	54
Exportations	94,1	66,1	72

Les importations.

En tonnage, les importations sont en net recul sur celles de l'année précédente, et n'atteignent pas non plus le chiffre de 1954. Mais cette diminution en tonnage ne se traduit pas par une évolution parallèle des valeurs. On constate au contraire par rapport à 1955 une augmentation de la valeur des importations de 7,3 p. 100. Cela s'explique essentiellement par la modification de structure des importations: diminution très sensible des marchandises pondéreuses (ciments, houille, métaux) et une augmentation des biens de consommation à valeur unitaire élevée.

Cette évolution se répercute sur le prix moyen de la tonne importée qui passe de 47,4 en 1955 à 54.0000 F C. F. A. en 1956. On peut regretter cependant que figurent également en augmentation les boissons alcoolisées (vins, apéritifs et surtout bière).

La chute brutale des tonnages de sucres importés (146 tonnes) au lieu de 6.913 tonnes pour l'année 1955, s'explique par le fait qu'une partie de la production de la Mahavany est écoulée sur le marché malgache.

On a noté la diminution des importations de biens d'équipement et notamment des houilles (3.800 tonnes au lieu de 9.600 en 1955). Mais il faut souligner l'augmentation des engrais d'une part, des tracteurs, des machines agricoles ainsi que des voitures et camions, ce qui entraîne une importation supplémentaire de carburants.

Principaux produits importés.

PRODUITS	1954	1955	1956	1954	1955	1956
	Quantités (en milliers de tonnes).			Valeurs (en millions de francs C. F. A.).		
Sucre	»	6,9	0,1	»	253	9
Farine	»	13,4	16,4	»	356,6	424,3
Huiles	»	1	1,2	»	127,2	136,9
Bières	»	4,9	5,6	»	194,4	233
Vins, apéritifs (1)	»	264,3	271,9	»	806,9	888,6
Boissons distillées (2)	»	2,1	1,6	»	59,3	79,2
Tissus de coton	»	3,9	3,7	»	1.837,7	1.534,5
Carburants	»	95	102,4	»	905,1	1.051
Ciments	1	143,5	106,8	»	748,4	581,9
Houille	»	9,6	3,8	»	42,3	25
Fer, acier	2	42,9	38,8	»	1.367,8	1.307,4
Machines	»	4,5	4,8	»	1.672,8	1.729,2
Tracteurs	»	0,87	2,35	»	72,1	222,4
Engrais	»	3,8	6,7	»	60	96,4
Voitures transport personnes	»	1,9	2	»	568,2	623,5
Camions	»	1	1,3	»	488,3	591

(1) Hectolitres.
(2) Hectolitres d'alcool pur.
Source: Bulletin mensuel de statistique.

Les exportations.

Les exportations continuent leur progression en tonnage. Elles sont en augmentation de 4,9 p. 100 sur le tonnage réalisé en 1955, qui lui-même constituait le record d'après-guerre, et de 33,6 p. 100 sur celui de 1954.

Sur ce tonnage, les produits pauvres (maïs, manioc, pois du cap) sont en constante diminution. Il s'ensuit que la production des autres produits exportés a nettement augmenté.

La valeur de l'ensemble des exportations est supérieure de 10,4 p. 100 à celle de 1955, année qui avait été marquée par la chute des cours de nombreux produits, du cacao en particulier.

Toutefois, par rapport à 1954, l'augmentation n'est que de 1,6 p. 100. Il a donc fallu exporter plus de produits pour maintenir la valeur des exportations.

Le prix moyen de la tonne exportée tombe en conséquence de 94,1 en 1954 à 72 milliers de francs C. F. A. en 1956.

Le tableau suivant donne la situation des principaux produits exportés:

PRODUITS	1954	1955	1956	1954	1955	1956
	Quantités (en tonnes).			Valeurs (en millions de francs C. F. A.).		
Café	41.486	47.737	52.477	7.669	6.192	7.016
Vanille	244	302	387	728	715	766
Girofle	5.656	2.305	7.613	1.003	324	986
Riz	14.895	44.670	36.164	565	1.227	1.340
Raphia	5.706	5.819	6.001	417	503	499
Tabacs	4.713	3.920	3.783	1.158	958	938
Graphite	12.740	16.772	15.401	346	455	397
Essence de girofle	1.001	693	659	482	313	248
Sisal	9.609	10.297	9.233	363	345	328
Arachides	7.387	8.749	9.043	283	305	482
Tapioca	6.038	5.728	7.519	216	218	285

Le tonnage de café exporté monte en flèche depuis 1954: 52.477 tonnes contre 41.486. Il constitue un tonnage record (41.193 tonnes en 1938). Mais la baisse des cours ne permet pas d'atteindre la valeur de 1954 (7.046 millions de francs C. F. A. au lieu de 7.669).

On a exporté 8.500 tonnes de moins de riz qu'en 1955 mais pour une valeur supérieure de 127 millions de francs C. F. A.

Les exportations de graphite sont en légère diminution (— 1.371 tonnes et — 68 millions de francs C. F. A.) mais restent au-dessus du niveau atteint en 1954.

Le pourcentage de couverture des importations par les exportations est de 70,5 p. 100 au lieu de 66,7 p. 100 et 66,6 p. 100 en 1954 et 1955.

Le déficit de la balance commerciale est en diminution régulière depuis 1954, chiffré à 8.013,8 millions contre 6.805,1 cette année.

Ces chiffres font apparaître l'importance du redressement intervenu en 1956.

Répartition du commerce extérieur par zone.

Comme les années précédentes, seul le commerce avec la zone dollar laisse un solde bénéficiaire de 1.323 millions de francs C. F. A. contre 1.226 en 1955. Mais il ne représente qu'un faible pourcentage des échanges extérieurs et ses variations depuis 1954 sont de faible importance.

Le déficit avec les autres zones est toutefois en diminution par rapport à celui de l'année précédente. Notamment le pourcentage de couverture des importations par les exportations passe, pour la zone sterling, de 24,6 p. 100 à 53,9 p. 100, les exportations ayant plus que doublé.

Dans la zone des autres devises, les échanges se sont accrus aussi bien à l'importation qu'à l'exportation. Les ventes ont également doublé, en particulier grâce à l'accroissement des exportations sur l'Allemagne: 92,7 en 1954, 133,8 et 192,8 en 1954 et 1955 (1).

Les échanges de la zone franc ont peu varié. Les importations sont couvertes à raison de 66,6 p. 100 par les exportations (respectivement 64,1 p. 100 et 63,4 p. 100 en 1954 et 1955).

En conclusion le commerce extérieur de Madagascar reflète une situation relativement satisfaisante. Sans doute à l'accroissement du tonnage des exportations n'a pas correspondu un accroissement équivalent de la valeur de ces exportations.

Madagascar a donc augmenté sa production exportable.

Par ailleurs, les perturbations du commerce dues à la fermeture du canal de Suez contribuent à fausser les comparaisons entre 1955 et 1956. Il est fort probable que sans les événements de Suez, l'année 1956 aurait été, tant pour les importations que pour les exportations, la meilleure année depuis la fin de la guerre.

Répartition du commerce extérieur par zone.
(Valeurs: millions de francs C. F. A.)

	ZONE franc	ZONE dollar	ZONE sterling	AUTRES devises	TOTAL
1954.					
Importations	19.714,5	841,0	1.308,1	2.116,3	24.039,9
Exportations	12.986,1	1.743,8	409,9	886,3	16.026,,1
Pourcentage de couverture	65,9	207,3	30,0	41,9	66,7
1955.					
Importations	17.056,3	880,2	1.427,6	2.053,5	21.418
Exportations	11.270,3	2.106,2	395,9	495,3	14.268
Pourcentage de couverture	66,1	239,3	27,7	24,1	66,6
1956.					
Importations	17.759,3	1.005,5	1.343,1	2.986,5	23.094,4
Exportations	12.184,8	2 382,8	755,5	979,9	16.300
Pourcentage de couverture	68,6	236,9	56,3	32,8	70,6

IX. — INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES

1. Les investissements publics.

(En francs métro). — Exercices 1954-1955 et 1955-1956.

Ces deux exercices ont vu se réaliser l'exécution du deuxième plan quadriennal arrêté définitivement par l'assemblée représentative de Madagascar en avril 1954.

En ce qui concerne les investissements sur fonds F.I.D.E.S., le décret du 20 mai 1955 est venu apporter au territoire la garantie d'une certaine pérennité dans ses investissements en fixant le montant total des autorisations de programme pour la période du 1er juillet 1954 au 30 juin 1958, soit 178 milliards métro pour l'ensemble des territoires d'outre-mer.

Par ailleurs 20 p. 100 de l'ensemble des crédits réservés à la section locale devront être utilisés à des actions au contact direct du producteur, l'accent est ainsi mis sur la priorité à donner au développement de l'action rurale.

(1) Annexe X. — Balance générale des payements entre Madagascar et les pays étrangers.

Montant des crédits alloués.
(En milliers de francs métropolitains.)

	1954-1955	1955-1956
Section locale F. I. D. E. S.	4.507.000	8.107.400
Section générale F. I. D. E. S.	862.839	839.924
Opérations de la caisse centrale	2.122.000	2.503.000
Budget général	2.919.000	3.213.990
Budgets provinciaux	1.932.800	1.829.702
Totaux	12.243.639	16.494.016

Les opérations de la section générale en 1954-1955 comprenaient 420 millions provenant de l'aide de l'I. C. A. (International Cooperation Administration).

Utilisation des crédits affectés à la section locale (F. I. D. E. S.).

On peut départir les crédits suivant leur mode d'utilisation en trois grandes rubriques qui se sont vu dotées et ont consommé (en millions métro).

	1954-1955		1955-1956	
	Autorisations d'engagement.	Payements effectués.	Autorisations d'engagement.	Payements effectués.
Production	1.641.000	1.461.837	3.485.600	2.364.759
Infrastructure	2.334.000	3.467.092	3.238.600	2.339.611
Social	532.000	1.146.804	1.383.200	815.963
Total	4.507.000	6.075.733	8.107.400	5.520.333

On a donc assisté à une augmentation des dotations en 1955-1956 d'autant plus sensible qu'à partir du 1er janvier 1956 la participation à titre de subvention de la métropole s'est accrue.

Alors que, jusqu'à cette date, la partie subvention était de 75 p. 100 et la part remboursable de 25 p. 100 de l'ensemble, à compter du 1er janvier 1956 la subvention est totale pour les crédits consacrés à la production et au secteur social, tandis que la part remboursable est limitée aux 25 p. 100 de l'infrastructure. Cette dernière représentant environ 40 p. 100 de l'ensemble, les remboursements ne portent donc plus que sur 10 p. 100 environ des investissements effectués sur la section locale du F. I. D. E. S.

L'ensemble de ces crédits a permis d'accentuer l'orientation donnée au deuxième plan en faveur de l'action rurale.

C'est ainsi que des formes nouvelles d'assistance ont pu être mises en place.

Aux C. R. A. M. (collectivités rurales autochtones modernisées) sont venus s'ajouter les secteurs de paysanat et les groupements de collectivités.

Depuis leur création, les C. R. A. M. ont bénéficié de 335 millions de dotations pour leur infrastructure, qui intéresse 27 C. R. A. M. actuellement en fonctionnement.

Le budget du plan assure l'équipement du secteur de paysanat, les frais de recrutement et de formation des chefs de secteur et leur solde pendant la période de lancement. Les budgets provinciaux assument les autres frais de fonctionnement et les dépenses de vulgarisation.

208 millions ont été ouverts à ce titre qui ont permis le lancement de 22 secteurs tandis que 18 sont en cours sur la tranche 1956-1957 et que 14 sont prévus à la tranche 1957-1958.

Dans un pays où l'agriculture présente un caractère aussi prépondérant qu'à Madagascar, l'hydraulique agricole tient le premier rang dans les aménagements.

On constate une évolution très nette dans la répartition des crédits:

Le pourcentage des études diminue au fur et à mesure de la mise en chantier de nouveaux projets, les crédits néanmoins vont en s'accroissant;

L'importance des sommes consacrées aux petits périmètres s'accroît tant en valeur qu'en pourcentage. A l'inverse, les grands périmètres sont en baisse continuelle.

Cette politique est voulue et correspond à la nécessité de promouvoir une amélioration rapide de l'agriculture autochtone. Elle sera encore accentuée au cours des années à venir.

L'élevage, encore insuffisamment doté, a vu ses crédits très substantiellement relevés si on les compare à ceux ouverts sur le premier plan. Une infrastructure sanitaire commence à être mise en place ainsi qu'un programme d'hydraulique pastorale dans le Sud.

La pisciculture fermière jouit d'un rentable engouement et améliore déjà grandement le régime alimentaire de nombreux habitants.

Des études sont en cours pour l'établissement des équipements hydro-électriques susceptibles de fournir l'énergie nécessaire à l'industrie électro-métallurgique et minière étudiée par la Société Ugine pour l'utilisation du gisement de nickel de Valozoro.

Les chemins de fer terminent le rééquipement de la ligne Tananarive—Côte Est; la diésélisation totale des réseaux est un fait accompli.

Les difficultés, en ce qui concerne les routes, résident dans les hauts prix pratiqués au kilomètre de chaussée et l'impossibilité d'avoir des études prêtes pour lancer rapidement les projets; c'est pourquoi il est envisagé d'augmenter les dotations « Etudes ». Sur tous les tronçons transformés en chaussée moderne on a pu constater un accroissement de la circulation très encourageant.

Les dotations de 600 millions au port de Tamatave vont pouvoir être utilisées, le marché comportant la construction de deux postes à quai en eau profonde et le débouché du canal des pangalanes dans la rade ayant été approuvés le 11 mai 1956.

Les dépenses de l'enseignement intéressent principalement les classes qui doivent assurer la soudure entre l'enseignement du premier degré et le secondaire et également un enseignement technique de qualité. Les crédits affectés à l'enseignement s'avèrent toujours insuffisants.

Enfin les crédits pour l'aide à l'habitat intéressent l'édilité dans les nouveaux lotissements.

Telles sont les actions essentielles qui ont marqué l'intervention du F. I. D. E. S. dans la vie du territoire.

Si l'on ne voit pas encore se dessiner une industrialisation de Madagascar, ce territoire s'achemine vers une agriculture plus poussée avec augmentation des rendements, afin de lui permettre d'assurer largement la couverture de ses besoins essentiels.

Au point de vue social, le succès bien affirmé de la lutte antipalustre a permis la prise en charge de ces dépenses par les provinces tandis que le plan inscrivait les premiers projets de lutte antituberculeuse, deuxième grande menace de l'île.

Dans ce domaine, les investissements publics méritent une attention toute particulière en raison des crédits importants utilisés tant par voie de prêts que de subventions.

L'utilisation des prêts ou subventions devrait être très sérieusement contrôlée.

Infrastructure de Madagascar en fin 1956.

Le problème des transports maritimes, ferroviaires et routiers, qui est primordial pour Madagascar, « île trop loin, trop grande », n'a pu, faute d'information suffisante, être traité dans le présent rapport. Ce problème mérite une étude particulière qui sera entreprise ultérieurement.

Un extrait du rapport décennal du haut commissariat de Madagascar 1946-1956 fait le point de la situation de l'infrastructure (voir annexe XI).

2. Les investissements privés.

Les chiffres pour l'année 1956 ne sont pas encore connus de nous mais il est très vraisemblable qu'ils accentueront la tendance qui se dégage en 1955.

Celle-ci se caractérise:

— par une continuité dans l'effort de l'investissement public, dont le poids principal est supporté par la métropole. Cependant, les budgets provinciaux font un effort non négligeable pour tenter d'apporter une contribution personnelle à l'effort d'équipement;

— par une diminution importante de l'investissement privé. Cette tendance est d'autant plus fâcheuse qu'elle traduit les craintes nées des années antérieures à 1955. La situation propre de cette année, qui s'est traduite par une crise économique due à la chute des cours, risque de se traduire par une diminution plus importante des investissements.

Il faut noter qu'un certain nombre d'entreprises éprouvent des difficultés pour maintenir leur activité.

Le tableau suivant donne un aperçu de l'évolution de la situation:

ANNÉES	NOMBRE des liquidations judiciaires ou faillites.	DISSOLUTION de sociétés.
1953	37	17
1954	48	25
1955	97	38

Le tableau suivant montre l'évolution de l'investissement public et privé :

	1953	1954	1955
Investissements privés.			
a) Sauf secteur commercial :			
Capital de nouvelles sociétés......	438	251	314
Augmentation de capital...........	844	599	400
Investissements sur les bénéfices..	660	1.730 (1)	1.600 (1)
b) Secteur commercial :			
Capital de nouvelles sociétés......	300	99	319
Augmentation de capital...........	711	1.117	176
Investissements sur les bénéfices..	440	(1)	(1)
Total des investissements privés.	3.393	3.796	2.809

(1) Ce chiffre représente l'ensemble des investissements des secteurs commercial et non commercial.

Il faut cependant retenir que pendant la période de 1947 à 1953 inclus, les investissements privés avaient atteint 15 milliards C. F. A. dont à peu près les deux tiers affectés au secteur non commercial : production, industrie, services. Ces investissements semblent surtout avoir un caractère financier et n'ont peut-être pas été entièrement utilisés en immobilisations.

D'autre part, en ajoutant à ce chiffre de 15 milliards, les 10 milliards environ investis pendant les trois dernières années, le total des investissements privés pendant la période de 1947 à 1956 inclus, ressort à 25 milliards C. F. A.

Il n'est donc pas douteux qu'un effort important a été réalisé par les entreprises privées de Madagascar depuis 1947.

En conclusion, la situation semble assez grave. Sans doute n'est-elle pas spéciale à Madagascar, mais il ne fait aucun doute qu'elle présente un caractère accentué dans ce territoire. Il faut en rechercher la cause dans le fait que l'industrialisation dans la grande île encore extrêmement limitée ne présente pas de secteurs franchement favorables intéressant le capital désireux de s'investir outre-mer.

X. — FINANCES

1. Budgets.

En 1955 et 1956 le total général net du budget, c'est-à-dire le montant total du budget général et des budgets provinciaux, déduction faite des sommes transférées d'un budget à un autre, est resté sensiblement constant comme l'indique le tableau suivant :

Budgets.

(Millions de francs C. F. A.)

1955.	Budget brut de fonctionnement.	Budget brut d'équipement.	Total net (1).
I. — Budget général.........	10.739	2.413	12.430
II. — Budgets provinciaux :			
Fianarantsoa..........	1.543	354	1.756
Majunga	1.615	314	1.615
Tamatave	1.667	167	1.667
Tananarive	1.932	218	1.997
Tuléar	1.310	124	1.310
Total..............	8.067	1.177	8.345
III. — Total général.........	18.806	3.590	20.775
Total général net (2).	16.813	3.590	18.782

1956.	Budget brut de fonctionnement.	Budget brut d'équipement.	Total net (1).
I. — Budget général.........	10.503	1.653	11.521
II. — Budgets provinciaux :			
Fianarantsoa	1.569	84	1.579
Majunga	1.495	196	1.623
Tamatave	1.612	155	1.687
Tananarive	2.038	465	2.442
Tuléar	1.370	106	1.423
Total..............	8.084	1.006	8.754
III. — Total général.........	18.587	2.659	20.275
Total général net (2).	16.985	2.659	18.673

(1) Déduction faite des sommes versées par les budgets de fonctionnement aux budgets d'équipement.

(2) Déduction faite des sommes versées par le budget général aux budgets provinciaux par ces derniers au budget général, par certains budgets provinciaux à d'autres budgets provinciaux.

Mais il semble bien qu'un déficit important qui avait été prévu dès la fin de 1954 se soit révélé, dans le fait plus important que celui prévu initialement, le principal déficit provenant du budget général (400 à 500 millions).

La diminution des échanges commerciaux en 1955 a provoqué des moins-values de recettes fiscales de l'ordre de 10 p. 100, malgré la mise en œuvre de mesures fiscales appliquées dès le début de 1955. Par ailleurs, des mesures prises pour atténuer les conséquences de la crise : modérations ou exonérations fiscales, au profit des produits les plus touchés (textiles, viande en conserve, produits miniers) ont contribué à diminuer le montant des recettes fiscales.

***

Le projet de budget général pour 1957 s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 12.541.265.000 francs C. F. A., en augmentation de 2.038.558.000 francs C. F. A. par rapport au budget de 1956.

A la vérité, le montant réel du budget ou du budget net ne représente guère plus de 7.500 millions de francs, car 5 milliards, constitués par les opérations de transit ou compensés qui marquent une augmentation de plus de 1.600 millions sur 1956, doivent être défalqués.

Cette augmentation du budget général est dû pour 350 millions, à la création du fonds routier qui fait désormais l'objet d'un compte spécial, de l'application de la loi municipale, de l'inscription d'une partie du personnel de l'aéronautique civile, etc.

En définitive, l'augmentation réelle des dépenses par rapport au présent exercice se chiffre à près de 550 millions.

Les deux sources principales d'accroissement des dépenses en dehors de la dette publique, des subventions, des bourses et de l'aide sociale résident :

— dans les mesures intéressant la fonction publique (aménagement des soldes, application des statuts particuliers des cadres locaux). Cette augmentation représente 50 p. 100 de l'augmentation globale, elle se chiffre à 280 millions ;

— dans l'expansion des services sociaux et de production qui ont exigé le recrutement de 280 agents et l'inscription des crédits de matériel correspondant. Cette dépense représente près de 30 p. 100 de l'augmentation globale.

Il convient de faire remarquer que Madagascar, malgré ses difficultés financières n'en consacre pas moins pour son budget d'équipement une somme supérieure à un milliard de francs.

Tableau faisant ressortir la répartition des dépenses par nature.
(En pourcentage sur l'ensemble des dépenses.)

	1938	1946	1956
Dépenses globales (en millions C. F. A.)	10.030	8.183	21.161
	P. 100.	P. 100.	P. 100.
Justice	1,61	1,50	1,46
Administration générale	22,71	25,26	16,87
Travaux	22,01	23,04	22,56
Social	21,64	25,89	31,43
Dettes	16,52	3,42	3,76
Sécurité	9,23	12,10	11,62
Economie	6,28	8,79	12,30

Référence: Madagascar 1946 1956.

2. Fiscalité.

A la fin de 1954 l'assemblée représentative de Madagascar avait décidé un certain nombre de mesures fiscales de façon à adapter les dépenses aux recettes. Les principales mesures étaient les suivantes:

— création d'une taxe sur la plus-value immobilière dans les terrains non bâtis, situés dans les zones urbaines;

— augmentation de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières, passant de 5 à 10 p. 100;

— relèvement de certains impôts, notamment celui sur les bénéfices divers et l'impôt général sur le revenu (2 p. 100 pour les particuliers, 6 p. 100 pour les sociétés).

L'assemblée avait également procédé à l'aménagement de quelques taxes indirectes, majorant d'environ 20 p. 100 les droits sur les alcools et de 10 p. 100 ceux sur le tabac.

Ces mesures provoquèrent une certaine émotion et depuis 1954 le problème de la fiscalité à Madagascar a fait couler beaucoup d'encre.

L'augmentation du déficit du budget (un milliard de francs C.F.A. en 1954) a amené les autorités locales à se poser la question: savoir s'il conviendrait d'augmenter la fiscalité pour faire face à ce déficit.

Une commission d'études de la fiscalité a été créée par le haut-commissariat et l'avis de cette commission qui comprenait tant des représentants patronaux que des syndicats ouvriers, a conclu qu'il était impossible à l'heure actuelle d'augmenter la fiscalité.

Cette commission a pensé qu'il était préférable d'entrer dans une ère non seulement d'économie mais d'austérité.

Le montant des impôts directs et indirects perçus à Madagascar est indiqué dans le tableau suivant:

	1955	1956
Impôts directs (en milliards de francs C.F.A.):		
Total	5.220	5.452
Impôts forfaitaires revenus	3.055	(1) 3.224
Impôts progressifs et proportionnels sur le revenu	1.330	(2) 1.397
Impôts fonciers	360	371
Patente et licences	475	460
Impôts indirects (B. L. + B. P.):		
Total	7.932	7.838
Droits à l'importation	2.128	2.683
Taxe de consommation intérieure	2.220	3.087
Taxe sur transaction et à la production	1.722	1.600
Droits à l'exportation	1.225	955
Divers	637	113

(1) Impôts personnels. 1.538; taxe de cercle: 1.055; taxe sur le bétail: 621.

(2) B. I. C.: 597; I. G. R.: 541; Divers: 253.

Le montant des impôts perçus à Madagascar semble élevé: pour l'année 1956, il correspondrait à la valeur de la totalité des exportations annuelles de Madagascar.

Cette fiscalité excessive dans son ensemble compte 45 p. 100 d'impôts directs et 57 p. 100 d'impôts indirects.

Or, chacun sait que les impôts directs doivent dans un pays neuf, donc de capitaux en voie de formation, être beaucoup plus faibles que dans un pays déjà industrialisé et à l'agriculture modernisée.

Indiquons qu'en France la proportion des impôts directs n'est que de 33 p. 100. Il semble bien que dans ces conditions Madagascar ait le privilège d'avoir une fiscalité totale directe et indirecte dépassant de beaucoup la position de saturation.

A titre indicatif, dans la province de Tananarive, les principaux impôts provinciaux se décomposaient comme suit:

La taxe personnelle comporte une taxe des minimums à laquelle sont assujettis tous les sujets masculins de plus de vingt ans. Son taux est de 1.250 francs C.F.A.

A cet impôt s'ajoute une taxe additionnelle composée de deux catégories:

— la première d'un montant de 2.600 francs C.F.A. est payée par ceux qui sont soumis à l'impôt général sur le revenu;

— la seconde d'un montant de 3.000 francs C.F.A. est payée par les patentés, les salariés percevant un salaire supérieur à l'indice 210, les fonctionnaires et les propriétaires de plus de 50 bœufs.

Des exemptions fiscales sont accordées aux familles nombreuses, anciens militaires, etc.

L'impôt sur les bœufs payé sur le bétail à partir d'un an est égal à 2 p. 100 de la valeur-arbitre. Cette année le bœuf a été estimé à 50.000 francs C. F. A.

L'impôt sur la propriété bâtie et non bâtie, l'impôt foncier sur les terrains. Le taux de cet impôt est variable suivant la nature de la culture: 13 francs l'are pour le café, tabac, plante à parfum, 2 francs pour le riz. Les terrains non cultivés payent un impôt de 1 franc l'are.

Les méthodes fiscales de Madagascar doivent certainement être modifiées et adaptées aux conditions locales. Les contribuables demandent que l'administration fasse un effort d'austérité, mais ils exigent aussi une revision des méthodes des impôts en particulier, et ils demandent que les méthodes actuelles de taxation soient remplacées par l'imposition établie au sein d'une commission provinciale de fiscalité.

3. Les disponibilités monétaires et le crédit.

Les renseignements statistiques qui sont parvenus ne permettent pas de dégager encore une évolution de la monnaie et du crédit au cours de l'année 1956 où seuls quelques éléments disparates permettent d'avoir une vue approximative sur ce problème. Cependant le bilan de la monnaie et du crédit en 1955 est nettement établi.

A. — *Les disponibilités monétaires.*

La masse monétaire durant l'année 1955 est passée de 30,7 milliards de francs à 35,1, soit un accroissement de 14,1 p. 100 alors que l'année précédente avait connu une expansion monétaire de 4,1 p. 100 seulement.

Il faut remarquer que l'augmentation de la masse monétaire est intervenue brusquement durant le second semestre 1955, comme le prouve le tableau suivant:

	1er JANVIER	31 MARS	30 JUIN	30 SEPTEMBRE	31 DECEMBRE
1954:					
En milliards de francs	29,5	28,8	29,1	30,6	30,7
En indices (1)	100	97	99	104	104
1955:					
En milliards de francs	30,7	28,6	28,3	32,2	35,1
En indices (1)	100	93	92	105	114

(1) Base 100 en début d'année.

En ce qui concerne la monnaie fiduciaire, celle-ci s'est accrue de 7,3 p. 100 au cours de l'année 1955, alors qu'elle était restée d'un niveau constant en 1954. La brusque contraction qui se produit à partir du 30 juin (11 p. 100) a été particulièrement importante, puis le niveau des billets a été ramené à celui de 1952. Cette situation provient évidemment du début de la dépression économique qui a été causée par la chute des cours mondiaux, notamment sur le prix du café. Elle s'explique également par le déficit de la balance commerciale durant le premier semestre 1955 qui a dépassé 13 milliards de francs contre 8 milliards l'année précédente.

Cependant au cours du deuxième semestre 1955, une situation plus équilibrée tend à s'affirmer, puisque le déficit de la balance commerciale dépasse de peu 1 milliard, alors que son montant était supérieur à 7 pour la période correspondante de l'année 1954.

Cet accroissement des disponibilités monétaires est donc dû d'une part, à l'accroissement de la circulation fiduciaire et pour une autre part aux dépôts de fonds qui se chiffrent à 940 millions.

Le volume des dépôts en banque atteint un maximum à la fin du premier trimestre 1955. En fin d'année il s'élevait à 14,2 milliards de francs, soit un montant supérieur à 23,7 p. 100 à celui du début de l'année.

Le volume des dépôts à la caisse d'épargne et celui des bons du Trésor n'ont accusé que de faibles variations, respectivement: plus 52 millions et plus 6 millions.

B. — *Contre-partie des disponibilités monétaires.*

Les crédits bancaires ont diminué de 1.452 millions dans le cours de l'année, soit 7 p. 100. Cette contraction a porté sur les crédits à court terme, moins 1.886 millions, soit 11 p. 100 et sur les crédits à moyen terme, moins 257 millions. Les crédits à long terme ont au contraire augmenté de 691 millions. L'ensemble des crédits à moyen et à long terme a ainsi augmenté de 434 millions représentant un pourcentage de 11,24 p. 100.

Il faut remarquer que jusqu'à fin décembre 1955, les crédits ont toujours dépassé le montant des disponibilités monétaires par suite de l'importance du solde débiteur du compte ouvert à la banque de Madagascar sur les livres du Trésor. A cette date ils ont été ramenés légèrement en dessous (37,7 milliards de francs, contre 35,1).

La diminution des crédits à court terme est due à l'action des banques locales, qui ont estimé que les maisons d'importation avaient commis des excès en finançant des stocks excessifs qui n'avaient pu être écoulés sur le marché.

La diminution des crédits à court terme résulte également de la réduction de la valeur des produits exportés à la suite de la baisse des cours. L'examen des résultats de la centralisation des risques fait apparaître la régression des crédits au cours de l'année 1955. Cette diminution semble essentiellement imputable à la chute des crédits à l'importation (moins 2,1 milliards de francs).

La position des avoirs francs à l'institut d'émission est étroitement liée au volume des crédits. A la fin de l'année 1955, l'institut d'émission avait pour la première fois depuis de nombreuses années un solde positif d'avoir francs (plus 1,6 milliard), alors que sa position au 31 décembre 1954 était de moins de 4,7 milliards de francs. Cette amélioration est due pour une part à celle de la balance commerciale. Les transferts postaux de la zone d'émission ont augmenté de 790 millions, alors que les transferts bancaires vers la métropole, du fait de la régression des importations, diminuaient de 1,7 milliard.

La cause principale de cette situation résulte de l'accroissement des transferts publics vers la zone d'émission: plus de 22 milliards en 1955, contre 15 et demi en 1954.

En définitive, on peut conclure que l'année 1955 a été marquée par un assainissement des trésoreries qui ont réussi à surmonter la crise économique sans trop de dommages. Surtout, il faut noter que les conséquences monétaires de cette crise économique ont été limitées par l'augmentation des dépenses publiques. En définitive, la stabilité et l'équilibre monétaires ont été maintenus grâce à l'accroissement des investissements publics effectués par la métropole.

L'année 1956 a connu un certain redressement économique qui a toutefois été d'une faible importance. Pour déterminer les incidences de ce redressement économique, les services du haut commissariat à Madagascar ont établi un bilan de la situation monétaire au 30 juin écoulé, par comparaison avec la même situation à la même date de l'année précédente. Ces éléments permettent de penser qu'il n'existe qu'une légère amélioration par rapport à la fin de l'année 1955, mais cette amélioration serait plus importante par rapport à la fin du premier semestre dernier: les moyens de payement se sont accrus de 23,8 p. 100 par rapport au 30 juin, et de 4,27 p. 100 par rapport au 31 décembre. Cette augmentation résulte à la fois de l'accroissement de la circulation fiduciaire et des autres moyens de payement.

Le volume des crédits n'a pas été influencé par les modifications intervenues dans la situation économique. Il ne dépasse jamais pour les périodes considérées 19 milliards.

Par ailleurs, on n'enregistre que des variations extrêmement légères dans le volume des diverses catégories de crédits accordés alors que les mouvements importants se situaient, comme on l'a vu durant le second semestre 1955, au cours du premier semestre 1956, les variations sont pour ainsi dire insignifiantes.

La reprise des importations était tout juste amorcée au terme du premier semestre de cette année et dans ces conditions, il était anormal qu'il n'y ait eu aucune incidence sensible soit sur le volume des crédits, soit sur les disponibilités monétaires.

CRÉDITS ACCORDÉS PAR LA BANQUE	1954 (moyenne).	1955 (décembre).	1956 (octobre).
1° Avances et réescomptes:			
A court terme: par l'institut d'émission	5.513	4.357	4.916
A moyen terme:			
Par l'institut d'émission	1.439	903	1.361
Par la C. C. F. O. M	91	25	»
A long terme: au secteur public.	175	492	1.028
2° Crédits aux utilisateurs:			
A court terme:			
Par les banques de réescomptes	4.395	4.174	4.160
Avances, comptes courants d'avances	10.883	9.843	10.908
Par le crédit agricole	237	255	178
A moyen terme:			
Par les banques	1.261	1.188	1.368
Par la C. C. F. O. M	30	12	3
Par la C. C. C. A	420	313	276
Par le C. M	458	380	343
Par le S. I. M	243	262	235
A long terme:			
Au secteur privé	1.374	2.131	2.304
Au secteur public	7.514	8.851	9 527
Crédits documentaires	688	1.045	1.376
3° Nombre de comptes débiteurs	2.648	3.068	3.216

Concernant les « crédits aux utilisateurs », particulièrement ceux à moyen terme, nous remarquons qu'à elles seules, les banques accordent trois fois plus de crédits que la Caisse centrale de crédit agricole et le Crédit de Madagascar, bien qu'à un taux d'intérêt sensiblement supérieur à celui de ces deux organismes d'Etat.

Cette situation paradoxale découle du fait de la lenteur de décision de ces organismes administratifs et des multiples formalités à remplir. Il arrive que certaines demandes de prêts à moyen ou long terme attendent un an pour faire l'objet d'une décision bien souvent négative. Elle est contraire au but d'expansion économique poursuivi et c'est la raison pour laquelle, bien que ce soit plus onéreux, les utilisateurs préfèrent généralement s'adresser aux banques qui règlent les affaires immédiatement.

Cette situation pourrait être rapidement améliorée si le Crédit de Madagascar était autorisé, après délibération de son conseil d'administration, à accorder des prêts jusqu'à concurrence de 20 millions C. F. A., son plafond actuel non soumis à son autorité de tutelle de 8 millions étant nettement insuffisant par rapport à la conjoncture actuelle.

Tableau faisant ressortir en millions de francs métro les transferts Madagascar/France réalisés par la Banque de Madagascar et des Comores.

ANNÉES	POUR LE COMPTE des trois autres banques.	POUR COMPTE de la clientèle.	TOTAL
1953	11.614	5.105	16.719
1954	10.258	4.650	14.908
1955	9.942	4.175	14.117
1956	13.510	4.503	18.013

ANNEXES AU RAPPORT

présenté par M. A. Lawrence.

ANNEXE I

Estimation de la population au 1er janvier 1957.

PROVINCES	POPULATION AUTOCHTONE					POPULATION NON AUTOCHTONE					ENSEMBLE
	Sexe masculin.		Sexe féminin.		Total.	Sexe masculin.		Sexe féminin.		Total.	
	0 à 14 ans.	15 ans et plus.	0 à 14 ans.	15 ans et plus.		0 à 14 ans.	15 ans et plus.	0 à 14 ans.	15 ans et plus.		
Tananarive	238.794	286.516	237.780	299.012	1.056.102	6.978	11.954	6.880	11.883	37.695	1.093.797
Tamatave	165.341	213.449	156.393	218.029	753.212	2.798	6.373	2.901	4.927	16.999	770.211
Majunga	120.250	176.621	118.161	184.103	599.135	1.637	2.876	1.706	2.394	8.613	607.748
Tulear	169.619	230.729	152.153	262.739	815.240	1.845	2.584	1.792	2.050	8.271	822.511
Fianarantsoa ...	273.178	340.087	257.539	382.243	1.253.047	1.390	2.499	1.361	1.919	7.169	1.260.216
Diégo-Suarez ...	74.650	116.400	70.119	105.830	366.999	3.191	5.042	2.899	3.669	14.701	381.700
Totaux	1.041.832	1.357.802	992.145	1.451.956	3.843.735	17.839	31.328	17.539	26.742	93.448	4.937.183

Statistiques: Ministère de la France d'outre-mer.

ANNEXE II

Répartition de la population par catégories (année 1955.)

DÉSIGNATION	NOMBRE
Français.	
Français de naissance	51.767
Citoyens français d'origine malgache........	10.159
Naturalisés Français	4.163
Total	66.089
Etrangers.	
Grecs	455
Autres non asiatiques..........................	2.962
Chinois	6.758
Indiens	13.031
Autres asiatiques	1.557
Total	24.763
Autochtones.	
Antaifasy	28.845
Antaimoro	163.633
Antaisaka	279.968
Antambahoaka	15.701
Antandroy	278.423
Antakarana	29.075
Antanosy	130.894
Bara	206.625
Betsileo	562.577
Betsimisaraka	699.097
Bezanozano	28.919
Merina (Hova)	1.128.293
Manafaly	78.470
Makoa	57.460
Saint-Mariens	10.826
Sakalava	281.032
Sihanaka	93.880
Tanala	206.972
Tsimihety	343.717
Autres	16.504
Total	4.640.911
Autres administrés français.	
Comoriens	44.576
Autres	886
Total	45.462
Ensemble de la population....................	4.777.225

Statistiques: Ministère de la France d'outre-mer.

ANNEXE III

Personnel technique relevant de la santé publique.

	1951	1952	1953	1954	1955
Médecins:					
Diplômés d'Etat..........	93	92	101	96	105
Diplômés locaux..........	312	315	321	319	312
Pharmaciens:					
Diplômés d'Etat..........	11	11	10	10	11
Diplômés locaux..........	3	7	9	8	10
Chirurgiens dentistes:					
Diplômés d'Etat..........	3	2	7	2	2
Diplômés locaux (1)......					10
Infirmiers et infirmières:					
Diplômés d'Etat..........	65	50	119	82	136
Diplômés locaux..........	1.110	1.172	1.312	1.245	1.228
Sages-femmes:					
Diplômées d'Etat.........	5	9	7	9	13
Diplômées locales........	256	262	350	356	375
Agents d'hygiène..............	40	47	53	55	68
Autre personnel technique (2).	50	14	46	9	60

(1) Médecins diplômés locaux ayant fait un stage au centre de stomatologie de Tananarive.

(2) Laborantines, manipulateurs radio, mécaniciens dentistes, préparateurs en pharmacie, gardes sanitaires.

Statistiques: Ministère de la France d'outre-mer.

ANNEXE IV

Consultants.

	1951	1952	1953	1954	1955
Tuberculose	3.808	3.659	»	4.156	4.255
Syphilis	326.537	306.683	»	272.183	310.791
Infection gonococciques	92.202	68.170	»	69.630	49.248
Amibiase	5.471	4.157	»	6.046	1.433
Peste	112	47	»	17	17
Lèpre	1.779	4.281	»	20.741	3.782
Pian	11.418	12.366	»	14.429	20.554
Paludisme	639.800	592.849	»	515.818	143.451
Bilharziose	1.879	2.417	»	4.020	3.241
Parasitoses intestinales	65.198	87.132	»	114.733	115.956
Alcoolisme	552	384	»	537	933
Maladies de l'appareil respiratoire	994.986	1.374.457	»	1.100.300	947.388
Ulcère tropical	38.025	62.934	»	20.262	20.973
Maladies de la peau	112.528	95.404	»	112.026	112.103

Statistiques: Ministère de la France d'outre-mer.

ANNEXE V

Médecine de prophylaxie.

	1951	1952	1953	1954	1955
Habitants visités systématiquement	»	»	»	»	1.559.242
Examens pratiqués	»	»	»	»	3.343.969
Malades dépistés	»	»	»	»	83.438
Peste:					
Immeubles dératisés	235.980	234.261	212.697	(1)	161.376
Vaccinations	12.740	293.639	438.294	536.146	684.429
Variole: vaccinations	364.956	391.243	332.732	388.997	446.563
Tuberculose: vaccinations au B. C. G.	22.892	57.223	14.474	3.324	9.585
Paludisme: nombre d'habitations traitées	393.625	680.709	1.043.077	1.286.766	(2) 54.118
Protection maternelle et infantile:					
Consultations pré et postnatales	234.383	261.027	276.376	294.674	295.374
Consultations	1.072.441	1.150.124	1.243.142	1.396.428	1.374.872
Accouchements contrôlés	89.340	99.707	107.041	105.065	122.432

(1) Chiffres communs à la prophylaxie antipesteuse et antipalustre.
(2) Surfaces murales traitées (en milliers de mètres carrés).
Statistiques. Ministère de la France d'outre mer.

ANNEXE VI

Madagascar.

ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE SALARIÉE AU 1er JANVIER 1956

1° *Secteur public.*

QUALIFICATIONS	ADMINISTRATION générale.	SERVICES ÉCONOMIQUES						SERVICES SOCIAUX				SERVICES MILITAIRES					TOTAUX
		Agriculture.	Eaux et forêts.	Elevage.	Transmissions.	Travaux publics.	Divers.	Enseignement.	Santé.	Travail.	Divers.	Terre.	Marine.	Air.	Maintien de l'ordre.	Divers.	
Européens.																	
Direction	68	21	5	9	7	44	41	6	12	2	4	»	»	»	»	»	249
Maîtrise	48	35	23	12	11	118	23	67	54	1	14	43	30	20	»	»	499
Employés	72	4	5	3	16	40	15	24	19	1	12	220	20	8	»	»	459
Ouvriers	25	3	»	1	»	92	21	2	9	»	»	542	723	8	»	»	1.426
Manœuvres	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	182	»	»	»	»	186
Totaux	213	63	33	25	34	295	100	99	94	4	30	987	773	39	»	»	2.789
Autochtones.																	
Direction	18	6	»	2	9	»	1	24	10	»	»	»	»	»	»	»	685
Maîtrise	120	48	36	20	27	72	13	157	177	»	11	»	»	»	»	4	70
Employés	1.164	301	88	70	166	661	172	592	512	10	253	102	31	»	14	6	4.142
Ouvriers	2.097	344	81	100	85	1.909	415	21	586	6	1	693	110	5	»	57	6.510
Manœuvres	8.666	1.693	1.570	291	149	6.644	2.724	203	1.053	8	3	203	154	5	»	909	24.275
Totaux	12.065	2.382	1.775	483	436	9.286	3.325	997	2.318	24	268	998	295	10	14	976	35.682
Ni européens, ni autochtones.																	
Direction	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maîtrise	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Employés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ouvriers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Manœuvres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux globaux.	12.278	2.445	1.808	508	470	9.581	3.425	1.096	2.442	28	298	1.985	1.068	49	14	976	38.471 (1)

(1) Ce chiffre est inférieur à celui fourni précédemment (41.000) ; il est vrai que le total de la main-d'œuvre salariée du secteur public fluctue en hausse ou en baisse suivant les circonstances : fermeture ou ouverture de chantiers de barrages ou de T. P.

2° Secteur privé.

QUALIFICATIONS	AGRICULTURE	FORETS	MINES	INDUSTRIE	BATIMENT et T. P.	TRANSPORTS Routiers	TRANSPORTS Ferrés	TRANSPORTS Fluviaux et maritimes	TRANSPORTS Aériens	COMMERCE	BANQUES et assurances	PROFESSIONS Libérales	PROFESSIONS Domestiques	DIVERS	TOTAUX
Européens.															
Direction	301	27	70	290	103	48	21	50	15	779	79	54	»	38	1.875
Maîtrise	291	26	75	270	228	20	179	65	62	181	23	10	»	63	1.493
Employés	121	6	17	186	88	24	»	192	30	819	316	3	»	26	1.858
Ouvriers	152	9	16	103	86	22	»	15	9	51	»	»	1	2	466
Apprentis	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	5
Manœuvres	6	»	»	3	1	»	»	2	»	11	»	»	2	»	22
Totaux	871	68	178	852	507	114	201	324	116	1.871	418	67	3	129	5.719
Autochtones.															
Direction	17	5	6	99	5	18	»	»	»	247	8	105	3	11	524
Maîtrise	118	9	32	83	60	7	109	29	»	34	9	50	1	42	583
Employés	1.163	84	145	1.224	508	211	155	308	216	4.817	1.708	4	911	589	11.443
Ouvriers	4.200	322	733	5.601	5.669	1.045	2.244	1.139	111	1.451	18	»	2.501	485	25.522
Apprentis	15	2	30	101	22	26	76	129	»	14	2	»	8	»	425
Manœuvres	63.940	7.567	4.910	11.489	11.469	958	1.129	2.796	89	11.350	167	2	28.784	1.059	145.709
Totaux	69.453	7.989	5.856	18.597	17.733	2.265	3.713	4.401	416	17.913	1.282	161	32.211	2.186	184.176
Ni européens, ni autochtones.															
Direction	17	»	»	23	»	33	»	1	»	357	»	4	»	1	436
Maîtrise	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Employés	7	»	»	7	»	6	»	1	»	289	»	»	»	6	316
Ouvriers.........	24	»	»	»	»	»	»	»	»	423	»	»	»	»	447
Apprentis	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Manœuvres	»	»	»	»	»	»	»	476	»	»	»	»	»	»	476
Totaux	48	»	»	30	»	39	»	478	»	1.069	»	4	»	7	1.675
Totaux globaux.	70.372	8.057	6.034	19.479	18.240	2.418	3.914	5.203	532	20.853	1.700	232	32.214	2.322	(1) 191.570

(1) Chiffre en baisse du fait de la fermeture de divers chantiers de barrages ou de T. P. En année normale le total est de l'ordre de 200.000 salariés.

Statistiques: Ministère de la France d'outre-mer.

ANNEXE VII

Madagascar. — Salaire minimum interprofessionnel garanti (Taux horaire en francs C. F. A.)

ZONES	ENTREPRISES non agricoles.	ENTREPRISES agricoles.
1re zone. — Diégo-Suarez urbain et suburbain, Joffreville	22	19
2e zone. — Tananarive-ville, Tamatave-ville	21	17,50
3e zone. — Tananarive suburbain et banlieue.	17	14
4e zone. — Antsirabé-ville, Arivonimame, ville de Majunga	16	13,50
5e zone. — Province de Tananarive: Ambohidratrimo, Manjakandriana, Ambatolampy, Soavinandriana, Miarinarivo; province de Tamatave: district de Tamatave et ville de Fénérive; province de Tuléar; ville de Morondava	15	12,50
6e zone. — Province de Tananarive: néant; province de Tamatave: villes de Brickaville, Vatomandry, Sambava, Antalaha, Mananoro, île Sainte-Marie; province de Fianarantsoa. villes de Mananjary, Manakara, Farafangana; province de Majunga: Hell-ville; province de Tuléar: ville de Tuléar	14	12
7e zone. — Province de Tananarive: districts d'Ankazobé, Antsirabé, Tsiroasomandidy, Betafo; province de Tamatave: villes de Moramanga; province de Fianarantsoa: villes de Fianarantsoa et l'Ambositra; province de Majunga: centres de Boanamary et Amboanio; province de Tuléar: ville de Fort-Dauphin, district de Miandrivazo	13	11
8e zone. — Province de Tananarive: district d'Anjozorobé; province de Tamatave: districts d'Antalaha, Sambava, Fénérive, Moramanga, Mananara, Ambatondrazaka, Vatomandry, Brickaville, Mahanoro; province de Fianarantsoa: villes de Vangaindrano, Ihosy; province de Majunga: districts de Diégo-Suarez, Majunga Nossi-Bé, Marovoay; province de Tuléar: Tuléar suburbain et district de Mahabo	12	10
9e zone. — Province de Tamatave: district de Maroantsetra; province de Fianarantsoa: districts de Nosy-Varika, Mananjary, Manakara, Vohipeno, Iranadiana, Fort-Carnot, Farafangana, Vandaindrano, Midongy-du-Sud, Ihosy, Fianarantsoa, Ambositra, Fandriana, Ambohimahosos, Ambatofinandrahana, Ambalavao; province de Majunga: districts de Mitsinjo, Ambato-Boéni, Maevatanana, Analalava, Antsohihy, Port-Bergé, Befandriana, Mandritsara, Bealanana, Ambanja, Ambilobe, Vohémar; province de Tuléar: districts de Tuléar, Betioky, Morombe, Sakaraha, Fort-Dauphin, Morondava	11	9,50
10e zone. — Reste du territoire	10	9

Arrêté du 10 décembre 1953 (*Journal officiel* de Madagascar du 10 décembre 1953). — Rectificatif des 15 décembre 1953 et 28 mai 1954.
Source: Ministère de la France d'outre-mer.

ANNEXE VIII

Tananarive. — *Prix de gros.*

PRODUITS	UNITÉS	1950 Moyenne.	1954 Octobre.	1955 Novembre.	1956 Octobre.
I. — *Produits industriels.*					
Tôles galvanisées ondulées 200 × 100	Kilogramme.	1.150	690	640	640
II. — *Produits alimentaires.*					
Farine de froment	100 kg.	4.650	3.700	3.000	3.475
Lait concentré	Les 48 boîtes.	2.640	2.592	2.292	2.295
Vin rouge Algérie 12°	Hectolitre.	5.300	3.550	5.400	6.116
III. — *Produits manufacturés.*					
Savon de Marseille	Kilogramme.	95	68	66	67
Fil électrique	Mètre.	10	9,60	9,80	10
Tissu coton écru	—	70	64	55	54
Tissu coton imprimé	—	103	80	60	54
IV. — *Produits locaux destinés à l'exportation* (F. O. B.).					
Peaux de bovidés arseniquées type courant n° 1	100 kg.	14.200	7.000	5.500	7.600
Café Kouilou supérieur	—	16.600	16.700	12.900	14.900
Manioc brut hauts plateaux	—	1.200	»	»	»
Fécule manioc 1re catégorie	—	1.500	»	»	»
Tapioca	—	1.950	2.900	3.500	4.200
Haricots blancs lingots n° 2	—	2.800	»	»	»
Maïs en grains dest. Réunion	—	800	»	»	»
Pois du Cap n° 1	—	3.600	2.700	1.700	3.840
Poivre	—	70.000	38.000	27.800	37.000
Vanille en gousse 25 p. 100 prem.	Kilogramme.	900	3.500	2.188	2.975
Girofles, clous dest. métropole	100 kg.	6.700	18.000	13.000	16.000
Essence girofle 82 p. 100 d'Engénol	Kilogramme.	475	540	420	408
Ricin	100 kg.	2.500	»	»	»
Sisal n° 1	—	6.500	3.500	3.200	4.200
Pignon d'Inde	—	1.700	»	»	»
Piassava en fibres n° 1	—	9.500	»	»	»
Raphia côte Ouest cour. supérieur	—	3.400	7.500	7.200	7.600
Peaux crocodile 1er choix, 25 cm à 29 cm	Centimètre.	87	75	65	87
Coquillage à nacre, casques	100 kg.	1.500	25.500	»	»
Cire d'abeille standard n° 1, Majunga	—	17.800	18.600	»	»

Prix de détail.

Francs C. F. A.

ARTICLES	UNITÉS	1939 Juillet.	1949 Décembre.	1955 Octobre.	1956 Octobre.
Pain	Kilogramme.	3,30	41	34	34
Bœuf (filet)	—	3,60	80	283	220
Porc (rôti)	—	5,60	110	260	250
Poulet	Pièce.	(1) 4,60	(1) 115	(1) 142	(1) 155
Beurre salé en boite	Kilogramme.	20	500	470	478
Œufs	Pièce.	0,3	10	10	10
Lait condensé sucré	Boîte 450 g.	5,05	64	55	54
Pomme de terre	Kilogramme.	1,70	17,50	15	15
Sucre cristallisé	—	5,10	55,5	60	60
Huile arachides	Litre.	8	140	(2) 158	158
Café vert Robusta	Kilogramme.	7,40	85	(2) 82	(2) 79
Sel ordinaire	—	1,10	15	18	18
Vin rouge ordinaire	Litre.	6,15	22,5	65	69
Bière	Bouteille 3/4.	»	82,5	73	75
Savon de ménage	450 g.	2,4	(1) 85	(1) 80	(1) 80
Pétrole	Litre.	»	29	»	»
Electricité	Kilowatt.	1,525	10,12	19,835	20,484
Bois de chauffage	Stère.	»	»	»	»
Glace	Kilogramme.	1	5	»	»
Cigarettes « Albert »	Paquet.	2,60	25	(3) 52	(3) 52

(1) Le kilogramme.
(2) Café torréfié, les 250 grammes.
(3) Gauloises.

ANNEXE IX

Prestations familiales aux salariés d'outre-mer.

DATES mise en vigueur régime.	TERRITOIRES OU ÉTATS	NOMBRE d'allocataires	NOMBRE d'employeurs affiliés	ALLOCATION familiale.	ALLOCATION prénatale.	ALLOCATION de maternité	ALLOCATION au foyer du travailleur appelée en A. E. F. allocation d'aide aux jeunes ménages.
	Au 31 décembre 1956.						
1er janvier 1956.	Sénégal	22.500 (y compris Mauritanie).	4.250	400	400	4.800	4.800
	Mauritanie	»	750	350	350	4.200	4.200
	Guinée	3.500	1.730	350	350	4.200	4.200
	Côte d'Ivoire	3.500	2.200	400	400	4.800	4.800
	Dahomey	3.110	921	350	350	4.200	5.400 (1re naissance) 4.200 (2e et 3e naissance)
	Soudan	5.500	1.600	330	300	3.600	2.700
	Haute-Volta	1.676	1.000	300	300	3.600	3.600 (1re naissance) 1.800 (2e et 3e naissance)
	Niger	1.910	685	260	260	3.120	3.000
	Au 30 avril 1957.						
1er juillet 1956..	Moyen-Congo	10.530	3.380	400	400	»	800
	Oubangui-Chari	5.858	2.412	220	220	»	1.320
	Gabon	1.157	967	225	225	»	1.125 (appelée prime à la naissance)
	Tchad	790	1.556	200	200	»	2.000
	Au 31 décembre 1956.						
1er avril 1956....	Madagascar	3.515	3.461	200	200	2.400	»
	Au 28 février 1957.						
1er juillet 1956..	Etat sous tutelle du Cameroun	1.205	3.346	260	260	3.120	3.120
1er avril 1956....	République autonome du Togo	»	»	350	350	4.200	4.200

N. B. — L'allocation au foyer du travailleur ou d'aide aux jeunes ménages est octroyée pour chacun des trois premiers enfants nés du premier mariage.

Source: Ministère de la France d'outre-mer.

ANNEXE X

Balance générale des payements entre Madagascar et les pays étrangers du 1er janvier 1954 au 31 décembre 1955.
(En milliers de $ monnaie de compte.)

DÉSIGNATION	RECETTES					DÉPENSES				
	Zone $ et Canada. 1	U. E. P. Total. 2	U. E. P. Dont zone £. 3	Autres 4	Total (1+2+4). 5	Zone $ et Canada. 6	U. E. P. Total. 7	U. E. P. Dont zone £. 8	Autres. 9	Total (6+7+9). 10
I. — *Payements courants.*										
A. — Marchandises (exportations, importations)	11.419	4.397	2.711	1.269	17.085	9.634	12.224	5.113	2.534	24.302
B. — Touristes et voyageurs	10	47	47	»	57	11	136	101	16	163
C. — Transports	18	156	78	1	175	694	1.076	728	71	2.471
1. Maritimes	18	156	78	1	175	692	1.701	727	70	2.463
2. Autres	»	»	»	»	»	2	5	1	1	8
D. — Assurances	»	»	»	»	»	10	11	5	»	21
E. — Revenus du capital	»	»	»	»	»	5	24	16	»	29
F. — Services divers	39	56	34	13	108	566	383	266	5	954
1. Revenus du travail	1	»	»	»	1	1	293	224	1	295
2. Revenus de la propriété intellectuelle	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3. P. T. T., radio	»	1	1	»	1	1	15	3	»	16
4. Autres services divers	38	55	33	13	106	564	75	39	4	643
G. — Recettes et dépenses gouvernementales	»	29	29	»	29	»	»	»	»	»
a) Recettes et dépenses à l'étranger	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
b) Dépenses et recettes gouvernements étrangers	»	29	29	»	29	»	»	»	»	»
H. — Règlement d'opérations nées pendant la période des hostilités	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
I. — Opérations diverses	1.891	261	242	1	2.153	273	774	598	12	1.059
J. — Annulations et rétrocessions	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	13.377	4.946	3.141	1.284	19.607	11.193	15.258	6.827	2.638	29.089
Soldes des payements courants	»	— 10.312	— 3.686	— 1.354	— 9.482	+ 2.184	»	»	»	»
II. — *Opérations en capital*										
A. — Investissements et crédits privés	168	93	60	»	261	»	1	»	»	1
1. Liquidation et constitution d'investissements privés à l'étranger	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
2. Constitution et liquidation d'investissements privés à l'étranger	20	13	13	»	33	»	»	»	»	»
3. Divers	148	80	47	»	228	»	»	»	»	»
B. — Investissements et emprunts publics	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	168	93	60	»	261	»	1	»	»	1
Soldes des opérations en capital	»	»	»	»	»	+ 168	+ 92	+ 60	»	+ 260
Soldes globaux	»	— 10.220	— 3.626	— 1.534	— 9.222	+ 2.352	»	»	»	»

ANNEXE IX

L'infrastructure.

Le rail.

Si le réseau ferré malgache (859 km de voies métriques) n'a pas été allongé depuis 1946, le matériel roulant et la voie ont été considérablement améliorés par la Régie des chemins de fer, établissement public à caractère commercial créé en 1950.

Le matériel roulant.

Les 109 locomotives à vapeur ont été progressivement remplacées par 39 motrices diesel électriques auxquelles leur souplesse d'utilisation et leur endurance permettent d'assurer un service supérieur. Quant aux wagons (voyageurs et marchandises), leur parc a été entièrement renouvelé de façon à mettre la charge brute des trains remorqués et leur vitesse en harmonie avec les possibilités des machines diesel. Pour les liaisons rapides destinées aux voyageurs, la Régie des chemins de fer a effectué l'acquisition de 17 autorails ou michelines.

La voie.

En fin 1956, 295 km de voie ont été équipés de rails lourds montés sur les traverses métalliques et de nombreuses rectifications de tracé ont été effectuées sur la ligne Tananarive-Tamatave particulièrement accidentée; parallèlement a été entrepris le renforcement des ouvrages d'art pour leur permettre de supporter le passage des convois lourds.

La modernisation du matériel a accru la capacité de transport du chemin de fer et lui a permis de faire face à un trafic de marchandises doublé par rapport à 1946.

La route

Le réseau routier de Madagascar comprend:

— 3.000 km de routes d'intérêt général;
— 1.300 km de routes d'intérêt provincial;
— 1.500 km de routes d'intérêt local.

Equipement de base sur le plan économique — car, dans la majorité des cas, seul moyen d'évacuation des produits de l'intérieur — le réseau routier a bénéficier d'améliorations importantes. Quelques exemples chiffrés en fournissent la démonstration:

— en 1946, il n'y avait en routes bitumées que certaines voies urbaines;

— en 1956, il existait 1.351 km de routes modernes à revêtement de bitume.

Le parc de véhicules à moteur a été multiplié par 8, passant de 3.600 unités à 29.800, l'intensité du trafic sur certains grands axes ayant triplé ou quadruplé. La consommation d'essence est passée de 29 millions de litres en 1946 à 70 millions en 1956.

L'effort d'équipement routier a été réalisé aussi bien grâce aux crédits du F. I. D. E. S. que sur les ressources locales. Celles-ci ont affecté à la modernisation du réseau près de 450 millions de francs C. F. A. par an depuis 1952. Cet effort va se trouver accru du fait de la création, dans le milieu de l'année 1956, d'un fonds routier doté des recettes provenant d'une taxe sur l'essence et qui disposera ainsi, dans l'avenir immédiat, de ressources s'élevant à 900 millions de francs C. F. A. par an; son effort portera moins sur l'aménagement des grands axes que sur celui des routes de desserte économique dont l'amélioration contribue à diminuer le prix de revient de la production.

Les ports.

Du fait de son caractère insulaire, Madagascar assure par la mer la majeure partie de ses relations commerciales avec le reste du monde. Le développement considérable des liaisons aériennes n'a pas modifié cette situation, l'avion n'ayant détourné à son profit qu'une part du trafic des voyageurs et des produits dont le rapport de la valeur au poids est très élevé. La voie maritime reste également employée pour une grande part pour les relations entre les divers points côtiers de l'île elle-même.

L'accroissement du trafic portuaire (485.000 tonnes en 1946, 1.038.000 en 1956) a été autorisé par la modernisation des équipements dont Tamatave, premier port de l'île, a principalement bénéficié (construction d'un quai de batelage, extension des surfaces couvertes, construction en cours de nouveaux quais pour les navires longs-courriers, débouché dans la rade du canal des Pangalanes): la durée moyenne des escales a pu ainsi y être ramenée de 5,6 jours à 2,8 jours et le tonnage manipulé par jour, pour un navire, accru de 290 à 450 tonnes. Les deux ports importants, Majunga et Tuléar, ont vu leurs installations agrandies et les ports secondaires (Manakara, Morondava, Fort-Dauphin, Hellville) ont reçu des dotations qui leur permettront de faire face au trafic des dix prochaines années.

L'infrastructure aérienne.

En 1946, l'infrastructure aéronautique — à l'exception de la piste bitumée d'Arivonimamo, point de touchée des appareils transcontinentaux — était encore telle que l'avaient créée avant guerre les pionniers de l'aviation militaire et de l'aviation civile, c'est-à-dire que les terrains ne comportaient que des pistes couvertes d'herbe et qu'il n'existait d'autre aide à l'atterrissage que la fumée d'un feu allumé, lorsque se présentait un avion.

Si cet équipement sommaire convenait au matériel volant peu exigeant de l'époque — trimoteurs Junker 52 — il s'est trouvé inadapté à la mise en service progressif des Douglas Dakota.

Il a donc fallu rectifier ou allonger de nombreuses pistes, et, pour les aérodromes les plus fréquentés, exécuter des revêtements bitumés, en même temps que le réseau de balisage et de liaisons radioélectriques était progressivement perfectionné.

L'infrastructure aérienne du territoire comprend ainsi, actuellement, 94 aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique, dont 8 comportent une piste bitumée.

Grâce à cet effort d'équipement, qui a permis la mise en service d'avions plus lourds, donc, une diminution de tarif, le trafic aérien total a pu voir, de 1946 à 1956, le nombre des passagers transportés passer de 40.500 à 69.000 et le tonnage du fret s'élever de 1.600 tonnes à plus de 5.500 (1).

(1) Extrait du rapport décennal du haut commissariat de Madagascar 1946-1956.

2° Avis formulé par le Conseil économique au cours de la séance du 23 juillet 1957, sur la conjoncture de Madagascar.

Le Conseil économique,

Vu l'article 4, deuxième alinéa, de la loi du 20 mars 1951 l'invitant à donner son avis sur l'évolution de la conjoncture économique;

Après avoir entendu le rapport présenté au nom de la commission de l'économie de l'Union française par Monsieur D. Serrure;

Après avoir pris en considération un contre-projet d'avis présenté par les groupes C. F. T. C., C. G. T.-F .O. et C. G. C. (1);

Après avoir renvoyé ce contre-projet à la commission de l'économie de l'Union française;

Après avoir entendu le rapport présenté au nom de la commission de l'économie de l'Union française par Monsieur Antoine Lawrence,

Emet à l'unanimité l'avis (2):

En ce qui concerne:

I. — La situation sociale

1° *La démographie.*

L'augmentation de la population de Madagascar marque une évolution satisfaisante et il y a lieu de poursuivre l'effort commencé par le service de santé, notamment dans sa lutte contre la tuberculose.

Cette situation pose cependant dès maintenant de nombreux problèmes sociaux et économiques, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement, la production et l'habitat.

Il importe donc de penser d'ores et déjà à ces problèmes et de les résoudre avant de se laisser dépasser par les conséquences de cette évolution démographique.

Un plan devrait être élaboré, en fonction d'études statistiques permettant d'avoir une vue aussi précise que possible des besoins réels de la population. Il devrait porter sur la mise en valeur des terres, l'augmentation de la production des cultures vivrières, l'organisation générale d'une économie assurant une alimentation, un habitat et des hommes suffisants pour le plein emploi des ressources et des hommes.

2° *L'alcoolisme.*

La lutte contre ce fléau devra être amplifiée, notamment par un resserrement important des contingents, un contrôle sévère des licences de débits concurremment avec la répression de la fabrication locale des alcools.

3° *L'enseignement.*

Le taux de scolarisation, remarquable pour l'ensemble de l'île, est particulièrement élevé sur les Hauts-Plateaux, les efforts doivent tendre à une plus juste répartition des organisations scolaires.

4° *Le niveau de vie des salariés.*

La répartition des salaires par grandes branches professionnelles fait ressortir la nécessité de promouvoir une politique de formation professionnelle.

(1) Le texte de ce contre-projet figure en annexes.

(2) Ce vote a été acquis au scrutin public par 150 voix. Voir le résultat de ce scrutin n° 2 en annexe.

Pour faciliter l'embauche des chômeurs, des bureaux de placement devraient être créés dans chaque province et leur fonctionnement confié à l'inspecteur provincial du travail ce qui compléterait efficacement l'action du bureau central de Tananarive.

Il est urgent que des études systématiques soient entreprises pour permettre de déterminer le niveau de vie et de suivre son évolution de façon plus précise.

Il est permis de constater que le pouvoir d'achat des salariés est insuffisant par rapport au coût de la vie en sensible augmentation.

Il y aurait donc lieu:

A. — De réduire le nombre des zones de salaires et de revaloriser le salaire minimum interprofessionnel garanti.

B. — De déterminer le taux des salaires en fonction d'un budget établi sur des bases rationnelles.

C. — De reviser les classifications professionnelles qui devraient être déterminées par des commissions paritaires.

Cette revalorisation du pouvoir d'achat devrait être possible, étant donné l'évolution de la conjoncture économique, en tenant compte toutefois de la pression qui s'exerce sur la monnaie de la zone franc.

L'augmentation des salaires minima et professionnels devrait aller de pair avec l'accroissement de la productivité (1).

5° *La formation professionnelle.*

L'effort de formation professionnelle devra être poursuivi par:

— l'augmentation de centres et écoles dans le domaine industriel, technique et artisanal;

— la création de véritables fermes-écoles et le soutien de toutes celles qui ont été créées, tant par les organismes privés que publics.

II. — La politique agricole.

Celle-ci devrait avoir pour objectifs:

A. — Un encadrement rural effectué en accord avec l'ensemble des organisations professionnelles paysannes. Les techniciens choisis devraient posséder outre des connaissances agricoles, une volonté de coopération et de collaboration efficaces.

L'administration ne devrait avoir qu'un rôle d'impulsion et de contrôle, les communautés étant chargées d'assurer l'exécution de directives fournies.

A un stade ultérieur, il appartiendra aux communautés rurales d'assurer elles-mêmes la rémunération des moniteurs et le contrôle.

B. — Une organisation de la culture du riz tendant à satisfaire en priorité les besoins alimentaires de la population, l'exportation ne portant que sur les excédents de la consommation et sur des riz de qualité supérieure (2).

(1) Un amendement présenté par le groupe des travailleurs (C.G.T.) et tendant à supprimer cet alinéa a été rejeté à main levée.

(2) Un amendement présenté par le groupe des travailleurs (C.G.T.) a entraîné la suppression du deuxième alinéa du paragraphe B qui était ainsi rédigé: « Madagascar doit envisager dans les années à venir une exportation de 200.000 tonnes de riz, après avoir assuré largement les besoins de sa population, et à condition qu'un effort soit fait en vue de comprimer les prix de revient. »

C. — L'organisation et l'amélioration de la production de café, notamment par le renouvellement des caféiers, opération à effectuer avec l'appui et l'accord des organismes d'encadrement rural.

D. — La mise en œuvre d'une politique continue et cohérente de commercialisation et de crédit destinée à lutter contre l'usure et la spéculation.

E. — Une politique efficace et éducative, en ce qui concerne l'élevage, afin de retrouver et d'améliorer une richesse réelle et nécessaire à la vie des Malgaches par un accroissement des crédits attribués au service de l'élevage, le renforcement de la lutte contre les vols, la réglementation du marquage, l'allégement d'une fiscalité trop lourde et dont l'assiette est parfois mal établie.

De plus, les méthodes primitives d'élevage doivent être efficacement réformées par l'éducation et l'orientation des propriétaires de troupeaux, notamment dans le cadre des secteurs de paysannat.

F. — La nécessaire reconstruction de la forêt devra être poursuivie et intensifiée, en accord avec les organisations paysannes.

Les vastes zones dénudées des hauts plateaux pourraient désormais faire l'objet d'un reboisement général d'une rentabilité certaine. Ainsi les phénomènes d'érosion seraient enrayés, les cours d'eau régularisés et le régime des pluies favorisé.

En outre, cette reforestation permettrait de couvrir les besoins du territoire en bois, lesquels ne manqueront pas d'augmenter au fur et à mesure de l'accroissement démographique.

Dans cette action, les secteurs de paysannat devraient constituer un facteur de réussite important en vue d'accélérer le reboisement de production par la création de peuplements forestiers à but économique et social.

Une aide financière efficace doit être maintenue, en particulier pour permettre le recrutement et la formation du personnel technique spécialisé, ouvrant ainsi la voie à la création rapide de cadres autochtones des eaux et forêts. Ce sont ces cadres autochtones qui, attachés à leur forêt, devront enseigner aux populations malgaches le respect de la sylviculture et la nécessité de son développement.

G. — La réussite obtenue dans le domaine de la pisciculture devra être étendue et améliorée.

H. — La mise à la disposition des paysans malgaches des terres disponibles, permettant ainsi la création de petites exploitations familiales (1).

L'association des petites exploitations en coopératives d'approvisionnement, d'exploitation et de vente devant être suscitée et favorisée à leur début (2).

I. — La création de chambres d'agriculture distinctes des chambres de commerce et d'industrie.

J. — S'il est prouvé qu'il existe encore des réquisitions arbitraires de main-d'œuvre, des mesures urgentes devraient être prises afin de faire cesser ce procédé regrettable, qui paralyse l'effort économique de la communauté (3).

Les travaux absolument nécessaires à cette communauté doivent être décidés au sein de conseils réguliers élus.

III. — Le plein emploi et l'industrialisation

Madagascar, de par sa position excentrique, loin des courants traditionnels commerciaux, et par ses possibilités agricoles, doit essayer de satisfaire, le plus possible, et en priorité, les demandes de son marché intérieur par sa propre production. Il faut, par un effort sérieux et persévérant:

A. — Faciliter, par le crédit et l'enseignement professionnel, l'épanouissement d'un artisanat principalement rural et d'une industrialisation adaptée.

(1) Cet alinéa résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs (C. G. T.). Le texte de la commission auquel il se substitue était ainsi rédigé:

« La mise en valeur des terres disponibles par la création de petites exploitations, bénéficiant d'un encadrement adapté ».

(2) Cet alinéa a été ajouté au texte du paragraphe H à la suite de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des coopératives.

(3) Un amendement présenté par le groupe des travailleurs (C. G. T.) a été rejeté au scrutin public par 92 voix contre 34 et 19 abstentions (voir le résultat de ce scrutin en annexe n° 1).

Cet amendement tendait à substituer à cet alinéa le texte suivant: « Des mesures urgentes devront être prises afin de faire cesser les réquisitions arbitraires de main-d'œuvre, ce procédé inadmissible, contraire aux stipulations du code du travail, paralysant en outre l'effort économique de la communauté ».

B. — Étudier avec précision les possibilités du sous-sol; persévérer dans les recherches minières et pétrolières, chercher à accroître les débouchés des produits miniers traditionnellement exportés.

C. — Élaborer et poursuivre une politique énergétique établie à la fois sur les possibilités minières et sur l'énergie hydroélectrique.

IV. — La production minière

La production minière de Madagascar demeure faible; elle porte sur des produits dont les débouchés demeurent très limités. Cette situation de fait ne permet pas, pour le moment, d'envisager le rétablissement de la balance commerciale par des exportations de produits miniers. Elle freine, en outre, l'industrialisation du territoire.

La mise en exploitation des gisements de la Sakoa constituerait un progrès vers cette industrialisation, en même temps qu'une économie de devises pour la zone franc.

Les nombreux petits gisements de cuivre avoisinants pourraient permettre l'organisation d'une petite zone industrielle.

Le problème de la Sakoa devrait être réglé définitivement au profit de l'équipement énergétique de Madagascar plutôt qu'en vue d'éventuelles possibilités d'exportations. Depuis trop longtemps la puissance publique a éludé ses propres responsabilités en s'en tenant à des demi-mesures, parfois onéreuses et sans portée économique.

V. — Le crédit

Le crédit, notamment dans le domaine agricole et artisanal, devra être mis plus facilement à la disposition des intéressés, la méthode de la caution mutuelle pouvant être employée avec succès comme cela a déjà été fait en Afrique noire.

Il n'est également pas douteux qu'une politique de crédit à moyen et à long terme doit favoriser la modernisation de l'équipement et, partant, la mise en valeur du territoire.

Plus de souplesse dans les opérations des organismes publics de crédit contribuerait à combattre efficacement la pratique de l'usure et favoriserait des investissements rentables.

VI. — Les investissements

La situation budgétaire locale étant devenue déficitaire, l'effort d'investissement du territoire ne peut manquer de s'affaiblir.

L'effort de la métropole devra donc être poursuivi en prévoyant cependant le relais par des investissements locaux. Là encore, il conviendra de mener à la fois une œuvre permanente de contrôle et d'éducation.

VII. — Les finances

Le pourcentage élevé que les budgets locaux consacrent aux dépenses de fonctionnement ralentit d'autant les efforts d'investissements locaux.

Les dépenses consacrées à l'administration semblent lourdes pour Madagascar, pays relativement pauvre et en période de croissance; par rapport au volume global des dépenses, leur pourcentage dépasse 50 p. 100 en 1956.

VIII. — La fiscalité

Les méthodes de taxation devraient être entièrement revues dans le cadre d'une réforme fiscale à Madagascar, de façon à favoriser l'accroissement de la production et à ne pas constituer un frein à l'expansion économique.

La taxation d'office ne correspond plus au degré d'évolution économique du territoire et aux dispositions de la loi-cadre. Pour éviter l'arbitraire, il conviendrait que ce mode de taxation soit complété par un système de contrôle et que la possibilité d'un recours en justice soit ouverte au contribuable.

***

Il convient d'insister surtout sur la nécessité de promouvoir et de réaliser ces transformations, avec la collaboration de tous les producteurs malgaches, en faisant participer leurs organisations représentatives à tout comité d'études, à toute formule d'organisation des collectivités, aux fonds de soutien créés ou à créer, à la mise au point du plan et à la répartition des crédits, où ils pourront donner leur avis et prendre leurs responsabilités.

ANNEXES

SCRUTIN N° 1

sur l'amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. T. relatif aux réquisitions arbitraires de main-d'œuvre.

Nombre de votants.. 145

Ont voté pour........................ 34

Ont voté contre........................ 92

Se sont abstenus........................ 19

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (34).

Groupe des travailleurs:

C. G. T. — MM. Bouchaud, Brard, Duret, Furst, Mme Joannès, Laudet, Le Brun, Leroy André, Marion, Montjauvis, Paul Racamond, Subreville.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Quirin, Reynaud, Mlle Tribolati, Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. G. C. — MM. Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

Groupe des travailleurs intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'agriculture. — MM. Carroué (G. G. T.), Haniquaut (C. F. T. C.).

Groupe de l'Union française. — M. Pongault (C. F. T. C.).

Ont voté contre (92).

Groupe des travailleurs indépendants. — M. Dewez.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Defond, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Rogliano, Trocmé.

Entreprises commerciales. — MM. Ansieau, Barlangue, Chauchard, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Verret.

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Canonville, Chareille, Chopin, Colomer, Dallant, Lecœur, Levieux, Ressicaud, Séné.

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Benoist, Brot, Harasse, de Laulanié, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Bohuon, Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarrats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Havard, Lacaille, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Rousse, Tardy, Uchard, Van Craefschepe.

Groupe de l'Union française. — M. Bouruet-Aubertot.

Groupe de la pensée française. — MM. Branger, Byé, Dumontier, May, Soula.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabil, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des activités diverses. — MM. Compeyrot, Robert.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Se sont abstenus (19).

Groupe des travailleurs:

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

Groupe de l'agriculture. — M. Blaise (F. O.).

Groupe de l'Union française. — MM. Coulibaly (F. O.), Monthé.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des sinistrés. — M. Aroud

SCRUTIN N° 2

sur l'ensemble du projet d'avis concernant la conjoncture de Madagascar.

Nombre de votants.. 150

Ont voté pour........................ 150

Le Conseil économique a adopté à l'unanimité.

Ont voté pour (150).

Groupe des travailleurs:

C. G. T. — MM. Bouchaud, Brard, Duret, Furst, Mme Joannès, MM. Laudet, Le Brun, Leroy (André), Marion, Montjauvis, Paul, Racamond, Subreville.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Quirin, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

C. G. C. — MM. Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

Groupe des travailleurs intellectuels. — M. Wolff.

Groupe des travailleurs indépendants. — M. Dewez.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Defond, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Rogliano, Trocmé.

Entreprises commerciales. — MM. Ansieau, Barlangue, Chauchard, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Groupe des entreprises nationalisées.— MM. Bour, Ferlet, Lutfalla, Verret.

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Canonville, Chareille, Chopin, Colomer, Dallant, Lecœur, Levieux, Ressicaud, Séné.

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Benoist, Brot, Gaussel, Harasse, de Laulanié, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Bohuon, Blaise (F. O.), Bonjean, Bouchard, Carroué (C. G. T.), Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Haniquaut (C. F. T. C.), Havard, Lacaille, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Rousse, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'Union française. — MM. Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Coulibaly (F. O.), Lawrence, Monthé, Pongault (C. F. T. C.).

Groupe de la pensée française. — MM. Branger, Byé, Dumontier, May, Philip, Soula.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabil, Mme Picart, M. Vinot.

Groupe des activités diverses. — M. Compeyrot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Contre-projet présenté par les groupes C. F. T. C., C. G. T.-F. O., C. G. C. au rapport de M. Serrure.

Le Conseil économique,

Après avoir entendu le rapport présenté par M. Serrure, au nom de la commission de l'économie de l'Union française,

Emet l'avis que:

L'augmentation de la population de Madagascar marque une évolution satisfaisante et il y a lieu de poursuivre l'effort commencé par les services de santé, notamment par la lutte contre la tuberculose.

Mais l'amélioration de l'état sanitaire doit être complété par une mise en valeur des terres, l'augmentation de la production des cultures vivrières, l'organisation générale d'une économie assurant une alimentation, un habitat et un revenu suffisants pour le plein emploi des ressources et des hommes.

Cet effort devra être effectué en fonction d'un plan déterminé, au moyen d'études statistiques permettant d'avoir une vue aussi précise que possible des besoins réels de la population.

La politique agricole devrait avoir comme objectif:

A) Un encadrement rural effectué en accord avec les organisations professionnelles paysannes et dont les techniciens devront être des agriculteurs, pratiquants eux-mêmes, choisis à chaque fois que cela sera possible, parmi les Malgaches.

L'administration ne pourra avoir qu'un rôle d'impulsion, laissant ensuite aux communautés et aux organisations professionnelles paysannes, le soin d'assurer l'exécution et le contrôle.

B) Une organisation de la culture du riz, tendant à satisfaire en priorité les besoins alimentaires de la population, l'exportation ne portant que sur les excédents de la consommation.

C) L'organisation et l'amélioration de la production du café, notamment par le renouvellement des caféiers, opération faite avec la collaboration des organisations professionnelles d'agriculteurs.

D) L'étude des débouchés pour toutes les autres cultures susceptibles d'augmenter le revenu des cultivateurs.

E) La réglementation sévère de la commercialisation. La lutte contre l'usure et le jeu à la hausse.

F) Une politique sérieuse, efficace, éducative en ce qui concerne l'élevage, afin de retrouver et d'améliorer une richesse réelle et nécessaire à la vie des Malgaches, notamment par un renforcement des services de l'élevage, la lutte contre les vols, la réglementation du marquage, l'allégement d'une fiscalité beaucoup trop lourde, incompréhensive et incontrôlable.

G) La nécessaire reconstruction de la forêt devra être poursuivie et intensifiée, en accord avec les organisations paysannes. Il faudra également reviser le système des sanctions qui, sous la forme d'amendes collectives, frappant inconsidérément sans parvenir au but recherché

H) La suppression de toute réquisition arbitraire de main-d'œuvre, sous quelque forme que ce soit. Les travaux absolument nécessaires à la communauté doivent être décidés au sein des conseils régulièrement élus et non déterminés d'autorité et sous la pression.

I) La réussite certaine obtenue dans le domaine de la pisciculture devra être étendue et améliorée.

J) La création de chambre d'agriculture distincte des chambres de commerce et d'industrie.

K) L'immigration agricole ne pourra être envisagée avec fruit que si elle comporte:

1° L'accord des paysans malgaches;

2° Une sélection sérieuse n'admettant que de véritables agriculteurs cultivant;

3° L'attribution des mêmes avantages aux paysans malgaches.

L) Une partie des fonds du F. I. D. E. S. devrait, dans le cadre des grands travaux, être employée pour la création de petites exploitations.

Plein emploi et industrialisation.

L'agriculture ne pouvant, même en augmentant nettement sa production, employer toute la main-d'œuvre disponible;

L'économie malgache devant essayer de satisfaire le plus possible les demandes de son marché intérieur, avant de faire appel aux exportations nécessaires,

Il faut:

1° Par un effort sérieux et persévérant, rechercher par des études de marché, faciliter par le crédit l'épanouissement d'un artisanat et d'une industrialisation adaptée;

2° Etudier avec précision les possibilités du sous-sol et les débouchés de ces produits, afin de centrer l'effort sur les possibilités réelles dans ce domaine;

3° Elaborer et poursuivre une politique énergétique sur tout le territoire, notamment en tirant de la S. A. K. O. A. ce qui peut en être légitimement attendu, par un effort persévérant, pour l'économie locale avant l'exportation.

Niveau de vie des salariés.

La constatation d'un pouvoir d'achat des salariés nettement insuffisant impose:

1° Une revalorisation du salaire minimum interprofessionnel garanti et de la réduction des zones;

2° La détermination des salaires devra être effectuée en fonction d'un budget réel, d'où l'abandon ou la revision de ceux sur lesquels les commissions travaillent actuellement et qui ne correspondent plus à l'époque présente;

3° L'augmentation des allocations familiales, qui sont parmi les plus basses de l'Union française et dont le taux pourrait être au moins le même que celui du Moyen-Congo et complètement en rapport avec les cotisations et les subventions;

4° La rémunération normale des professionnels, dont la classification devrait être déterminée par des jurys professionnels.

Cette revalorisation du pouvoir d'achat devrait être possible, compte tenu des prévisions optimistes en provenance de Madagascar et exprimée dans le rapport même serait à la base d'une productivité accrue.

Formation professionnelle.

L'effort de formation professionnelle devra être poursuivi par:

— l'augmentation de centres et écoles dans le domaine industriel;

— la création de véritables fermes-écoles et le soutien de toutes celles qui ont été créées, en particulier par les organisations syndicales, dans le domaine agricole.

Alcoolisme.

La lutte contre ce fléau devra être amplifiée, notamment par un resserrement important des contingents, un contrôle sévère des licences de débits concurremment avec la répression de la fabrication locale des alcools.

Crédit.

Le crédit, notamment dans le domaine agricole, devra être mis plus facilement à la disposition des intéressés, la méthode de la caution mutuelle pouvant être employée avec succès comme cela a déjà été fait ailleurs.

Investissements.

L'effort de la métropole devra être poursuivi et même augmenté en prévoyant cependant le relais par les investissements locaux. Là encore, il conviendra de mener à la fois une œuvre permanente de contrôle et d'éducation.

La monnaie.

Dans le domaine de la monnaie, il convient d'étudier dès maintenant la mise en place d'un institut d'émission à caractère public dans le cadre de la zone franc.

Fiscalité.

Les méthodes de taxation doivent être entièrement revues dans le cadre d'une réforme fiscale de Madagascar

La taxation d'office ne correspond plus à l'évolution acquise par le territoire et reconnue par la loi cadre. Il est souhaitable que les autorités responsables déterminent un autre système d'imposition avec l'assistance de commissions régionale de fiscalité, et avec une procédure d'appel

Ces autorités doivent poursuivre un effort d'éducation, afin d'expliquer, en termes simples et vrais, le rôle de la fiscalité et la répartition des sommes perçues.

Coopération.

Un effort très important et suivi tant sur le plan éducatif que financier doit être entrepris dans le domaine de la coopération et de la mutualité.

⁂

Ainsi, la loi cadre qui apporte dans le domaine politique des structures nouvelles, pourra être heureusement complétée par des mesures dans l'ordre économique, qui en assureront l'équilibre.

Il convient d'insister surtout sur la nécessité de promouvoir et de réaliser ces transformations, avec la collaboration de tous les producteurs malgaches, en faisant participer leurs organisations représentatives à tout comité d'études, à toute formule d'organisation des collectivités, aux fonds de soutien créés ou à créer, à la mise au point du plan et à la répartition des crédits où ils pourront donner leur avis et prendre leurs responsabilités.

Cette participation doit être complétée non seulement par la création de chambres d'agriculture distinctes des chambres de commerce et d'industrie, mais aussi par la création d'une commission économique.

Cette commission où toutes les activités et les organisations professionnelles et syndicales seront représentées pourraient être le correspondant du Conseil économique.

Rapport et projet d'avis, présentés par M. Daniel Serrure,

au nom de la commission de l'économie de l'Union française, dans sa séance du 22 mai 1957.

1° Rapport.

I. — DÉMOGRAPHIE

Bien qu'encore très incomplètes les statistiques démographiques de Madagascar permettent cependant de se faire une idée de l'évolution de la population depuis quelques années et d'en déduire certaines indications sur les perspectives de son évolution future.

1. *Mouvements naturels de la population.*

C'est pratiquement depuis 1946 qu'on constate une amélioration très nette de la situation démographique de la grande île. D'une part le nombre de naissances accuse une progression constante, d'autre part le nombre des décès a sensiblement baissé.

Il semble que la diminution des décès tient à la fois à un allongement de la vie et à un recul sensible tant de la mortalité infantile que la mortinatalité.

L'action prophylactique des services de santé a incontestablement joué un rôle prépondérant dans l'essor démographique constaté.

On notera que pour la première fois à Madagascar l'excédent des naissances sur les décès vient de dépasser 100.000 individus.

ANNÉES	NAISSANCES	DÉCÈS	EXCÉDENT des naissances sur les décès
1946	98.600	89.400	9.200
1950	120.800	71.400	49.400
1951	129.700	61.500	68.200
1952	138.100	58.000	80.100
1953	150.600	57.600	93.000
1954	151.500	56.800	94.700
1955	168.300	62.500	105.800

2. *Recensements de la population.*

Le dénombrement le plus récent de la population fait ressortir un total de 4.913.000 individus, chiffre encore jamais atteint.

Il semble que les renseignements tirés des dénombrements annuels de la population soient plus près de la réalité que ceux tirés de l'état civil encore peu entré dans les mœurs de certaines régions.

Il en ressort un accroissement moyen annuel de 2 p. 100 pour l'ensemble des huit dernières années. Compte tenu du recul signalé plus haut de la mortalité infantile et de la mortinatalité ainsi que du fait que les nouvelles générations, plus nombreuses, arriveront bientôt à l'âge de procréation, on peut estimer que le taux constaté de 2 p. 100 est un taux minimum.

En admettant un accroissement de la population à ce rythme, celle-ci dépasserait dans vingt ans, 7 millions d'individus. Elle atteindrait es 8 millions avec un rythme d'accroissement de 2,5 p. 100. La population urbaine est de 12,5 p. 100, la population agricole est de 87,5 p. 100.

Il faut retenir que les 2/5 de la population ont moins de quinze ans, et que de telles perspectives posent dès maintenant de nombreux problèmes sociaux et économiques et essentiellement celui de l'emploi de la main-d'œuvre.

*
* *

L'essor démographique constaté est certes un facteur de développement de la production, étant donné le manque de population de Madagascar. Cependant, les méthodes traditionnelles et ancestrales de culture cesseront immanquablement d'assurer, si elles sont maintenues, la nourriture de tous ces êtres.

L'examen de la situation démographique de Madagascar permet de constater:

1° Que les provinces des plateaux ont proportionnellement accru plus rapidement leur population que les circonscriptions côtières. Une telle situation ne peut s'expliquer que par le climat plus clément, l'infrastructure sociale plus développée, enfin une économie nourricière plus riche. En deux années, Tananarive a augmenté sa population de 8,6 p. 100, Tulear de 3,2 p. 100. Ces chiffres soulignent qu'il existe une disparité entre les deux grandes zones malgaches, celle de l'intérieur et celle des régions côtières. Elle s'est certainement atténuée. Il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire de favoriser les régions côtières avec plus d'efficacité que dans le passé. Il convient de signaler, parmi les causes du retard démographique des régions côtières, la consommation de l'alcool, qu'il faut absolument diminuer, ces régions apparaissant comme étant en tête de cette consommation;

2° Que l'on assiste à la continuation de l'accroissement des populations urbaines. Ce phénomène ne constitue pas une nouveauté et chacun sait que l'attrait des villes n'a cessé de se développer chez les populations rurales depuis la fin de la guerre; l'exode rural constitue un fait constant. Tananarive est passé de 178.000 habitants en 1953 à 189.000 en 1955, Majunga de 40.000 à 46.000, Tamatave de 40.000 à 44.000.

Cette situation pose des problèmes importants dans le domaine de l'urbanisme: il faut loger cette population qui s'accroît sans cesse, il faut ensuite lui trouver du travail.

3. *Cause de l'accroissement démographique à Madagascar.*

Les causes de l'accroissement démographique résultent surtout de l'accroissement de la natalité (35,2 pour mille en 1955).

Encore faut-il signaler que le service de santé a pu exercer un travail extrêmement efficace, grâce aux moyens financiers dont il a été doté tant par le budget général que par les budgets provinciaux. Sans doute le personnel médical est-il encore numériquement insuffisant, puisqu'il comprenait en 1955:

149 docteurs en médecine;
436 médecins malgaches;
484 sages-femmes;
1.241 infirmières et infirmiers;
86 infirmières visiteuses;
59 pharmaciens.

Néanmoins, les maladies endémiques traditionnelles sont en nette régression. C'est ainsi que le paludisme est en régression constante: la chute progressive des décès, ainsi que le constate l'indice planique (tombé de 10 à 5 p. 100 de moyenne), en fait foi. Seules les régions côtières, difficiles d'accès, ont une endémicité plus grande. La peste a pratiquement disparu de Madagascar. Cette situation est essentiellement due à la politique de vaccination. L'extension de la prévention se retrouve également pour la variole, presque éteinte actuellement.

La lutte contre la syphilis et la lèpre est entrée dans une phase nouvelle du fait que le dépistage et le traitement sont devenus à la fois plus sûrs et plus commodes.

Dans la province de Tamatave, les cinq léproseries n'ont plus, fin 1955, que 318 lépreux, contre 3.680 en traitement ambulatoire près des centres de distribution de la disulone.

La grande question médicale qui existe à Madagascar est celle de la tuberculose. On se livre à un dépistage croissant de cette affection. Les indices de tuberculination montrent que le pourcentage de tuberculeux est sensiblement équivalent à celui qui existe en métropole. Les services médicaux se sont efforcés à la fois d'intensifier l'enquête en pratiquant des cuti-réactions et des examens radiologiques pulmonaires systématiques, de nouveaux centres spécialisés de traitement ont été créés.

II. — LA PRODUCTION AGRICOLE

1. — Les moyens de production: les mesures de soutien.

A Madagascar, les solutions d'intervention en vue soit d'aider, soit de soutenir et de stabiliser le prix des produits tropicaux, relèvent de trois formules:

1° L'aide à la production proprement dite, qui prend la forme du remboursement des charges fiscales et sociales;
2° Le fonds de soutien de la caféiculture;
3° Les caisses de stabilisation des prix de certains produits.

1. *Le remboursement des charges fiscales et sociales.*

C'est une aide à l'exportation qui est accordée, depuis 1954, au café, fécule de manioc, tapioca, sisal, mica, viande congelée et en conserve, lorsque l'exportation de ces produits se fait à destination de l'étranger.

Le montant de cette aide atteint pour le café 12 p. 100 de la valeur au point de sortie, dont 10 p. 100 à la charge de la métropole; pour les autres produits, elle est de 10 p. 100, dont 7 p. 100 à la charge de la métropole.

Pour l'année 1956, le montant de l'aide, tant par la contribution de la métropole que par celle du territoire, s'est élevé (en milliers de francs métropolitains):

Tapioca	952
Fécule	2.213
Mica	17.695
Sisal et viande	Néant
Café	141.800

Cette situation est due à ce que la consommation métropolitaine a sensiblement évolué depuis 1939; à cette époque, la France importait deux tiers du café du Brésil et un tiers de cafés divers, dont une partie de ses colonies. Actuellement, elle importe le tiers de son café du Brésil et les deux tiers de cafés divers provenant presque exclusivement de ses territoires d'outre-mer.

Ces cafés sont de l'espèce « robusta ». En fait, la production totale des « robusta » est sensiblement égale au chiffre de la consommation française. Il en résulte qu'un tiers de la production d'outre-mer doit être vendu à l'étranger. En outre, il convient de signaler que, dès 1955, les mesures de remboursement des charges fiscales et sociales ont été assorties de mesures de jumelage à l'exportation. Les rapports du jumelage ont été renforcés en 1956 et sont passés de 9 pour 1 à 5 pour 1. Cette mesure fut générale pour l'ensemble des productions des territoires d'outre-mer français.

2. *Le fonds de soutien de la caféiculture.*

Chacun connaît l'importance que tiennent les exportations de café dans la balance commerciale de Madagascar. Ceci représente en effet 45 p. 100 de la valeur à l'exportation, soit plus de 6 milliards de francs C. F. A. Cette constatation nous permet de penser que seule une augmentation de la production de café permettra, dans les années à venir, de combler le déficit de la balance commerciale.

Il convient toutefois de faire remarquer que la culture du café à Madagascar n'est pas ce qu'elle devrait être: en effet, cette denrée constitue un véritable produit de cueillette sur des plantations hors d'usage, qui comptent très souvent de trente à quarante ans d'existence, notamment sur la côte Est. En fait, le renouvellement des plantations n'a pas été effectué au moment opportun. Cette situation est d'autant plus grave que les autres territoires d'outre-mer français produisent un café dont la qualité tend à s'améliorer.

C'est dans ces conditions que fut créé un fonds de soutien de la caféiculture qui avait pour objectif de permettre le financement des travaux annuels de recherches et de vulgarisation. Les crédits utilisés furent en général des crédits du F. I. D. E. S. En outre, le territoire faisait un effort personnel et l'assemblée représentative proposait l'augmentation de 1 p. 100 des droits de sortie sur le café, le budget général devait en ristourner le montant, majoré d'une somme de 40 millions C. F. A. Ainsi une dotation annuelle de 100 millions de francs C. F. A. était accordée au fonds de soutien.

Les sommes ainsi mises à la disposition de la production servirent à défendre les plantations de café par la création d'équipes de lutte contre le pourridier, soit à augmenter la production par l'amélioration des rendements, soit par la création de nouvelles plantations. En 1956 plus de 9 millions de plants ont été distribués. L'amélioration de la qualité ne fut pas négligée, elle incomba naturellement à la recherche agronomique: en 1957 doit être créée une station spécialisée du café.

Il serait intéressant de connaître les comptes d'exploitation de ce fonds et notamment la répartition entre l'achat des plants et les frais de gestion.

A côté du fonds de soutien de la caféiculture, fut créée une caisse de stabilisation des prix. A Madagascar la mise en œuvre d'un tel organisme fut retardée. Sa création date du 7 août 1956. Et sa mise en route ne date que du 13 décembre, date à laquelle l'assemblée représentative majorait de 10 à 12 p. 100 le taux des droits de sortie sur le café, étant entendu que cette majoration de 2 p. 100 serait affectée à la caisse. Il était prévu par le comité de gestion de la caisse que les interventions prendront effet pour maintenir le prix du kilogramme de café courant (20 défauts) au stade mi-producteur Tamatave, à 112 francs C.F.A. le kilogramme. Il est certain que le problème du café présente plus de difficultés à Madagascar que dans les autres T. O. M car la production est exportée pour moitié par Tamatave et pour moitié dans plus d'une demi-douzaine de ports primaires ou secondaires presque complètement isolés les uns des autres par voie terrestre.

C'est pourquoi il serait opportun que s'opère une concentration portuaire à Madagascar au moyen d'une amélioration des voies terrestres desservant les ports principaux à partir des ports secondaires.

3. *La caisse de stabilisation des prix du coton.*

Cette caisse a été créée par décret en date du 12 octobre 1956. L'économie de ce texte doit permettre d'assurer un prix rémunérateur aux producteurs en les soustrayant sur une longue période aux variations des cours mondiaux.

Les recherches effectuées depuis quelques années dans la province de Tuléar ont permis en 1956 d'entreprendre des essais de coton en grande culture. Il s'agit d'une culture du coton irrigué, qualité de coton qui est particulièrement réclamée par les utilisateurs métropolitains. Il s'agit à l'heure actuelle de passer du stade de la vulgarisation à celui d'un début de production, à condition que l'infrastructure hydraulique soit créée. Les régions choisies sont celles du Mangoky, Manombo et du Firehenana. Cette culture a été soutenue financièrement par le fonds de soutien des textiles d'outre-mer et par le territoire lui-même. Le programme d'extension des cultures sera de 200 hectares en 1956, 800 en 1957 et 2.000 en 1958.

Cependant, il y a lieu de penser que l'extension de cette culture demeurera stationnaire tant que le problème des « parasites » ne sera pas solutionné. Ce serait une attitude prudente.

4. *La caisse de stabilisation des prix des girofles.*

La production des girofles se fait principalement dans le district du Nord de la province de Tamatave. Madagascar est après Zanzibar le second producteur de clous de girofle et d'essence de girofle. Il existe des cycles annuels végétatifs bien établis: une bonne récolte est toujours suivie de deux années médiocres ou mauvaises. Malheureusement la diminution de la quantité produite ne s'accompagne pas obligatoirement d'une hausse des prix et la collecte et le commerce des clous de girofle présentent un aspect essentiellement spéculatif; rarement le producteur profite de la hausse des prix.

En 1956, Madagascar a exporté plus de 7.000 tonnes de ces produits d'une valeur de 900 millions de francs C. F. A. Le cours moyen s'est situé aux environs de 127 F, alors qu'il avait dépassé 310 F en 1953. En effet cette caisse a été créée d'une part pour essayer de concurrencer la production de Zanzibar dont l'organisation commerciale est certainement supérieure à celle de Madagascar et d'autre part pour essayer de remédier aux carences agricoles de ces produits: en effet, un renouvellement du matériel agricole s'impose sinon ce produit risque de disparaître de la liste des exportations.

Le projet de décret prévoit une construction de magasins de stockage et l'établissement d'une fourchette des prix, assortis d'une ristourne au profit de la caisse, lorsque les réalisations commerciales dépasseront les taux normaux de vente.

5. *Un projet de décret a prévu la création d'une caisse de stabilisation pour l'huile d'aleurite.*

Madagascar est en effet le seul territoire d'outre-mer français qui fournit à la métropole une quantité appréciable d'huile.

Normalement les huiles d'aleurite malgaches ont un prix de 8 à 10 p 100 supérieur à celui de leurs concurrents directs, les huiles de « Bois de Chine ».

Le plan Monnet avait prévu la production de 5.000 tonnes d'huile l'aleurite à Madagascar.

En effet, de 30 tonnes en 1946, la production atteignait 597 tonnes pour les 11 premiers mois de 1956 .

Les 2 millions et demis d'arbres plantés dans la région de l'Itasy arrivaient à maturité. Malheureusement du fait de manœuvres de dumping de la Chine et des pays de l'Est Européen, les prix qui étaient en 1952 de 320 francs métropolitains s'effondrèrent à 140 francs malgré une prime de qualité de 15 francs. Pour éviter un arrêt total de la récolte la puissance publique prit des mesures de sauvegarde: abaissement des droits de sortie, aide à la production.

En outre, il fut proposé au ministère intéressé la création d'un jumelage et la signature de protocole des prix garantis, l'augmentation des droits d'entrée frappant les huiles étrangères entrant en France. Mais ces mesures furent repoussées par les ministères métropolitains. On pense que la caisse sera effectivement créée en 1957.

En attendant, une caisse de compensation locale vient d'être créée; elle sera alimentée par une ristourne prélevée sur les réalisations à l'exportation lorsque les prix atteindront un certain niveau. Une stabilité des prix à la production pourra ainsi être maintenue.

La représentation des producteurs au sein de ces organismes est insuffisante; il est indispensable que les comités de gestion de ces caisses de stabilisation et de soutien comportent des représentants des syndicats de producteurs.

2. — L'encadrement rural.

La modernisation du paysannat malgache est partie de l'idée et de la constatation que le mouvement coopératif en milieu autochtone avait donné des résultats peu encourageants.

Des études furent effectuées notamment en vue d'introduire à Madagascar des sociétés de prévoyance de types africains.

En définitive, ce fut l'expérience de l'Afrique du Nord qui sembla la plus intéressante et capable de donner des résultats dans la grande île. Toutefois, la mise en place de l'organisme a comporté une certaine originalité, puisqu'il a été estimé nécessaire de s'appuyer sur les groupements villageois traditionnels. En octobre 1951, a été créé le conseil supérieur du paysanat et la centrale d'équipement agricole et du paysanat malgache.

Les pouvoirs publics envisagèrent immédiatement de créer des organismes portant sur une vaste étendue. Mais il apparut bientôt que l'aménagement de ses périmètres, préalablement à toute mise en valeur, exigerait des délais très importants.

Aussi s'orientait-on vers une nouvelle formule, c'est-à-dire celles des petites C. R. A. M. En fait, trois considérations interviennent tour à tour:

a) La diversité des situations locales — auxquelles il était nécessaire de s'adapter — et qui portaient essentiellement sur l'étendue des périmètres modernisables, sur la nature des cultures envisagées et sur le statut juridique des terres;

b) Il fallait en outre tenir compte de ce que l'expérimentation devait s'appliquer à des secteurs suffisamment nombreux et divers dans leurs composantes. Les crédits affectés à la centrale d'équipement, furent d'abord d'un montant initial de 100 millions. Ils provenaient du budget général et des budgets provinciaux. Ultérieurement, le F. I. D. E. S. relaya l'effort des finances locales. Au 30 juin 1956, 365 millions étaient affectés à ce secteur. Pour la tranche 1956-1957, 586 millions sont prévus auxquels doivent s'ajouter 264 millions pour les secteurs des paysannats;

c) La question de personnel: les crédits une fois mis en œuvre, on s'aperçut, d'une part, qu'il existait une pénurie effective des ingénieurs de génie rural et, d'autre part, que les agents des services techniques ne portaient qu'un intérêt très limité à l'organisme nouvellement créé.

Les principaux problèmes soulevés par l'organisation des C. R. A. M. ont trait au:

— problème du recrutement du personnel technique;

— problème de l'instabilité inévitable des cadres de commandement;

— problème de la conduite et du contrôle de l'activité du personnel;

— problème de chevauchement des activités centrales des crédits agricoles.

L'expérience poursuivie depuis 1950 a permis d'élaborer une véritable doctrine du paysanat. La puissance publique a conclu que les C. R. A. M. d'une grande superficie ne doivent pas être la règle, et qu'il est nécessaire de placer l'action paysanale sur le contact direct, réel et permanent entre le paysan et l'organisme d'action, conçue sous la forme d'une unité d'assistance technique et d'encadrement, placée au niveau des producteurs.

C'est ainsi que furent créés des secteurs de paysanat qui ont pour objectif de faire renaître le sentiment collectif et coopératif à peu près inexistant aujourd'hui. Ils prépareront le terrain pour la création d'une véritable collectivité rurale.

L'absence d'hommes valables qui pourraient être placés à la tête des collectivités autochtones, a prouvé la nécessité d'une tutelle étroite des collectivités. L'expérience a montré qu'il était pratiquement impossible pour les cadres administratifs d'opérer sur des surfaces considérables. C'est pourquoi la nécessité d'asseoir la modernisation rurale sur les cellules rurales élémentaires: fokonolona, C. A. R., C. R. A. M., éleveurs et cultivateurs, a conduit le haut commissaire à créer fin 1955 les groupements de collectivités, en vue de suppléer l'absence de telles cellules en certaines zones.

Il s'agissait, en outre, d'assumer à moindre frais, un certain nombre d'activités communes à l'ensemble du paysanat. En ce qui concerne le financement, il existait des doubles emplois entre la caisse centrale de la France d'outre-mer, le Crédit agricole et la centrale d'équipement.

Il a été décidé que la centrale d'équipement ne consentira plus de prêts ni aux collectivités ni aux groupements, ces opérations relevant uniquement de la compétence de la caisse centrale du crédit agricole, en liaison avec le Crédit de Madagascar.

Pour animer et coordonner la politique de crédit, il a été créé un comité supérieur du crédit agricole de quinze membres. Il n'a pas paru, en effet, souhaitable de mettre en place un distributeur unique de fonds d'emprunts ou de subventions. La puissance publique se doit de garder la disposition entière et directe du fonds de subventions.

Enfin a été mis au point un système de comptabilité qui tient compte à la fois de la nécessité d'un strict contrôle de l'utilisation des fonds publics, de la simplicité des écritures.

Il entrera très prochainement en application.

En conclusion, la mise en place d'organismes relatifs à l'évolution de l'encadrement rural n'a pas été sans quelques heurts ni quelques erreurs. Il semble qu'actuellement une doctrine soit à peu près dégagée et surtout qu'une mystique de la production soit enfin instaurée dans le pays. L'expérience des C. R. A. M. a prouvé, que au prix de la création d'une infrastructure et de la mise en place d'une assistance technique minimum, les producteurs ruraux étaient aptes à la modernisation de l'agriculture.

La plupart des C. R. A. M. ont donné des résultats satisfaisants. Les quelques échecs ont prouvé que si certaines actions — tels que les achats groupés, le stockage, la commercialisation — étaient susceptibles de s'effectuer dans un cadre territorial assez étendu, l'action proprement éducative ne pouvait reposer que sur le contact direct et permanent entre paysans et agents chargés de dispenser l'assistance technique.

En fait, de la première constatation, sont nés les groupements de collectivités, de la seconde, les secteurs de paysanat. Il a été reconnu dans tous les cas que la modernisation rurale ne pouvait être effectuée de façon autoritaire, mais qu'elle devrait trouver appui sur la volonté même des cellules rurales élémentaires.

Le problème qui se pose à l'heure actuelle consiste à inciter les producteurs à ne pas compter exclusivement sur la puissance publique, mais à associer leurs efforts personnels à celle-ci.

L'aménagement hydraulique des champs, la construction de bâtiments, l'acquisition d'engrais ou de semences doivent être effectués avec la participation financière des intéressés. C'est pourquoi une formule a été mise au point, en liaison avec la C. C. F. O. M., pour l'uniformisation du crédit paysanal: la centrale d'équipement ne consentira plus de prêts, ni aux collectivités ni aux groupements. Ces opérations étaient de la compétence de la caisse centrale de crédit agricole en relation avec le Crédit de Madagascar. Le comité supérieur du crédit à l'agriculture, récemment créé, animera et coordonnera cette politique de crédit.

Les groupements des collectivités ont été autorisés à répartir les petits crédits personnels (prêts de 50.000 francs) partout où n'existait pas de bureau annexe de crédit agricole. La responsabilité du groupement pour les prêts accordés par le conseil sera collective. On espère ainsi éveiller le sens collectif qui est à la base de la mutualité agricole et qui reste la forme finale de la modernisation rurale.

A la fin du premier semestre 1956, il existait 27 C. R. A. M. dans le territoire. Depuis cette date, 9 C. R. A. M. nouvelles ont été constituées, 54 groupements de collectivités ainsi que 40 secteurs de paysanat.

Sur la tranche du 1er semestre 1957, 22 nouveaux groupements et 16 secteurs sont mis en route.

La rentabilité de ces dépenses dans le cadre des nouvelles dispositions ne semble pas douteuse.

La multiplication des secteurs de paysanat doit être le facteur le plus important pour l'augmentation générale de la production qui provoquera une nette amélioration du niveau de vie des populations.

Elle devrait entraîner le développement d'un artisanat de service (entretien, réparation des machines et de l'outillage agricole). Dans ce domaine une liaison étroite devrait être établie entre l'enseignement technique et le service du paysanat car il existe là un débouché normal et intéressant pour les élèves de l'enseignement technique. L'artisanat s'avère par sa nature même, indispensable au sein de ces multiples et nouvelles collectivités rurales susceptibles d'être transformées dans un avenir plus ou moins rapproché.

La réussite de cette nouvelle politique de secteurs de paysannat réside essentiellement dans l'orientation qui doit lui être donnée, à savoir un travail en commun des collectivités rurales exclusivement guidées par un encadrement technique des services de l'agriculture, de l'élevage et des eaux et forêts, en particulier. En aucun cas la masse paysanne malgache ne doit être placée devant la perspective d'une action autoritaire émanant de l'administration générale, mais elle doit être étroitement associée à l'œuvre entreprise, les organisations professionnelles assurant la représentation de paysans dans les divers organismes.

3. — La production agricole.

La majorité des terrains de culture est détenue par les paysans malgaches qui assurent un pourcentage élevé des productions agricoles:

100 p. 100 pour le manioc (environ un million de tonnes), arachides, élevage, raphia, piassava, pois du Cap, ricin;

95 p. 100 pour le riz;

85 p. 100 pour le café;

80 p. 100 pour la vanille.

Les autres denrées sont produites par les européens, mais ces productions sont assez réduites: canne à sucre, tabac, sisal, aleurite, cacao (300 tonnes), poivre (4 à 500 tonnes).

4. — La production vivrière.

La production vivrière est sans doute plus mal connue que la production agricole destinée à l'exportation. Les statistiques douanières fournissent en effet des résultats très précis sur la quantité de produits exportés.

Cette précision apportée, il n'en demeure pas moins que la production vivrière demeure équilibrée dans la grande île et que l'exportation des produits agricoles est relativement faible par rapport à la quantité consommée. C'est ainsi que le riz exporté ne représente que le vingtième du riz consommé. Sur cette exportation du riz, le tiers est constitué par du riz de luxe, denrée spécifique d'exportation, étant donné son prix de vente.

Il n'est pas possible de connaître à l'heure actuelle les résultats de la campagne 1956 pour les principales cultures vivrières. A titre d'information, indiquons quelle a été la production de 1953:

PRODUITS	SUPERFICIE hectares.	PRODUCTION tonnes.
Haricots	»	18.000
Pois du Cap	11.400	8.500
Légumineuses diverses	12.000	8.000
Maïs	»	61.000
Manioc	»	733.000
Patates	100.000	300.000
Pommes de terre	»	80.000
Paddy	740.000	1.000.000
Sorgho	5.500	3.000
Arachide	35.000	23.000

Il est sans doute regrettable de ne pas connaître avec plus de précision cette production vivrière, qui détermine en définitive le niveau de vie de l'autochtone. L'établissement de statistiques détaillées et précises ne peut être envisagé à l'heure actuelle pour l'ensemble de l'île étant donné la charge budgétaire que la mise sur pied d'un tel organisme nécessiterait. Mais il est permis de penser qu'une enquête par sondage ou pour des localités déterminées serait hautement souhaitable: elle permettrait ainsi de mieux définir qualitativement et quantitativement les besoins des divers secteurs autochtones.

5. — Le café.

Le café à Madagascar nourrit de 300 à 400.000 planteurs autochtones. La situation critique de cette production est en train de s'atténuer grâce à diverses mesures d'ordre agricole — notamment, la mise en œuvre de programmes de régénération et de développement — et d'ordre administratif par la création d'un fonds de soutien du café et d'une caisse de stabilisation des prix.

Certes, les plantations actuelles sont encore essentiellement hétérogènes et l'on trouve trop souvent des arbustes peu fertiles à côté de bons producteurs. Malheureusement, cette situation provoque de grandes différences dans la dimension des grains. Les cerises murissent les unes après les autres sur une longue période, ce qui rend le prix de la récolte particulièrement onéreux. La qualité du café est ainsi diminuée par la présence de graines qui ne sont pas mûres. Par ailleurs, les saisons pluvieuses rendent le séchage très difficile.

Chacun sait que l'ensemble de l'Union française produit essentiellement des cafés du type Robusta, Kouilou ou petit indénié. Or, cette production tend à devenir excédentaire. Par ailleurs, le consommateur, et notamment le consommateur métropolitain, cherche des cafés du genre Arabica, de façon à faire des mélanges appropriés à son goût. L'Arabica possède donc un marché beaucoup plus vaste et surtout des possibilités de développement plus étendues.

Il s'ensuit que Madagascar, dont les terrains, le climat se prêtent à la culture du Robusta, devrait faire un effort dans la culture de cette variété afin de ménager à l'avenir ses chances d'exportation et d'extension.

La politique caféière actuellement poursuivie s'est efforcée, en premier lieu, de régénérer les plantations et de les remettre en état, ainsi que d'entretenir les plantations existantes. En 1955, les pépinières ont fourni 9 millions de plants, 700.000 caféiers ont été recépés et plus de 3 millions d'arbres ont été taillés. Par ailleurs, on a cherché à établir des plantations dans les meilleures conditions possibles, de façon à ce que les procédés de récolte, de séchage et de décortiquage au moyen de décortiqueurs mobiles sur les lieux mêmes de la récolte soient vulgarisés au maximum. On cherche donc, en définitive, à augmenter le rendement à l'hectare.

Au cours de l'année 1955, près de 50.000 tonnes ont été exportées. Pour 1956, la quantité exportée a atteint 52.500 tonnes, d'une valeur de 7 milliards de francs C. F. A.

Le bilan des exportations de café est donc relativement satisfaisant, surtout si l'on pense que certaines zones de production ont été frappées par les cyclones et les inondations en 1956. La qualité s'est également améliorée puisque le pourcentage de café de type supérieur a subi l'évolution suivante:

44 p. 100 en 1954;
61 p. 100 en 1955;
68 p. 100 en 1956.

Les cours sont restés stables, encore que relativement bas. La proportion des cafés Robusta s'est située à environ 66 p. 100 du total expédié.

Si l'on tient compte que la consommation annuelle de Madagascar est de l'ordre de 10 à 12.000 tonnes, nous constatons que la production annuelle est en moyenne de 62.000 tonnes, d'une valeur de 7 milliards et demi (F. C. F. A.).

Le but à atteindre est une production annuelle de 100.000 tonnes et il n'est pas impossible d'y arriver d'ici quelques années si les efforts déployés dans ce sens pendant ces trois dernières années sont poursuivis avec ténacité. Cette exportation constituerait si elle continue a être effectuée sur l'étranger un apport appréciable en devises recherchées.

Il est à retenir que le tonnage exporté à l'étranger et particulièrement aux Etats-Unis est désormais supérieur à celui exigé par les dispositions de jumelage afférentes au remboursement des charges fiscales et sociales.

6. — Le riz.

La production de riz en 1956 a subi une légère diminution. C'est ainsi que les exportations qui avaient fléchi en 1954 à 14.000 tonnes sont remontées en 1955 à près de 44.000 tonnes; pour 1956, il semble bien que les exportations ne dépasseront pas 35.000 tonnes.

Le problème consiste à exporter sur les marchés extérieurs un riz ordinaire au prix de 22 francs le kilogramme tout en maintenant des cours d'achat favorables aux producteurs. Par ailleurs, il convenait également d'obtenir une baisse des prix de vente au stade de la consommation locale. Le problème consiste donc à exporter 40.000 tonnes soit sur les marchés étrangers, soit sur les marchés de l'Union française. Or, la métropole ne peut effectivement absorber qu'un riz de luxe du fait que la production de la Camargue satisfait à peu près les besoins métropolitains en riz de qualité courante. En d'autres termes, il s'agissait d'atteindre un triple objectif qui semble apparemment contradictoire:

— Soutien des prix à la production;
— Exportation au cours mondial;
— Baisse des prix à la consommation intérieure.

En 1955, la direction des services économiques a incité les chemins de fer, les transitaires, les organismes professionnels à diminuer leurs prix respectifs de façon à obtenir une diminution substantielle de ce qui constitue le barème des frais entre l'achat au producteur et l'exportation. Tous ces organismes avaient donné un accord de principe et effectivement on est arrivé à un abaissement du prix de vente de 4 francs par kilogramme. Ce résultat était notamment obtenu par l'abaissement des droits et taxes de sortie, par la réduction des frais de transport, de transit, d'ensachage et de conditionnement. Les riziers ont accepté de réduire de 3.000 à 2.000 francs la tonne de paddy les frais d'usinage et les marges bénéficiaires. Bien des choses restent à faire, notamment de diminuer les frais intermédiaires pesant sur le commerce du paddy entre producteurs et l'usine, mais il s'agit là d'un travail de longue haleine qui se heurte à des traditions solidement établies et qui est donc particulièrement difficile.

En particulier, existent trop d'intermédiaires qui utilisent des pratiques traditionnelles auxquelles donnent lieu l'achat du riz: notamment, les avances sur les récoltes à des taux usuraires.

La légère diminution de la production en 1956 résulte d'un abaissement des rendements à la suite d'alternances de périodes de sécheresse et d'inondations. Ces dernières ayant suivi les cyclones qui se sont abattus aussi bien dans les provinces de l'Ouest que de l'Est. Dans le Sud et l'extrême Sud du territoire s'est manifestée une sécheresse permanente qui a détruit les semis et les récoltes sur pied. Une vaste politique d'hydraulique est donc nécessaire dans cette partie de l'île.

Par ailleurs, les territoires sinistrés, traditionnellement producteurs de riz, ont été obligés de faire appel à la production locale, ce qui a détourné une partie notable du riz vers le marché intérieur alors que normalement il aurait dû être exporté.

La production de riz de luxe (type vary lava), riz long et translucide a été normale cette année. Les prix payés ont été relativement élevés et ont constitué un encouragement pour les agriculteurs. Il n'est pas exclu de penser que cette qualité de riz pourra, dans un proche avenir, être exportée sur les marchés étrangers.

Dans ces conditions, une politique agricole cohérente consisterait à développer le nombre de périmètres irrigués qui permettent la production de ces variétés à grains longs. En outre, il serait possible d'assoler les rizières irriguées avec des plantes fourragères pâturées.

En définitive, Madagascar assure sa propre consommation, qui est de l'ordre de 650 à 700.000 tonnes de riz par an, et exporte ses excédents de récolte en riz de qualité courante sur la Réunion, les Antilles et l'Afrique noire suivant les possibilités de ces marchés extérieurs.

L'exportation sur la métropole se situe aux environs d'un contingent annuel de 15.000 tonnes de riz de luxe.

Il convient de signaler que les terres emblavées qui étaient de 500.000 hectares en 1938 sont passées à environ 800.000 en 1955 et 850.000 en 1956. L'augmentation des surfaces emblavées se poursuit très activement et il n'est pas impossible que d'ici quelques années la Grande Ile exporte 200.000 tonnes environ de riz qui constitueront la première de ses exportations pour le plus grand bien des populations.

En 1954, le conseil économique a manifesté son étonnement en constatant que Madagascar dont l'économie fait partie intégrante de l'économie française était soumise à un régime de contingentement d'importation dans la métropole, et a demandé la suppression de ce régime arbitraire.

Aussi est-il déplorable d'enregistrer que depuis trois ans ce régime arbitraire continue à être appliqué.

La consommation de riz annuelle métropolitaine est actuellement de l'ordre de 75.000 tonnes. La métropole produit actuellement 50.000 tonnes; Madagascar 15.000 tonnes de riz de luxe. Il reste donc un volant d'importation de 10.000 tonnes pour assurer les besoins de la consommation. Ces 10.000 tonnes peuvent être fournies par le Maroc et l'Algérie; aussi, nous sommes en droit de déplorer les achats de riz de luxe en provenance de l'étranger, effectués par l'O. N. I. C. mobilisant ainsi, fort onéreusement un nombre important de dollars dont la France a le plus grand besoin.

Cette situation fait également ressortir un manque de coordination déplorable.

En effet, des crédits importants du F. I. D. E. S. sont utilisés à Madagascar dans le but d'augmenter et d'améliorer la production de riz et, maintenant que nous approchons du but poursuivi, des mesures arbitraires de contingentement freinent et gênent considérablement l'écoulement de cette production, sur son marché traditionnel métropolitain.

D'autre part, la qualité supérieure du riz de luxe de Madagascar pouvant être considérée comme l'une des meilleures sur le marché mondial, la politique de qualité poursuivie par le Gouvernement ne devrait pas faire l'objet des mesures arbitraires précitées.

7. — Le sucre.

Madagascar produit traditionnellement une certaine quantité de sucre. Les statistiques publiées par le service local intéressé ne font pas mention de l'exportation de ce produit. Pourtant le bulletin mensuel de la statistique d'outre-mer publié par l'I. N. S. E. E. fait état d'une exportation de 12.000 tonnes pour les dix premiers mois de 1956.

En réalité, le tonnage global exporté en 1956 est de 17.000 tonnes.

La production de sucre de Madagascar, contrôlée et réalisée par les usines sucrières ci-après :

1° Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé	16.000 tonnes.
2° Sucrerie marseillaise de Madagascar (Namakia)..	10.000 —
3° Société sucrière de la Mahavavy (SOSUMAV) ..	12.000 —
	38.000 tonnes.
représente la production totale de la côte Ouest à laquelle s'ajoute la production de la côte Est, à savoir : Sucrerie de la Bourdonnais	5.000 —
	43.000 tonnes.

Ce tonnage global fut utilisé comme ci-après :

1° Consommation locale	26.000 tonnes.
2° Exportation	17.000 —
Pour balance	43.000 tonnes.

Il y a lieu de se réjouir de l'augmentation importante de la consommation locale qui a évolué comme ci-après :

1° Consommation en 1939	7.000 tonnes.
2° Consommation en 1949	12.000 —
3° Consommation en 1956	26.000 —

et il y a tout lieu de croire qu'elle augmentera encore très sensiblement dans l'avenir.

Cette situation permet de confirmer l'amélioration du niveau de vie des populations autochtones

Il est à retenir que la mise en exploitation de l'usine sucrière moderne de la Mahavavy représente un bel effort d'industrialisation du territoire. Sa capacité minimum de production annuelle est évaluée à 50.000 tonnes.

L'ensemble des équipements de cette nouvelle raffinerie représente 8,5 milliards de francs C. F. A. d'investissements dont un milliard et demi de dépenses d'infrastructure prise en charge par la puissance publique.

Ces travaux d'infrastructure ont été effectués pour l'ensemble du delta de la Mahavy, sur une superficie actuellement irriguée de 22.000 hectares, le domaine de la Sosumav, proprement dit, ne s'étendant que sur 10.000 hectares.

A l'heure actuelle, l'infrastructure du domaine est à peu près terminée, néanmoins des difficultés se sont présentées en ce qui concerne la variété de cannes retenues. Si bien que les objectifs de production n'ont pas été atteints : actuellement, 3.000 hectares de cannes sont plantés avec une production de 120.000 tonnes de cannes et 12.000 tonnes de sucre. Le produit raffiné et granulé est exporté dans la proportion des 9/10e sur Aden, Djibouti, Mombassa et Dakar, le reste étant consommé sur place.

L'usine est loin de fonctionner à sa pleine capacité et la production de sucre peut être très sensiblement augmentée, la principale question étant celle de l'augmentation de la consommation locale, et de l'accroissement des débouchés extérieurs.

Cependant, il apparaît que l'objectif d'une production de 50.000 tonnes de sucre prévu pour cette raffinerie moderne ne pourra être atteint que grâce à un apport important de cannes en provenance des autres planteurs européens et autochtones, notamment des secteurs de Paysannat.

En effet, les terres du delta de la Mahavavy n'ont pas toutes vocation pour la culture de la canne à sucre et c'est ainsi que sur les 10.000 hectares que comporte le domaine de la Sosumav, 4.000 hectares seulement seraient favorables à cette culture.

8. — Les productions agricoles secondaires.

1. *La vanille.*

C'est un produit riche dont la production tend à revenir à un niveau normal grâce à l'intervention des techniciens des services de l'agriculture.

La reprise de la production en 1956 a été très sensible. Si elle avait marqué une chute en 1954 et 1955, il semble que l'on soit sur la voie du redressement.

1954 : 170 tonnes ;
1955 : 302 tonnes ;
1956 : 382 tonnes.

Il faut cependant faire très attention à ce que le niveau de la production ne dépasse pas celui des besoins du marché. On a assisté en effet, dans ces conditions, a des effondrements des cours.

Il ne semble pas que le fonds de propagande de la vanille destiné à organiser et à financer des campagnes publicitaires ait donné des résultats appréciables.

Par ailleurs, les Etats-Unis, qui sont le principal consommateur, utilisent un ersatz de vanille à base de produits synthétiques, dont la découverte revient d'ailleurs à des Français. Le public a pratiquement adopté ce produit, ce qui ne manque pas de créer un certain souci chez les producteurs malgaches.

2. *Le sisal.*

La production du sisal, qui était en 1953 de 4.500 tonnes, est passée, pour 1955, a 10.297 tonnes et, pour 1956, à 9.233. Le Gouvernement, pour permettre l'écoulement de la production, a procédé à des mesures de jumelage des licences d'importation sur l'étranger.

Cette culture est particulièrement intéressante parce que, d'une part, elle utilise une main-d'œuvre autochtone importante et que, par ailleurs, elle est nécessaire à l'industrie métropolitaine.

3. *L'aleurite.*

L'avenir des plantations d'aleurite, récemment créées, dépend en fait de la politique que suivra le Gouvernement français en ce qui concerne les importations étrangères.

Cette production avait été, en effet, encouragée de façon à se substituer à celle des huiles de Tung et des huiles dites de bois de Chine qui, depuis 1946, ne parvenaient plus en France. Cependant, avec la reprise des relations de commerce avec les pays de l'Est du fait de la politique de dumping pratiquée avec ces pays, la production étrangère a fait une réapparition sur nos marchés.

Une caisse de soutien des cours a été créée. La production a légèrement augmenté, passant de 603 tonnes à près de 654.

4. *L'arachide.*

La production d'arachide bénéficie d'une demande soutenue, particulièrement en ce qui concerne l'arachide de bouche.

La C. G. O. T. a établi une plantation modèle dans le Sud du territoire, où les efforts des techniciens, dans le but d'améliorer les qualités et de rechercher des variétés nouvelles, ont été couronnés de succès. Le tonnage exporté n'a cessé d'augmenter :

1954 : 7.000 tonnes ;
1955 : 8.750 tonnes ;
1956 : 9.043 tonnes.

Les prix payés sont importants du fait de l'excellente qualité de cette production, dont le type supérieur atteint 130 francs C.F.A. le kilo.

5. *Le ricin.*

La France est traditionnellement importatrice de graines de ricin Or, les pays d'outre-mer et l'Union française ne lui fournissent qu'une quantité négligeable. C'est ainsi que la production de Madagascar a connu une chute brutale. Actuellement, la Grande Ile ne produit que 850 tonnes. C'est une situation regrettable dans la mesure où les débouchés du ricin se sont développés considérablement : en effet, il sert de matière première pour la fabrication de fibres textiles nouvelles.

Il faut retenir que ce produit pousse généralement à l'état sauvage et qu'il ne nécessite pour ainsi dire pas de plantation proprement dite. Ce produit de cueillette semble de moins en moins intéresser l'autochtone.

Il serait souhaitable qu'à l'aide de crédits à long terme, des plantations de ricin de qualité reconnue puissent être créées de façon rationnelle. Cette culture pourrait être reprise dans le cadre d'une politique d'ensemble des corps gras.

6. *La cire d'abeilles.*

C'est une production qui reste de faible qualité du fait de la technique employée pour récolter le miel. Cette qualité pourrait certainement être améliorée et le mouvement d'affaires augmenté.

Actuellement, la cire d'abeilles est une production en voie d'extinction puisque Madagascar n'en a exporté, en 1956, que 260 tonnes contre 370 en 1955. Le chiffre d'affaires, qui était de 250 millions en 1953, s'est abaissé à 57 actuellement.

7. *Le poivre.*

Le tonnage exporté a diminué, passant de 770 à 550 tonnes en 1956. Il semble bien que dans la situation du marché national et international on soit arrivé à un seuil qui se situe aux environs de 500 à 600 tonnes. La production est certes en progression.

Par ailleurs, étant donné l'état des plantations, la production de la côte Est aura tendance à augmenter dans les années à venir. Il convient d'y prêter attention et de ne développer ces plantations qu'a concurrence du plafond de consommation de la métropole.

Cependant, la situation est aujourd'hui stabilisée grâce aux mesures de jumelage prises par le Gouvernement et par l'arrêt des importations de poivre étranger, qui bénéficiait de l'union douanière avec la Tunisie et entrait en France en franchise de douane.

8. *Le tapioca.*

L'exportation de ce produit a fait des progrès considérables. Avoisinant 4.800 tonnes en 1953, elle est passée successivement à 5.700 tonnes en 1955 et 7.500 tonnes en 1956.

Il convient toutefois de faire remarquer qu'une production exceptionnelle avait eu lieu en 1951 avec 8.800 tonnes.

Ce produit est présenté de façon irréprochable et sa qualité est suivie. On pourrait s'attendre, dans ces conditions, à une augmentation sensible de la consommation, en particulier, de celle des services publics métropolitains (hôpitaux, hospices, écoles, etc.).

9. *Légumes pauvres.*

Les pois du Cap : la progression de cette production est extrêmement irrégulière : en 1953, 13.000 tonnes avaient été exportées, 11.000 en 1955 et 9.000 en 1956. En 1938, le tonnage exporté était de l'ordre de 15.000 tonnes. Le principal client est l'Afrique du Sud.

Quant au *manioc* sa production en 1956 a été de l'ordre de 5.500 tonnes, en progression d'ailleurs sur celle de 1955, mais il convient de se souvenir que Madagascar a exporté, en 1938, 30.000 tonnes de ce produit.

On peut donc conclure d'une façon générale que la production est restée sensiblement constante en 1956 par rapport à 1955. Néanmoins, le producteur n'a pas été désavantagé du fait que les cours des produits ont en général remonté de façon substantielle au cours de cette période. C'est ce que montre le tableau suivant :

Evolution du prix des produits exportés.

DÉSIGNATION	JUILLET 1955	DÉCEMBRE 1955	JUILLET 1956	NOVEMBRE 1956
Produits alimentaires.				
Kouilou Robusta (supérieur) C. A. F., métropole	140	145	153,50	153,50
Manioc (Côte) C. A. F.	15,50	13,50 à 14	15,50 à 16	16,50 à 17
Pois du Cap (Londres) n° 1, C. A. F.	28,12	31,11	46,10	45,81
Riz vary-lava n° 1 (Madagascar), C. A. F., Marseille	54,50 à 58	62,50	68	51,50 à 59
Epices, aromates.				
Clous de girofle (Madagascar), C. A. F., New-York-Madagascar disponible C. A. F.	193,15	158,38 à 162,25	Non mentionné.	Non mentionné.
Vanille (Madagascar. Réunion, Comores).				
Bambou, disponible à New-York	2.400 à 2.897	2.511 à 2.704	»	3.283
Oléagineux.				
Arachides de bouche (Madagascar), Valancia courante disponible (1).	56 à 59	55	57,50	»
Huile d'aleurite (en fûts, disponible, dédouané métropole)	105 à 110	105 à 110	121	121
Huiles essentielles.				
D'Ylang-Ylang (C. A. F.-métropole), supérieur	8.000 à 8.500	8.000 à 9.000	8.000 à 9.000	8.000 à 9.000
Textiles				
Sisal (Madagascar embarquement rapproché) C. A. F., métropole-fibres n° 1	41,25	46,50	41,50	41,50
Produits d'origine animale.				
Cire d'abeilles (C. A. F. Marseille) :				
Type n° 4	197,50 à 212,50	220 à 227,5	223,75	235
Type n° 1	230 à 235	245 à 255	232,50 à 242,50	247,50 à 260
Produits miniers.				
Mica spittings grade 7	140	164,61	Non mentionné.	Non mentionné.

(1) Ancien cours pour juillet 1955.

Il faut retenir que la diminution sensible des tonnages exportés provient surtout du fait que ces produits pauvres ne peuvent, pour la plupart, supporter les frais et taxes divers qui sont généralement plus élevés que la valeur du produit à l'origine.

Les quelques exemples ci-après donnent un aperçu de cette situation :

Frais grevant les produits au stade C. A. F. port métropolitain.

(La tonne.)

PRODUITS	FRAIS hauts-plateaux à FOB.	FRAIS FOB à CAF.	TOTAL (en francs C.F.A.).	LE KILOGRAMME (en francs métro).
Riz translucide n° 1	12.133	5.267	17.400	35
Riz courant	9.246	7.200	16.446	33
Brisures de riz	5.500	3.500	9.000	18
Cuirs	10.900	11.100	22.000	44
Haricots	8.500	7.300	15.800	31,5
Maïs	11.500	4.000	9.700	19,5
Café	29.300	11.500	40.800	81,6

Il serait intéressant de connaître avec exactitude les prix payés à la production. Malheureusement ces prix sont essentiellement variables en raison de la multitude des points d'achat ce qui nécessiterait une étude sur place approfondie.

Les producteurs malgaches sont victimes de la pratique des avances sur récoltes à des taux usuraires. Des sanctions sévères devraient être appliquées pour lutter contre ces pratiques. Elles sont demandées par les organisations syndicales, conjointement avec une politique de crédit agricole, facilement accessible aux Malgaches

9. — L'élevage.

Il faut reconnaître que l'élevage à Madagascar se trouve aujourd'hui encore dans une situation analogue à celle qui existait avant la dernière guerre. Les causes d'une telle situation peuvent être recherchées d'une part dans la faiblesse regrettable des crédits affectés à la production animale, dans le cadre du premier plan, au total moins de 80 millions de francs C. F. A., et d'autre part dans l'utilisation tardive des crédits du deuxième plan (498 millions accordés en autorisations d'engagement, dont 275 seulement engagés à la même date).

Par ailleurs, les investissements sont affectés à la création de laboratoires centraux, à la formation du personnel des centres d'immunisation, des centres de recherches, c'est-à-dire que la rentabilité économique de tels investissements, sans doute incontestable, ne peut avoir d'effets que dans un avenir relativement éloigné.

D'autre part, ce n'est qu'à la fin de l'année 1954 qu'a été dégagée une politique de l'élevage.

Certes, Madagascar a toujours été considérée comme « l'Ile du bœuf », ou tout au moins du zébu, néanmoins il faut reconnaître que cet élevage pratiqué exclusivement sur un mode traditionnel est en nette régression. Il existait en 1921 plus de 8 millions de têtes, en 1954 et 1955 il dépasse à peine 6 millions. L'importance des variations du nombre d'animaux au cours des trois dernières années est relativement faible, puisqu'elles se situent de la façon suivante :

1953	6.088.000
1954	6.152.000
1955	6.228.000

Cette situation est encore aggravée du fait que l'on assiste depuis quelques années à une baisse importante du rendement dans les abattoirs et dans les usines. Elle est consécutive à une chute de poids vifs (10 à 15 p. 100 en moyenne).

C'est ainsi que l'abattage contrôlé des bovins dans les usines est passé de 38.700 têtes en 1953 à 28.800 en 1955. Alors que la consommation locale ne variait que de façon extrêmement limitée.

passant de 229.400 têtes en 1953 à 232.400 en 1955. Il n'est guère possible de chiffrer les abattages non contrôlés.

Par ailleurs, il serait souhaitable que les services techniques veillent à ce que l'opération du marquage des animaux, dont chacun reconnait l'utilité, ne provoque pas de pertes.

L'élevage du porc, qui avait donné des résultats intéressants jusqu'en 1950 a subi une véritable régression depuis cette date, à la suite de l'apparition d'une maladie nouvelle à Madagascar: la paralysie contagieuse.

Celle-ci a réduit en moins de deux ans l'effectif de 50 p. 100; cependant la mise au point par le laboratoire central de l'élevage, d'un vaccin efficace produit en quantité suffisante et à meilleur compte a amélioré la reprise de cet élevage. Les doses de vaccin antipoliomyélitique porcin produit par le laboratoire central de l'élevage qui s'élevaient à 800 en 1952, sont passées à 3.700 en 1953, à 5.000 en 1954, pour atteindre 17.667 en 1955. Il parait souhaitable que cet effort soit poursuivi.

En ce qui concerne les ovins, on assiste à une diminution du nombre de têtes. 391.000 en 1953 et 341.000 en 1955. Cet élevage ainsi que celui de la chèvre, ne semble pas promis à un grand avenir, exception faite des secteurs produisant des moutons à laine et des chèvres angora, en particulier dans les territoires du sud.

L'objectif prioritaire de l'élevage est dans la production de viande, d'abord de bœuf, de porc, ensuite; il convient de constater que jusqu'à présent les troupeaux malgaches représentent un capital important qui a une rentabilité extrêmement limitée.

L'effort principal de la production doit viser à approvisionner plus largement le marché intérieur et accessoirement à intensifier le commerce d'exportation. Les actions entreprises dans le cadre du plan portent essentiellement sur les recherches vétérinaires, les recherches zootechniques et l'enseignement, la multiplication des centres d'immunisation et de traitement, enfin le développement d'une politique pastorale dans le Sud de Madagascar. Dans ce dernier cas il est prévu que le centre de l'Androy sera pourvu de points d'eau permanents tous les dix kilomètres environ. Mais les effets de cette politique ne se sentiront que dans les années 1957-1958.

La situation du bétail madécasse est caractérisée par les points suivants:

— il est en quasi-totalité soumis au régime extensif sur pâturages naturels non améliorés;

— la densité du troupeau est mal répartie, certains pâturages connaissent une surcharge, alors que dans d'autres la densité des effectifs est inférieure à celle de la capacité des étendues pâturables;

La diminution des superficies accessibles aux troupeaux ne cesse de s'accentuer en raison de l'expansion des cultures et de la diminution des herbages ravagés par les incendies volontaires.

Aussi convient-il, à l'heure actuelle, de faire porter ces efforts moins sur l'accroissement numérique du troupeau que sur l'amélioration de son rendement. C'est dans ce but que les services de l'agriculture ont développé la protection sanitaire de façon très satisfaisante. La maladie épidémique traditionnelle, le charbon bactéridien, a pu disparaître entièrement du fait des vaccinations massives annuelles (le pourcentage des vaccinations se situe entre 60 et 70 p. 100). Par ailleurs, les traitements antiparasitaires externes se sont développés chaque année, grâce aux efforts des nouvelles équipes mobiles de douchage.

La population s'intéresse à cette amélioration, et plus de 600.000 traitements ont été effectués en 1955.

Les éleveurs commencent à pratiquer des feux de contre-saison qui sont moins mauvais pour les pâturages que les feux de saisons sèches. Cette méthode a l'avantage d'assurer aux troupeaux une nourriture de meilleure qualité pendant une période plus longue, elle demande à être vulgarisée.

En 1956, six secteurs de paysannat d'élevage ont dû être créés. Ils doivent permettre de poursuivre l'action déjà entreprise dans la zone d'élevage, par sélection et croisement.

Pour assurer un abreuvement suffisant pendant la saison sèche, un vaste programme d'hydraulique pastorale a été mis au point dans le Sud et le Sud-Ouest de l'île, ainsi que dans la zone de Majunga. Ce programme doit être étendu à l'ensemble de l'île pour laquelle une véritable politique d'hydraulique pastorale devrait être instaurée.

Enfin, a débuté l'opération dite « raquette »: les raquettes constituent une précieuse ressource pour le bétail pendant les années de disette. Car les raquettes procurent à la fois nourriture et haute boisson; en fait, ces raquettes sont des sortes de cactus qui contiennent de nombreuses vitamines. Des pépinières de raquettes ont été créées et un programme de 20.000 hectares de plantation a été entrepris. Au 30 juin 1956, les plantations s'étendaient sur près de 4.000 hectares au total.

***

En conclusion, la politique de l'élevage a nettement établi la nécessité de la création d'une infrastructure sanitaire; on a reconnu, en effet, que si le territoire se trouvait obligé de faire face brusquement à une invasion de peste bovine, ou de fièvre aphteuse, cas qui n'est pas absolument exclu, étant donné la fréquence accrue des liaisons maritimes et aériennes, il serait incapable d'arrêter le fléau.

La production des vaccins et des sérums par le laboratoire central de l'élevage a considérablement augmenté, par exemple: la production de vaccins anticharbonneux à plus que doublé en 1956, celle des vaches anticholériques et antipestiques ont décuplé.

En définitive, l'amélioration du cheptel bovin et l'augmentation quantitative et qualitative du cheptel porcin sont absolument nécessaires. Lorsque ces actions seront réalisées on pourra alors envisager l'amélioration de la race par croisement.

La Grande Ile, après avoir nourri sa population en état de croissance constante devra intensifier et augmenter son commerce d'exportation de viandes congelées et de conserves de viande.

Ces mesures peuvent être réalisées pour une contraction des frais généraux de fabrication (concentration des abattages et par l'augmentation de la productivité des troupeaux). En outre, une étude d'ensemble sur la conserverie à Madagascar pourrait être entreprise.

Il ne reste pas moins vrai que si la diminution du nombre des bovidés ne semble pas s'accentuer, la perte en poids n'a pas encore été récupérée.

Les chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture s'inquiètent de cette situation et considèrent que les principales causes de la diminution du cheptel sont les suivantes:

— la fiscalité appliquée aux bovidés (1);

— l'extension des vols de bœufs;

— les méthodes primitives d'élevage.

Le cheptel constituant un élément de richesse apprécié pouvant être un facteur considérable de la balance commerciale du territoire, il apparait urgent que de gros efforts soient faits pour l'application d'un programme rationnel de rendement tant sur le plan technique que sur celui de la vulgarisation.

10. — La forêt.

Chacun sait que Madagascar est dans une situation de déforestation avancée. Le taux de boisement est très faible; il est évalué approximativement à 13 p. 100. Sur ce montant les formations primaires couvrent la moitié de l'ensemble, l'autre moitié étant constituée par des formations secondaires dégradées.

La politique forestière consiste donc naturellement à chercher à conserver ce qui existe (lutte contre les incendies et les feux de brousse) et, d'autre part, à augmenter les peuplements par des reboisements artificiels.

Par ailleurs, il est également connu que Madagascar a une production de bois insuffisante et doit faire appel chaque année à des importations. Les raisons d'une telle situation sont nombreuses:

— ce sont dans les zones les plus accidentées, donc les plus difficilement accessibles, qu'est cantonnée la forêt naturelle; son exploitation est donc à la fois difficile et onéreuse;

— l'équilibre de cette forêt est très instable, notamment, elle présente des caractères de fragilité et sa régénération après exploitation est particulièrement difficile; cette situation présente une certaine gravité parce que les massifs montagneux sont situés sur des bassins de réception, et qu'elle joue un rôle de protection du sol et du climat;

— l'hétérogénéité de cette forêt ne permet pas la production de bois homogènes et standardisés susceptibles de lutter contre la concurrence des bois importés.

Dans ces conditions et pour ces raisons, on a créé dans des zones peu accidentées, facilement accessibles par la route, des reboisements en essences commercialisables, principalement des eucalyptus et des pins.

La puissance publique a déclanché une compagne de publicité pour faire renaitre le culte de l'arbre de Madagascar, et les collectivités et les particuliers ont été incités à faire des plantations d'eucalyptus, pour la production de bois de feu et de bois de service.

En définitive, pour que la situation forestière de Madagascar soit satisfaisante, il faudrait arriver à ce que la forêt recouvre 33 p. 100 de la superficie totale. Ainsi, les phénomènes d'érosion seraient enrayés, les cours d'eau régularisés, et les chutes de pluies favorisées. Une telle production permettrait également de satisfaire les besoins du pays en bois.

Les objectifs à poursuivre sont donc clairement établis. Ils peuvent se résumer de la façon suivante:

— conservation du capital forestier;

— reboisement de production par la création de peuplements à but économique;

— protection directe des sols non cultivés et protection indirecte des sols cultivés par la réuglarisation du régime des eaux.

Il est évident qu'une telle politique ne peut avoir de résultats qu'au bout d'une période essentiellement longue. Cependant, un effort considérable a été fourni depuis 1954. Il a porté essentiellement sur:

— le recrutement et la formation du personnel technique spécialisé;

— l'extension et la coordination des travaux d'expérimentation portant sur la sylviculture;

— l'accélération des travaux de cartographie forestière et délimitation et classement des massifs forestiers;

— création de zones de reforestation de protection;

— création de boisements de production dans les zones choisies en raison des besoins en produits forestiers, d'une part, des facilités de mains-d'œuvre et, d'autre part, des facilités d'exploitation et d'évacuation.

(1) L'impôt sur les bovidés est d'un tel poids qu'il rend inutile tous les efforts tentés en faveur de l'élevage.

Cette fiscalité comprend en effet:

1° Un impôt par tête de bétail dont sont exceptés les veaux de moins d'un an. Le taux établi pour les vaches étant égal à 50 p. 100;

2° Un impôt général sur le revenu établi par tête d'animal;

3° Un impôt sur les bénéfices divers par tête d'animal.

C'est la raison pour laquelle la création de commissions régionales de la fiscalité permettant une plus juste répartition des impôts s'avère indispensable.

Il va sans dire que la tâche la plus difficile réside dans la reforestation de protection. La tâche à réaliser est immense. Actuellement, le seul travail réellement effectué a consisté à commencer les travaux les plus indispensables dans les régions où la nécessité s'en faisaient impérieusement sentir. Elle a été appliquée à des secteurs nettement déterminés et restreints (lac Aloatra et dune de l'Androy).

Les principales difficultés rencontrées dans ce domaine ont été des difficultés de financement. Actuellement ce financement est assuré par le plan en ce qui concerne le matériel et la main-d'œuvre ordinaire. Le personnel d'encadrement était payé par les budgets provinciaux. Mais il s'avère que ces budgets sont de plus en plus en difficulté et la question se pose de savoir si le plan ne devrait pas prendre en compte une partie du personnel subalterne et l'encadrement.

Les résultats obtenus se définissent de la façon suivante: 5.616 hectares ont été replantés de 1954 à 1956. De 1956 à 1958, il est prévu une reforestation de 7.300 hectares. Les crédits pour l'ensemble de ces opérations étant chiffrés à 250 millions de francs C.F.A., le prix de revient global à l'hectare varie entre 16.000 et 30.000 francs. Ces prix de revient semblent relativement élevés; il sont essentiellement variables selon qu'il existe des bâtiments administratifs ou non, selon la nature du terrain et l'abondance de la main-d'œuvre.

A côté des crédits du plan, le budget général a également effectué un effort en ce qui concerne la reforestation. De 1954 à 1956, près de 8.000 hectares ont été plantés pour une dépense de 180 millions de francs C.F.A.

Il est hors de doute que les efforts entrepris ne pourront pleinement porter leurs fruits que si la population malgache comprend la nécessité de cette action. Aussi apparait-il indispensable d'accélérer le recrutement et la formation de cadres autochtones qui devront enseigner à la population l'importance de la sylviculture pour l'économie de Madagascar et lui inculquer un sentiment de respect envers la forêt.

Il convient enfin de noter qu'à côté de la reforestation proprement dite, le service des eaux et forêts a exercé une action comportant l'aménagement des terres cultivables au profit des populations forestières, principalement dans les provinces de Tananarive et Fianarantsoa.

Il est particulièrement intéressant de noter que le prix de revient d'un hectare de rizières récupéré varie de 3.000 à 5.000 francs, ce qui semble modeste. A l'heure actuelle, près de 5.000 hectares ont été aménagés et il est prévu que, fin 1958, 3.000 hectares supplémentaires le seront également.

Cette action est particulièrement intéressante parce qu'elle met en œuvre l'action des populations elles-mêmes qui réalisent leur propre aménagement de rizières, dont l'ampleur est du même ordre de grandeur que ceux effectués par l'administration.

Le reboisement des zone des hauts plateaux, soit dans les terrains latéritiques, est maintenant très possible.

En effet, il est aujourd'hui démontré qu'une variété de « pins » dits « pins argentés du Canada » a trouvé son habitat sur les plateaux aux plus hautes altitudes entre 1.500 et 1.800 mètres.

Cette variété ne craint ni les vents froids, ni les gelées et refait l'humus. Les fûts sont très droits et atteignent jusqu'à 18 mètres à l'âge de quinze ans environ.

Des reboisements particuliers importants sont en cours dans la région du Vakinankaratra. Il faudrait les multiplier par le moyen de crédits à long terme et intéresser les secteurs de paysanat à cette opération dont la rentabilité est certaine.

***

Il importe de mentionner les efforts entrepris pour le développement de la pisciculture. En plus des trois stations principales orientées vers l'expérimentation, neuf stations secondaires, plus spécialisées dans la production d'alevins destinés à la pisciculture familiale ou collective sont réparties dans diverses régions de l'Ile.

En 1955, près de 5.000 étangs familiaux ont été empoissonnés. L'extension de cette activité à laquelle les malgaches semblent porter un intérêt particulier, permet déjà à la population de disposer d'un complément de nourriture non négligeable susceptible de combler certaines déficiences de son régime alimentaire, notamment en protéines.

II. — Collecte des produits locaux.

La collecte des produits locaux a été réglementée par un arrêté publié au *Journal officiel* du 10 novembre 1956.

Cet arrêté a pour objectif essentiel de défendre la production et de lui permettre d'obtenir un prix équitable de la vente de ses produits, notamment en fonction des cours mondiaux.

La collecte y est définie au point de vue économique, ainsi que la situation du collecteur agréé. Celui-ci devra acheter à un juste prix, veiller à ne pas mélanger des produits de qualité différente, mais constituer des lots homogènes et marchands, enfin prendre soin du transport des produits et du stockage dans les meilleures conditions.

Cet arrêté a donné lieu à certaines critiques, notamment de la chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Tananarive. Celle-ci faisant ressortir que, en vertu des dispositions du code des patentes, les sous-collecteurs de produits locaux devraient être agréés comme collecteurs et soumis au droit de patente. Il risquait ainsi de se produire des fraudes du fait du producteur.

Le haut commissaire a été ainsi amené à préciser sa position.

En ce qui concerne la patente, le commerçant titulaire d'une patente ne pourra acheter à la production que s'il a été agréé comme collecteur pour un produit déterminé — l'examen d'une demande d'agrément ne sera pas subordonnée à la production préalable d'un extrait du rôle des patentes.

Le sous-collecteur, ou commis, préposé ou mandataire du collecteur, ne sera pas soumis à la règle de l'agrément, donc au taux d'imposition appliqué au collecteur.

Mais en ce qui concerne les obligations du collecteur, celles-ci doivent être précisées: en effet, il ne servirait à rien de faire de la propagande auprès des agriculteurs, en faveur de la notion de qualité et de bonne présentation des produits, tant dans leur récolte que dans la préparation, les collecteurs ne devraient pas en tenir compte dans les prix payés aux producteurs.

Bien plus, trop souvent les efforts des agriculteurs sont rendus vains du fait des conditions dans lesquelles sont transportés et stockés, par les collecteurs, les produits agricoles.

III. — LA PRODUCTION MINIERE

D'une façon générale, la production minière est restée stable en 1956. Les prix payés n'ont pas marqué de différences essentielles avec l'année précédente. La production de mica avoisine 650 tonnes sans modification notable par rapport à l'année précédente, celle de graphite s'est abaissée de 16.700 tonnes à 15.400.

Le graphite.

Sa production s'est concentrée au profit de quelques producteurs importants, les petits producteurs travaillant avec de faibles moyens ont pratiquement disparu.

Le produit marchand a une valeur assez élevée, de l'ordre de 20 à 30 francs le kilo suivant la qualité, mais il supporte des frais de transport assez élevés. Les transports s'effectuent par camions (et les routes ne sont pas particulièrement bonnes), par pirogues de petits tonnages, chalands et chemin de fer. La valeur moyenne de la production se situe aux alentours de 500 millions de francs C. F. A. Le graphite n'est pas utilisé sur place mais entièrement exporté, notamment sur la France, l'Angleterre et les Etats-Unis, et dans une beaucoup plus faible mesure en Allemagne et en Italie.

Madagascar produit du graphite en paillettes pour creusets métallurgiques. C'est une qualité très spéciale. Mais en raison de ce quasi-monopole, toutefois corrigé par les produits de remplacement, le marché reste très étroit et conserve un caractère très particulier. Le prix de vente dans ces conditions est moins fonction du prix de revient que des besoins, assez irréguliers des fabricants de creusets. Les producteurs sont très souvent appelés à se défendre contre les pressions bien coordonnées des acheteurs. Il serait souhaitable qu'un comptoir de vente groupant tous les producteurs soit réalisé. Il n'a pu l'être jusqu'à présent du fait de l'individualité de ces producteurs.

Les gisements sont nombreux et les réserves considérables; dans ces conditions la capacité de production est actuellement très supérieure aux débouchés. Il serait donc souhaitable de chercher à se procurer des débouchés nouveaux en prospectant une clientèle industrielle nouvelle: Japon et Allemagne. Pour le moment, l'augmentation des débouchés ne semble pas devoir être envisagée dans un avenir rapproché. En particulier, le graphite produit à Madagascar ne peut être utilisé comme retardateur dans l'énergie atomique, en raison de sa qualité. Il convient donc de ne pas encourager l'ouverture d'exploitations nouvelles, l'expérience ayant montré que la surproduction et la constitution de stocks provoquait toujours une réserve des acheteurs et une baisse des prix. Par ailleurs, il serait souhaitable de créer ou d'améliorer les pistes et routs qui desservent les exploitations de graphite, de façon à baisser les frais de transports qui constituent un poste très important du prix de revient.

Le mica.

La majeure parie de la production est effectuée par deux sociétés utilisant des procédés industriels et employant des matériels miniers mécaniques. Cependant l'obtention d'un produit marchand nécessite diverses opérations utilisant une main-d'œuvre abondante et adroite: coupage et effeuillage.

Le produit terminal se paye entre 200 et 300 francs le kilo pour les feuilles minces et plusieurs milliers de francs le kilo pour des feuilles épaisses de grandes dimensions.

Malheureusement le marché est très étroit et les producteurs sont obligés de passer par l'intermédiaire d'un petit nombre de maisons spécialisées: la qualité du mica ainsi produit l'est à peu près exclusivement par Madagascar, mais la quantité qui normalement peut être vendue est limitée à 6 ou 700 tonnes par an. Aussi toute augmentation non raisonnée de la production, provoquant l'opération de stockage, pèse sur les cours et entraine une réserve des acheteurs.

La majeure partie des feuilles minces est exportée aux Etats-Unis, la France et l'Angleterre absorbant la plus grande partie des blocs. Cette industrie est difficile et aléatoire du fait de l'irrégularité des gisements et de la nécessité d'exploiter les roches par des travaux souterrains. Aussi, la rentabilité de l'exploitation du mica est-elle assez aléatoire. C'est dans ces conditions que la taxe minière perçue l'est à un faible taux (0,5 p. 100) et que les droits de sortie ont été effectivement supprimés.

L'or.

La production de l'or se fait par lavage des sables des rivières et des alluvions, elle est pratiquée dans toute l'île par les autochtones à l'intérieur ou en dehors des titres miniers, avec ou sans l'accord des propriétaires de ces titres. Le montant de la production est pratiquement inconnu, elle serait probablement de plusieurs centaines de kilos. Celle qui figure sur les statistiques douanières résulte des titulaires des titres miniers.

Il est toutefois bon de préciser que la fraude sur l'or continue à être pratiquée sur une échelle importante au détriment de l'intérêt général.

La prospection de l'or continue à Madagascar; des essais ont été tentés pour découvrir des gisements susceptibles d'exploitation industrielle, mais l'échec a été total sur ce point.

Toutefois le bureau minier de la France d'outre-mer n'a pas renoncé à découvrir des gisements d'or et elle les recherche en relation avec le béryl et autres produits miniers.

Béryl et colombo tantalite.

Deux sociétés exploitent le béryl à l'Ouest de Fianarantsoa et au Nord de Tananarive.

La demande de béryl pierreux pour la fabrication de certains alliages, qui s'est manifestée en 1947 et en 1952, a redonné un intérêt à l'exploitation des affleurements qui étaient connus à Madagascar. En 1950, 600 t de béryl ont été extraites. Malheureusement depuis cette époque la production a diminué de moitié par suite à la fois de l'écrémage des affleurements et de la baisse des cours. Le commerce du béryl est contrôlé par le commissariat à l'énergie atomique.

La colombo tantalite est très souvent associée au béryl. Son prix est beaucoup plus élevé mais sa teneur est relativement faible. Une production notable de 15 à 20 t par an apparait dans les statistiques depuis quelques années.

Le quartz

Les affleurements de quartz sont très nombreux à Madagascar et des travaux rudimentaires permettent d'obtenir des productions relativement importantes. La presque totalité de la production est obtenue de la sorte avec du personnel payé à la journée par des titulaires de titres miniers, soit beaucoup plus généralement de façon plus anarchique. Le prix de certains quartz spéciaux peut atteindre 20.000 francs le kilo et bien que le tonnage produit soit faible (18 t) la production de quartz est la 3e production minière de Madagascar. Presque toute la production est envoyée en France où elle est redistribuée entre utilisateurs français, européens et américains. Malheureusement un utilisateur intéressant de quartz, l'Amérique, a cessé de devenir un client régulier: le stock de guerre américain a été constitueé et les achats de ce pays sont devenus plus rares.

Le nickel.

Il existe des gisements pauvres de nickel à Madagascar. Ils n'avaient pu être mis en exploitation par suite de la faible teneur en nickel de ce minerai. Mais la société Ugine qui a mis au point des procédés de traitement des minerais pauvres s'est intéressé à la question et a repris la prospection des gisements. Des études étaient établies par ailleurs en vue de l'établissement d'une usine hydroélectrique permettant d'avoir le courant électrique à bas prix. Si les résultats de ces études s'avèrent favorables un avant-projet serait vraisemblablement établi au milieu de 1957, sur la base d'une production annuelle de 3 à 4.000 t de nickel d'une valeur d'un milliard de francs C. F. A. qui serait exporté en France sous la forme de ferro-nickel.

La mise sur pied de l'affaire est liée essentiellement au prix du kW qui sera fourni à l'usine électrométallurgique.

Chrome.

Des indices de chrome ont été reconnus à 30 kilomètres au Nord-Ouest de Tamatave. Les travaux de recherche entrepris laissaient entrevoir la possibilité de production d'un certain tonnage de chromite. La mise en valeur définitive du gisement se heurte à la trop faible teneur en chrome du minerai. La société Ugine qui s'est substituée aux propriétaires initiaux des titres miniers vient d'engager une campagne de travaux de recherches en vue de préciser le montant des réserves et la nature du minerai. Les premiers résultats ont été encourageants: la proximité du port de Tamatave permet, étant donné le tonnage qui pourra être extrait, d'envisager une possibilité de mise en exploitation prochaine: la production pourrait se situer entre 10.000 et 100.000 tonnes de chromite d'une valeur d'environ 5.000 francs C. F. A. la tonne F. O. B. La société Ugine prospecte également une zone située dans la région de Tsaratanana.

Minerais divers.

Des études se poursuivent pour rechercher et préciser les indices de fer, de plomb, de zinc et de cuivre qui ont été reconnus. En particulier les indices de cuivre sont très nombreux dans la région Sud-Est de Tuléar et malheureusement les chances de parvenir à la découverte d'un gisement de tonnage important restent réduites.

Concernant le cuivre, les nombreux petits gisements de la région de Vohiboro devraient susciter la création d'exploitations moyennes grâce à la proximité du charbon de la Sakoa, ce qui permettrait d'exporter ce produit sous forme de mattes.

Le bureau minier de la France d'outre-mer poursuit des recherches de cuivre dans la région de Vohémar. Des teneurs en ilménite, zircon, monazite et des terres rares ont été reconnus.

En ce qui concerne l'amiante, des indices d'amiante amphibole avaient été depuis longtemps reconnus dans le Nord-Ouest de Madagascar. Mais le produit étant de qualité médiocre et d'une valeur F. O. B. faible, l'exploitation n'avait pas été envisagée. Toutefois, la remise en marche de la cimenterie d'Ambanio change les données du problème. La recherche de gisements d'amiante pourrait être poursuivie en vue de fabriquer du fibro-ciment. L'intérêt réside dans le fait que ce fibro-ciment serait fabriqué à Majunga et servirait pour la fabrication d'objets en fibro-ciment nécessaires à Madagascar. Jusqu'à présent les matériaux de cette espèce sont importés et sont relativement chers du fait des frais de transport.

Dans ces conditions, il serait possible d'envisager l'exploitation en surface de plusieurs petits gisements dans des conditions économiques. Un développement de l'industrie du fibro-ciment en bénéficierait.

Charbon.

Les reconnaissances et les études sont dès maintenant achevées en ce qui concerne le bassin de la Sakoa. Des réserves d'environ 50 millions de tonnes de charbon flambant, non cokéfiable, d'un pouvoir calorifique supérieur de 6.700 à 6.900 calories, ont été établies. Malheureusement les dernières études ont prouvé qu'il ne s'agit pas d'une couche régulière résultant d'une sédimentation tranquille, comme on l'avait espéré, mais d'une succession de petits bassins sédimentaires séparés les uns des autres par des hauts-fonds stériles.

Dans ces conditions, il devient indispensable d'effectuer des travaux de détail, afin de parfaire les connaissances que l'on a sur ce bassin. Il s'agirait notamment de préciser l'allure du gîte et d'établir un projet d'exploitation.

A l'heure actuelle il est établi que des réserves suffisantes de charbon exploitables existent pour qu'il soit possible d'envisager une exploitation d'un minimum de un milion de tonnes par an. Par ailleurs, on avait espéré qu'au Nord et au Sud du panneau de la Sakoa existerait d'autres affleurement situés près de la mer, ce qui aurait pour avantage de réduire les dépenses de construction des moyens d'évacuation. On recherche également s'il était possible de trouver des gisements de meilleure qualité, c'est-à-dire moins cendreux et si possible cokéfiables. Malheureusement aucune découverte appréciable n'a été faite jusqu'à présent. Aussi, dans l'état des connaissances actuelles, seul l'affleurement de la Sakoa au Nord serait susceptible de donner un certain tonnage de charbon cendreux. Néanmoins, mélangé avec un autre charbon cokéfiable, il serait peut-être susceptible de donner un coke de qualité acceptable pour le traitement des minerais métalliques.

La présence d'indices de cuivre dans d'autres régions, si elle était précisée, pourrait permettre l'organisation d'une petite zone industrielle. Les qualités du charbon de la Sakoa sont analogues à celles du bassin sud-africain de Withbank à l'Est de Prétoria.

Ce charbon exploité en Afrique du Sud peut convenir comme charbon d'industrie et de centrales. Il ne convient ni pour les foyers de locomotives ni pour le soutage des bateaux. L'amélioration de la qualité par lavage est impossible, du fait de la constitution du charbon, dans laquelle les parties stériles sont intimement mélangées aux parties combustibles. Pour diminuer la teneur cendre de 10 à 8 p. 100 il faudrait sacrifier plus de la moitié du charbon traité.

Jusqu'à présent la mise en valeur du gisement de la Sakoa n'avait été étudiée qu'avec l'hypothèse d'une vente de charbon à l'exportation (Afrique du Sud ou Amérique du Sud). Des études très poussées de moyens d'évacuation vers la mer et chargements bateaux ont été réalisées depuis 1950.

L'établissement d'une voie ferrée de 160 kilomètres de longueur entre la zone d'exploitation et la rade de Soalara a été étudié en détail, de même que l'étude de procédés de chargements de bateaux (pas de quais d'accostage, bennes transporteuses ou à téléphériques), d'autres solutions restent possibles, mais n'ont pas été étudiées en détail (transport par téléphériques).

La question du charbon de la Sakoa est intéressante dans la mesure où il s'avère que les besoins de charbon de toute nature se feront de plus en plus sentir à l'avenir.

Chaque fois que la métropole a manqué de charbon la question de l'exploitation du bassin de la Sakoa est revenue dans les débats. Il convient de noter que la mise en valeur de ce gisement nécessiterait un investissement relativement élevé. Tôt ou tard, il sera effectué et il convient de déterminer, dès à présent, par des études de marchés, à quel moment il sera le plus judicieux de commencer l'exploitation.

Il faut cependant retenir que la métropole fut obligée de mobiliser des devises fortes dans le courant de l'année 1956 pour acheter du charbon en Amérique et en Afrique du Sud. Ce fait démontre que la mise en exploitation des gisements de la Sakoa peut constituer un appoint appréciable pour les finances du pays.

Pétrole.

Les travaux de recherches sur le pétrole sont effectués par la société de pétrole de Madagascar, dont le principal actionnaire est le B. R. P. Deux autres actionnaires, le territoire de Madagascar et la Compagnie française des pétroles ont depuis longtemps cessé de financer les travaux.

Aussi, d'autres formules de financement, avec d'autres actionnaires, sont envisagées à l'heure actuelle. Jusqu'à présent, les prospections n'ont abouti à aucun résultat.

La zone actuellement prospectée est celle du bassin de Morondova. Après quelques années d'études géologiques et géophysiques, les sondages ont commencé en 1951 avec des appareils permettant d'atteindre 2.800 mètres. Un second appareil permettant d'atteindre 4.000 mètres a été débarqué et placé au Sud de Monrobé; huit sondages ont déjà été exécutés, un neuvième est en cours.

Minerais radioactifs.

Depuis 1954, de nombreuses prospections ont été effectuées à Madagascar en vue de rechercher les minerais rares qui se trouvent dans le Sud de l'île.

Il existe actuellement deux sortes de minerais reconnus:

— l'urano-thorianite à haute teneur qui est exploité par le commissariat à l'énergie atomique, dans un centre situé à 70 kms de Fort-Dauphin.

— la monazite, qui a été découverte dans la même région. Ce gisement est d'une grande étendue puisqu'il dépasse 20 km. Les quantités produites ne sont pas actuellement livrées à la connaissance du public. Cette production peut être intéressante si les sociétés qui traitent les terres rares rétrocèdent le thorium extrait. Mais il convient de se garder de formuler des prévisions optimistes, qui risqueraient d'être démenties par des résultats aussi infructueux que ceux enregistrés pour l'uranium.

L'exploitation des gisements d'uranium d'Antsirabé est totalement abandonnée par le commissariat à l'énergie atomique. La laverie moderne construite à grands frais est également fermée.

Il semble qu'une perte de plusieurs centaines de millions soit à déplorer dans cette opération.

Equipement énergétique.

L'infrastructure énergétique de Madagascar, malgré les importantes réalisations déjà effectuées, reste encore insuffisante.

Les études effectuées par une mission de l'Electricité de France, en 1949, ont permis la construction du barrage de Tsiazompaniry et l'aménagement de l'usine de Mandraka, mais le potentiel hydroélectrique de la grande Ile semble cependant loin d'être épuisé.

Il importerait, en vue du développement rationnel de l'infrastructure énergétique indispensable, que soit entreprise une prospection systématique des sites hydro-électriques exploitables, afin de permettre l'élaboration d'une politique énergétique équilibrée, tendant à assurer l'utilisation optimum de toutes les ressources de Madagascar, tant hydrauliques que thermiques (charbon de la Sakoa).

Il faut cependant reconnaître qu'un effet d'utilisation rationnelle a été effectué depuis la fin de la guerre.

Les résultats frappants sont l'augmentation très sérieuse depuis cinq ans, qui atteint et dépasse 19 p. 100, et la proportion importante d'énergie vendue pour l'éclairage et les usages domestiques, qui n'est jamais (sauf pour le cas particulier d'Antsirabé) inférieure à 60 p. 100 alors qu'elle ne dépasse pas 11 p. 100 dans la métropole.

Consommation moyenne par habitant en 1955:

Pour l'ensemble du territoire: 12 kWh/habitant/an;
A Tananarive. 170 kWh/habitant/an;
Tamatave: 160 kWh/habitant/an;
Antsirabé: 185 kWh/habitant/an (résultat dû à la présence d'usines dans la ville);
Majunga: 55 kWh/habitant/an;
Fianarantsoa: 50 kWh/habitant/an;
Diégo-Suarez: 37 kWh/habitant/an;
Tuléar: 25 kWh/habitant/an;
Petits centres: entre 20 et 25 kWh/habitant/an,

à comparer avec:

Dakar: 175 kWh/habitant/an;
Abidjan: 70 kWh/habitant/an.

Les tarifs sont de niveaux très différents selon que l'énergie provient d'usines hydrauliques anciennes (Antsirabé, Fianarantsoa pour partie), d'usines thermiques anciennes (Majunga), d'usines hydrauliques, encore loin d'avoir atteint leur pleine capacité de production (la Mandraka, près de Tananarive), ou d'usines thermiques récentes (Diégo-Suarez, Tuléar, Tamatave, petits centres).

IV. — SITUATION SOCIALE

A. — Niveau de vie et salaires.

La définition et l'évaluation des niveaux de vie sont extrêmement délicates à déterminer. En particulier, « les experts ont reconnu qu'il n'existait pas, à l'heure actuelle, de méthodes satisfaisantes qui permettent de donner en un seul indice collectif ou de synthèse l'image d'ensemble des différents aspects des conditions de vie » (1).

Les conditions sanitaires, y compris les conditions démographiques, l'éducation avec l'instruction élémentaire et technique, les conditions de travail, la sécurité sociale, ont été reconnues par les experts comme étant constitutifs du niveau de vie.

Aussi la partie de ce chapitre ne peut-elle apporter que des éléments d'appréciation.

1. Effectifs des salariés.

Le total des salariés (secteur privé et secteur public) a été dénombré à:

— 254.408 en 1954;
— 248.562 en 1955;
— 230.041 en 1956.

Ce dernier chiffre est en nette diminution sur les précédents; d'une part, les effectifs employés tant dans le secteur public que dans le secteur privé ont certainement diminué du fait de l'achèvement de travaux et de la fermeture de chantiers (barrages, travaux publics); d'autre part, chaque année, les inspecteurs du travail et les lois sociales sont davantage en mesure de serrer la réalité statistique de plus près.

Néanmoins, ces chiffres traduisent éloquemment la part encore faible prise par le salariat à Madagascar:

— 254.000 salariés en 1954, sur une population totale de 4.660.000 habitants en représentaient 5,4 p. 100;

— 230.000 salariés en 1956, sur 4.775.000 habitants, n'en représentent plus que 4,8 p. 100, soit une diminution de 1/9 en chiffres relatifs.

D'autre part, en 1956, les salariés représentent 11 p. 100 de la population active, contre 12 p. 100 en 1954. Le dernier recensement décompose ainsi cette population salariée:

— Secteur public: 38.471.
— Secteur privé: 191.570, dont:
  — direction et maîtrise: 4.431;
  — employés 13.587;
  — ouvriers spécialisés: 26.435;
  — manœuvres: 146.207;
  — apprentis; 910.

En ce qui concerne le secteur public, et à titre d'exemple, le tableau suivant donne les effectifs de fonctionnaires à Madagascar payés par le budget général et les budgets provinciaux de Tananarive, Fianarantsoa et Majunga. Les renseignements concernant les provinces de Tulear et de Tamatave n'ont pu être recueillis.

Effectifs fonctionnaires Madagascar.

1956	PERSONNEL ÉNCADRÉ			CONTRACTUELS		AUXILIAIRES		PERSONNEL	AUTRES
	Cadres métropolitain et généraux.	Cadres supérieurs.	Cadres locaux.	Assimilés aux cadres supérieurs.	Assimilés aux cadres locaux.	Assimilés aux cadres supérieurs.	Assimilés aux cadres locaux.	non encadré non auxiliaire.	personnels.
Payé par:									
Budget général	913	467	4.655	245	90	308	1.109	4.604	287
Budget provinciaux:									
Tananarive	48	147	2.293	34	24	700		509	3
Fianarantsoa	69	157	2.188	26	»	25	437	504	16
Majunga	103	121	1.985	31	12	58	444	921	»

En ce qui concerne le secteur privé la répartition par grandes branches professionnelles s'établit comme suit:

Agriculture	70.372
Forêts	8.057
Mines	6.034
Industrie	19.479
Bâtiments et T. P.	18.240
Transports	12.067
Commerce	20.853
Banques et assurances	1.700
Gens de maison	32.214
Divers	2.554

Cette répartition se caractérise:

1° Par la part énorme des manœuvres, environ les trois quarts de l'effectif et 84 p. 100 du nombre des ouvriers, ce qui traduit la faible industrialisation du pays, et fait ressortir la nécessité de promouvoir une politique de formation professionnelle;

2° Par le nombre considérable des gens de maison, un sixième du total, dont le poste vient en deuxième place, après l'agriculture, et avec un effectif très supérieur à l'industrie et au bâtiment.

2. Conflits collectifs du travail.

En 1954, 18 grèves ont intéressé 2.617 travailleurs et causé 6.954 journées de travail perdues.

En 1955, 8 grèves ont intéressé 5.827 travailleurs et causé 5.813 journées de travail perdues.

En 1956, 8 grèves ont intéressé 3.360 travailleurs et causé 19.343 journése de travail perdues (à cause de la grève des fonctionnaires autochtones à Tananarive du 7 au 24 août).

3 Chômage.

Le problème du chômage, qui ne se posait guère à Madagascar ces dernières années, commence à devenir sérieusement préoccupant à la fin de 1956, surtout en ce qui concerne la province de Tananarive.

Il convient de faire remarquer qu'il s'agit de chômeurs compris au sens métropolitain du terme; la diminution du nombre des tra-

(1) Rapport des experts à la commission des question sociales de l'O. N. U.

vailleurs recensés ne donne pas lieu forcément à chômage, étant donné que certains travailleurs d'origine rurale retournent dans leur pays d'origine.

En ce qui concerne le problème du chômage total, le bureau de placement de Tananarive, qui effectue un travail de centralisation pour toute l'île, a recensé, au 31 décembre 1956, 346 chômeurs totaux, 2.008 demandeurs d'emploi n'ayant pas encore exercé de métier, 529 demandeurs démissionnaires de leur emploi et 498 demandeurs occupant actuellement un emploi et cherchant à en changer. Le nombre des demandes d'emploi a augmenté de 8 p. 100 par rapport à 1955, alors que celui des offres diminuait de 25 p. 100 dans la même période.

Sans être grave, la situation demande à être suivie de très près, car les perspectives d'emplois nouveaux sont assez bouchées pour l'avenir.

Il y a toutefois lieu de préciser que beaucoup d'éléments ruraux vont rejoindre leur famille dans les grandes villes où ils cherchent du travail, le plus souvent sans succès. Il conviendrait d'envisager la possibilité de créer des bureaux de placement dans chaque province.

Les pouvoirs publics luttent contre ce chômage croissant par une politique des secteurs de paysannat, espérant amenuiser l'exode rural de façon progressive (1).

4 Salaires.

Le S. M. I. G. fixé par arrêté du 10 décembre 1953 n'a pas varié depuis cette date. Cet arrêté a divisé Madagascar en 10 zones où le salaire minimum varie entre 10 francs et 22 francs pour le salarié du régime général et entre 9 francs et 19 francs pour le salarié agricole.

Des arrêtés nombreux sont intervenus pour fixer les qualifications professionnelles dans un grand nombre de branches d'activités; les indices varient de 100 pour le M1 à 850 pour le OP3 et 1.200 au delà pour les hors-catégories.

Une remise en ordre de certains salaires est actuellement étudiée par la commission consultative du travail. La tendance se fait jour de réduire le nombre de zones et de distinguer à l'intérieur de chacune des six provinces, trois zones:

1° Grands centres urbains;

2° Régions économiques spéciales;

3° Districts de brousse.

Il convient de constater que tous les organismes intéressés suivent de près ce problème des salaires ce qui ne devrait pas manquer de provoquer toutes décisions tendant à assurer un salaire décent conforme aux possibilités économiques du territoire.

Il faut cependant retenir que la conjoncture actuelle de Madagascar n'est pas présentement très favorable, les exemples ci-après sont frappants de réalités:

1° En 1938, Madagascar exportait 262.000 tonnes de produits;

2° Les trois dernières années, malgré un effort d'équipement considérable tant du secteur public que du secteur privé, Madagascar n'a exporté en moyenne que 200.000 tonnes.

3° En 1938, quand Madagascar achetait pour 100 francs de produits à l'extérieur, elle en vendait pour 136 francs. Actuellement cette proportion est inversée et lorsque Madagascar vend pour 100 francs de produits, elle en achète pour 150 francs.

Il faut encore signaler que Madagascar ne peut exporter ses produits que grâce à des aides directes ou indirectes du territoire ou de la métropole.

Il faut aussi retenir que c'est en faisant pression sur le prix de la céréale et de la culture traditionnelle essentielle que l'on a pu limiter la hausse du coût de la vie et permettre la hausse des salaires.

Les petits cultivateurs qui constituent 80 p. 100 de la population de la Grande Ile se plaignent amèrement d'avoir payé pour les 4 p. 100 environ de la population que représente la petite « masse » des salariés des secteurs public et privé.

La politique suivie par les pouvoirs publics consiste essentiellement à lutter contre la hausse des prix. Jusqu'à présent cette politique a donné des résultats satisfaisants.

A titre d'exemple, les tableaux suivants donnent les principaux prix de gros et de détail de 1950 à 1956:

TANANARIVE

Prix de gros.

PRODUITS	UNITÉS	1950	1954	1955	1956
		Moyenne.	Octobre.	Novembre.	Octobre.
I. — *Produits industriels.*					
Tôles galvanisées ondulées 200 × 100	Kilogramme.	1.150	690	640	640
II. — *Produits alimentaires.*					
Farine de froment	100 kg.	4.650	3.700	3.000	3.475
Lait concentré	Les 48 boîtes.	2.640	2.592	2.292	2.295
Vin rouge Algérie 12°	Hectolitre.	5.300	3.550	5.400	6.116
III. — *Produits manufacturés.*					
Savon de Marseille	Kilogramme.	95	68	66	67
Fil électrique isolé 12/10	Mètre.	10	9,60	9,80	10
Tissu coton écru	—	70	64	55	54
Tissu coton imprimé	—	103	80	60	54
IV. — *Produits locaux destinés à l'exportation* (F. O. B.).					
Peaux de bovidés arseniquées type courant n° 1	100 kg.	14.200	7.000	5.500	7.600
Café Kouilou supérieur	—	16.600	16.700	12.900	14.900
Manioc brut hauts plateaux	—	1.200	»	»	»
Fécule manioc 1re catégorie	—	1.500	»	»	»
Tapioca	—	1.950	2.900	3.500	4.200
Haricots blancs lingots n° 2	—	2.800	»	»	»
Maïs en grains dest. Réunion	—	800	»	»	»
Pois du Cap n° 1	—	3.600	2.700	1.700	3.840
Poivre	—	70.000	38.000	27.800	37.000
Vanille en gousse 25 p. 100 prem.	Kilogramme.	900	3.500	2.188	2.975
Girofles, clous dest. métropole	100 kg.	6.700	18.000	13.000	16.000
Essence girofle 82 p. 100 d'Engénol	Kilogramme.	475	540	420	408
Ricin	100 kg.	2.500	»	»	»
Sisal n° 1	—	6.500	3.500	3.200	4.200
Pignon d'Inde	—	1.700	»	»	»
Piassava en fibres n° 1	—	9.500	»	»	»
Raphia côte Ouest cour. supérieur	—	3.400	7.500	7.200	7.600
Peaux crocodile 1er choix, 25 à 29 cm	Centimètre.	87	75	65	87
Coquillage à nacre, casques	100 kg.	1.500	25.500	»	»
Cire d'abeille standard n° 1, Majunga	—	17.800	18.600	»	»

(1) Voir réponse écrite ministère F. O. M., Conseil de la République, *Journal officiel* 26 mars 1957.

Prix de détail.

Francs C. F. A.

ARTICLES	UNITÉS	1939 (Juillet.)	1949 (Décembre.)	1955 (Octobre.)	1956 (Octobre.)
Pain	Kilogramme.	3,30	41	34	34
Bœuf (filet)	—	3,60	80	283	220
Porc (rôti)	—	5,60	110	260	250
Poulet	Pièce.	(1) 4,60	(1) 115	(1) 142	(1) 155
Beurre salé en boite	Kilogramme.	20	500	470	478
Œufs	Pièce.	0,3	10	10	10
Lait condensé sucré	Bouteille 450 g.	5,05	64	55	54
Pomme de terre	Kilogramme.	1,70	17,50	15	15
Sucre cristallisé	—	5,10	55,5	60	60
Huile d'arachide	Litre.	8	140	158	158
Café vert Robusta	Kilogramme.	7,40	85	(2) 82	(2) 79
Sel ordinaire	—	1,10	15	18	18
Vin rouge ordinaire	Litre.	6,15	22,5	65	69
Bière	Bouteille 3/4.	»	82,5	73	75
Savon de ménage	450 grammes.	2,4	(1) 85	(1) 80	(1) 80
Pétrole	Litre.	»	29	»	»
Electricité	Kilowatt.	1,525	10,12	19,835	20,484
Bois de chauffage	Stère.	»	»	»	»
Glace	Kilogramme.	1	5	»	»
Cigarettes « Albert »	Paquet.	2,60	25	(3) 52	(3) 52

(1) Le kilogramme.
(2) Café torréfié, les 250 grammes.
(3) Gauloises.

Mais il ne faut pas se dissimuler que l'économie dominante de la métropole a une influence très importante sur les prix de Madagascar. Et toute augmentation de prix métropolitains risque de se répercuter dangereusement sur l'équilibre économique de Madagascar.

5. *Evolution du niveau de vie du salarié depuis 1938.*

La comparaison du niveau de vie du salarié de 1956 par rapport à celui de 1938 est une opération très délicate.

Elle implique, en effet, la prise en considération de données purement subjectives et de données numériques. Encore faut-il souligner que la notion de « niveau de vie », rapportée à un ensemble, est une notion difficile à saisir.

On doit, en premier lieu, rechercher s'il y a eu maintien du pouvoir d'achat, en dépit des variations en hausse de prix survenues depuis 1938.

A un moment donné, le pouvoir d'achat du salarié peut être défini par le rapport qui existe entre le montant d'un revenu-type et le montant d'un budget-type.

Les variations de ce pouvoir d'achat s'expriment dans la comparaison des valeurs de ce rapport au temps To et au temps Tl.

Si l'on prend pour exemple le manœuvre indifférencié, célibataire, vivant à Tananarive, on obtient, en choisissant l'année 1938 comme année de référence, les chiffres suivants:

ANNÉES	INDICE DES DÉPENSES correspondant au budget-type.	INDICE DU REVENU correspondant au salaire minimum.	INDICE du pouvoir d'achat.
1938	100	100	1
1956	2.964	2.911	0,98

Ainsi, en dépit de l'inflation généralisée dont le monde a été affecté après la seconde guerre mondiale, en dépit également des contingences purement locales qui ont provoqué, de 1949 à 1956, une dépréciation du franc C. F. A. sur le marché intérieur de 20 p 100, le pouvoir d'achat du manœuvre indifférencié à Madagascar n'accuse, à l'expiration d'une période couvrant 18 années, qu'une diminution de 2 p 100.

A priori, on pourrait penser que cette diminution de 2 p 100 du pouvoir d'achat n'a provoqué aucune élévation du niveau de vie du salarié depuis 1938 ,c'est-à-dire aucune amélioration de ses conditions matérielles d'existence, et réduit, à concurrence de 2 p. 100, les quantités de marchandises qu'il peut acquérir.

En fait, il convient de tenir compte de diverses circonstances qui, depuis 1938, ont provoqué une élévation du pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés et, par suite, une amélioration de leur niveau de vie:

1° La durée règlementaire du travail hebdomadaire a été ramenée de quarante-huit à quarante heures et le code du travail a institué un régime de congés payés.

Ces mesures ont pour effet de réduire d'une manière sensible le temps que le salarié doit, pour subsister, consacrer à une entreprise, sans pour autant diminuer son pouvoir d'achat.

Bien plus, la rémunération d'heures de travail supplémentaires à des taux majorés a accru et accroît en nombre de cas, par rapport à 1938, le pouvoir d'achat et le niveau de vie du manœuvre indifférencié;

2° Le développement économique du territoire, les investissements qui ont été effectués dans celui-ci, tant par la puissance publique que par le secteur privé, ont permis de dégager une élite parmi l'ensemble des travailleurs. Les effectifs de cette élite, pour ainsi dire nuls en 1938, correspondent au moins à 30 p 100 de la masse des travailleurs de 1938. Ce pourcentage doit, dans les années à venir, atteindre des taux nettement plus élevés, en raison du développement de l'apprentissage, de l'enseignement technique, professionnel ou commercial, ainsi que de la modernisation, sinon d'une certaine industrialisation du secteur agricole.

En tout état de cause, la règlementation du travail a reconnu l'existence de cette élite, à laquelle elle confère des taux de salaires supérieurs à celui du salaire minimum interprofessionnel garanti.

On peut dire, dans ces conditions, que, pour 30 p. 100 au moins des salariés, supposés tous célibataires, l'indice du pouvoir d'achat, base 100 en 1938, se situe en 1956 au dessus du chiffre 100, provoquant une amélioration du niveau de vie.

3. Nous avons raisonné compte tenu du salaire minimum. En réalité, pour apprécier les variations du pouvoir d'achat de l'ensemble des manœuvres, comme celui de l'ensemble de la hiérarchie professionnelle, il convient de retenir que, contrairement aux errements de 1938, la réglementation actuelle prévoit un salaire d'*embauche* présentant un certain éventail, puisque le salaire d'embauche peut osciller entre un minimum et un maximum. Une telle circonstance, qui ne se manifestait pas en 1938, constitue, le cas échéant, un élément qui tend à élever le pouvoir d'achat par rapport à cette année 1938 et, par suite, du niveau de vie.

4. Nous ajouterons maintenant qu'en 1956 a été institué un régime de prestations familiales inconnu en 1938.

Or, il convient de ne pas oublier que, pour une famille, un tel régime entraîne une élévation du pouvoir d'achat et, par suite, du niveau de vie.

On prend pour exemple une famille de quatre personnes (parents et deux enfants).

On retient l'hypothèse où cette famille dispose des seules ressources procurées par le salaire du chef de famille, qui sera, au cas particulier, manœuvre indifférencié, au salaire d'embauche le plus bas.

En 1938, époque où n'existaient pas les prestations familiales, le revenu de la famille était *exprimé en fonction d'un indice*, égal à 100. En 1956, cet indice n'est plus, comme dans le cas précité du célibataire, de 2911, mais compte tenu des prestations familiales, 3230.

Le pouvoir d'achat de cette famille était égal à 1 en 1938, si l'on prend son pouvoir d'achat en 1938 pour base de référence. Il est maintenant de 108 pour une famille comparable. En d'autres termes, la famille actuelle retenue dispose par rapport à son homologue de 1938, d'un pouvoir d'achat majoré de 8 p. 100.

Il faut reconnaître, en toute objectivité, qu'entre 1938 et 1956, la situation du manœuvre indifférencié et, par suite, de l'ensemble des salariés, a été souvent inférieur à ce qu'elle est actuellement.

A partir de 1938, on assiste à une diminution constante du pouvoir d'achat du manœuvre indifférencié. Mais depuis 1953, sous l'influence conjuguée de la réglementation sociale instituée par le code du travail et de la politique des prix mise en œuvre et poursuivie sans relâche par l'administration (territoire et province de Tananarive), on se doit de constater, également en toute objectivité, un relèvement jusqu'au niveau de 1938 du pouvoir d'achat des travailleurs.

A titre d'exemple, on va convertir en kilo de riz le salaire (minimum) perçu à différentes époques par le manœuvre indifférencié.

Premier cas.

DATES	AVANT LE CODE DU TRAVAIL 200 heures mensuelles de travail permettent d'acquérir à Tananarive :
Année 1938	156,1 kg de riz.
Janvier 1949	71,2 —
Janvier 1950	79,5 —
Janvier 1952	86,9 —
Janvier 1953	120,0 —

Deuxième cas.

DATES	APRÈS LE CODE DU TRAVAIL 173,33 heures mensuelles de travail permettent d'acquérir à Tananarive :
Décembre 1953	139,9 kg de riz.
Juillet 1954	129,9 —
Décembre 1954	134,4 —
Juillet 1955	165,4 —
Décembre 1955	165,4 —
Décembre 1956	134,4 —

Aux époques qui viennent d'être citées, le salaire (minimum) servi au manœuvre indifférencié, pour une heure de travail qui ne serait pas considérée comme heure supplémentaire, permet d'obtenir.

Avant le code du travail.	Après le code du travail.
Année 1938 : 0,78 kg de riz.	Décembre 1953 : 0,780 kg.
Janvier 1949 : 0,35 kg de riz.	Juillet 1954 : 0,974 kg.
Janvier 1950 : 0,39 kg de riz.	Décembre 1954 : 0,77 kg.
Janvier 1952 : 0,43 kg de riz.	Juillet 1955 : 0,95 kg.
Janvier 1953 : 0,60 kg de riz.	Décembre 1955 : 0,95 kg.
	Décembre 1956 : 0,77 kg.

La différence négative entre décembre 1956 et l'année 1938, soit 0,01 kg en moins, représente une diminution du pouvoir d'achat de l'heure de travail (manœuvre indifférencié, célibataire, au salaire minimum) de 1,27 p. 100. Elle est pratiquement négligeable. Nous sommes loin des 2 p. 100 indiqués ci-dessus.

En tout état de cause, il est peu de pays ou territoires au monde, vraisemblablement aucun, même parmi les plus évolués ou les plus riches, qui aient conservé au travailleur, au plus bas de la hiérarchie professionnelle, le même pouvoir d'achat qu'en 1938, tout en réduisant la durée effective du travail et en accordant à ce travailleur des avantages sociaux indéniables.

Il y a lieu de préciser que, pour le manœuvre indifférencié, au salaire minimum, mais chef de famille avec deux enfants à charge, l'heure de travail correspond en riz à 0,86 kg, ce qui équivaut, pour une situation identique en 1938, à une élévation du pouvoir d'achat exprimée en kg de riz à 10,2 p. 100.

On arriverait à des résultats pratiquement identiques si on envisageait d'autres provinces que celle de Tananarive, d'autres catégories professionnelles que celle du manœuvre indifférencié, avec d'autres denrées que le riz, par exemple la viande.

***

Nous avons parlé jusqu'à maintenant du « pouvoir d'achat ». Envisageons désormais le niveau de vie, ou plus exactement l'évolution du niveau de vie, c'est-à-dire des conditions matérielles d'existence.

Porter une appréciation sur un niveau de vie revient à formuler un jugement de valeur fondé sur des données essentiellement subjectives. Telles conditions de vie satisfaisantes aux yeux de telle personne sont, au contraire, considérées comme défectueuses par telle autre.

En fait, on constate que nos exportations n'ont jamais atteint depuis 1938, en tonnage, le niveau auquel elles se situaient à cette époque (277.668 tonnes), en dépit de l'élévation des rendements obtenue par l'utilisation de nouvelles variétés, du recours à la fumure, de l'extension des zones cultivées ou du même attachement que par le passé du cultivateur à son champ, à sa rizière.

Nos exportations étant constituées pour une très large part par des produits agricoles et la chute de certaines exportations à caractère industriel ou semi-industriel étant compensée, par exemple, par des exportations de produits miniers ou similaires, le phénomène constaté ne peut procéder que d'une élévation de la consommation locale due à la fois à l'accroissement de la population et de l'amélioration du niveau de vie.

Sur ce dernier point, il est bien évident que le travailleur, fût-il manœuvre indifférencié, ne convertit pas en riz la totalité de sa rémunération.

Son besoin en riz satisfait, il utilise une partie de la différence entre son revenu et le coût de ce riz à l'acquisition d'autres produits ou d'autres denrées.

On assiste alors à plusieurs séries de phénomènes distincts ou simultanés, surtout dans les villes, Tananarive en particulier, phénomènes qui dénotent une amélioration ou la recherche d'une amélioration du niveau de vie :

1. Recherche, lors de l'acquisition d'un produit, d'une meilleure qualité. Sauf motif impérieux, on achète un lait concentré d'une marque connue et non un lait d'une marque dont on a jusqu'alors ignoré l'existence, du fait même qu'elle n'avait jamais jusqu'alors été importée à Madagascar.

En dépit d'un prix relativement bas par rapport au prix courant, on ignore tel commerçant que l'on estime ne pas faire preuve de la loyauté qu'on est fondé à attendre de lui, etc.

2. Substitution de denrées ou de produits (loi de substitution des besoins).

Tout au moins dans les villes, le pain est substitué au riz en ce qui constitue l'équivalent du petit déjeuner. Il s'ensuit d'ailleurs une économie de temps et du bois qu'exigeait la cuisson. De même, le riz usiné prend la place du riz pilonné. Le vêtement européen remplace le vêtement traditionnel.

3. Extension des besoins : tout au moins en certaines circonstances, notamment le dimanche, on ajoute, par exemple, aux produits alimentaires locaux habituels, des produits alimentaires d'importation (conserves), etc.

***

L'expérience montre que la manifestation de ces phénomènes est étroitement liée à une politique de baisse ou de stabilisation de prix qui, par le biais de l'octroi d'un salaire indirect, élève le pouvoir d'achat et, par suite, le niveau de vie.

***

Quelques chiffres peuvent donner une idée de l'élévation du niveau de vie. Pour éliminer le facteur « acroissement de la population » qui, même sans élévation du niveau de vie, a pour conséquence un développement de la consommation, on prendra une période relativement courte allant de 1951 à 1955.

1. Sur la base 100 en 1951, pour l'ensemble du territoire, l'importation de la farine, donc la consommation du pain (moyenne annuelle des années 1951, 1952, 1953, 1954, 1955) atteint en 1955 l'indice 114, soit une élévation de 14 p. 100.

2. La consommation de l'huile alimentaire s'est élevée, dans les mêmes conditions, de 36,3 p. 100 et celle des beurres de 84,5 p. 100.

3. Pour une consommation moyenne annuelle de 1917 tonnes, les importations de laits concentrés ont atteint 2.643 tonnes en 1956 contre 2.378 en 1951. La consommation moyenne annuelle aurait été certainement plus forte si des difficultés d'approvisionnement ne s'étaient manifestées au cours de la période considérée.

4. Les importations de vêtements confectionnés, neufs et friperies, se sont élevées de 10,3 p. 100. La moyenne annuelle est de 2.075 tonnes.

5. Pour l'ensemble des produits d'alimentation, la consommation s'est élevée de 43,4 p. 100.

Pour une si courte période, ce résultat ne peut provenir du seul fait de la catégorie européenne de la population, pratiquement invariable en nombre, et dont les besoins ne marquent pas de variations sensibles, compte tenu des habitudes acquises et de la constance du revenu.

6. Il convient de souligner aussi quelques signes tangibles de l'élévation du niveau de vie:

— impossibilité quasi-totale pour les exploitants de salles de cinéma de subsister s'ils ne disposaient d'une clientèle autochtone;

— même impossibilité et pour les mêmes raisons pour les exploitants de taxis ou voitures de place, etc.

7. On ajoute enfin:

a) Que l'élévation en tonnage des importations globales de 1955 par rapport 1951, soit 17 p. 100;

b) Que l'élévation en tonnage des importations globales de 1955 par rapport à 1938, soit 224 p. 100 (en 1955: 452.128 tonnes; en 1938: 139.451 tonnes),

constituent une preuve d'une légère élévation, directe ou indirecte, du niveau de vie. Tout un chacun participe, en tant que consommateur ou travailleur, à l'extension des échanges intérieurs, contre-partie inhérente au développement des importations et des réalisations, souvent financées par la métropole, que permettent certaines d'entre elles.

Prestations familiales.

Un régime de prestations familiales a été instauré (arrêté 336-IGT du 17 février 1956) pour les salariés du secteur privé (à l'exception des domestiques et des salariés agricoles, qui vont être inclus dans le régime général en 1957).

Le taux de l'allocation a été fixé à 200 francs par mois et par enfant. Le montant de l'allocation prénatale est de 1.800 francs et celui de l'allocation de maternité de 2.400 francs.

La caisse d'allocations familiales a commencé de fonctionner le 1er avril 1956. En décembre 1956, elle servait des allocations à 3.922 salariés pour 9.098 enfants.

En conclusion, il faut retenir que les études sur le niveau de vie sont encore très incomplètes et qu'il faudra encore un temps assez long pour obtenir toutes précisions utiles.

En effet, la situation ethnographique de Madagascar est très complexe avec sa multiplicité de races ayant chacune ses mœurs et coutumes particulières.

D'autre part, les problèmes économiques et sociaux sont également très différents d'une région à l'autre.

Les études se poursuivent activement.

B. — L'alcoolisme.

L'alcoolisme a sans doute toujours existé à Madagascar. Avant l'arrivée des Européens, les autochtones se livraient à la consommation d'alcool distillé selon les procédés et avec des appareils plus ou moins rudimentaires. Mais cet alcoolisme n'avait qu'un caractère sporadique puisqu'il ne se manifestait qu'à l'occasion des fêtes traditionnelles. On pense que l'alcoolisme devait néanmoins atteindre un certain degré de gravité puisque la législation antérieure à la présence française prévoyait des sanctions sévères contre l'ivresse.

Les moyens mis en œuvre pour lutter contre un tel fléau résident essentiellement, d'une part, par l'action sociale contre l'alcoolisme, d'autre part, par une action administrative.

1. L'action sociale contre l'alcoolisme.

Il existe une action institutionnelle qui s'exerce dans le domaine de la propagande, de l'éducation et du relèvement des buveurs; trois institutions antialcooliques, d'obédience religieuse ou laïque, sont subventionnées par le budget général.

Par ailleurs, et comme dans tous les autres territoires d'outre-mer français, a été créé, auprès du haut commissaire, un comité d'étude et d'information contre l'alcoolisme (mai 1955). Des comités provinciaux ont également été constitués. La synthèse des études effectuées par le service administratif du territoire et les cinq comités provinciaux a contribué largement à la préparation d'une étude communiquée à la conférence interafricaine tenue à Abidjan en juillet 1956.

2. L'action administrative.

L'administration a appliqué la réglementation restrictive dont l'objectif consiste à protéger le consommateur tout en respectant le principe des libertés individuelles et ceux de la liberté de commercialisation de produits non prohibés. Ces mesures s'analysent essentiellement dans le contingentement et des interdictions d'importation.

Parmi ces textes, il convient de citer le décret du 14 septembre 1954, contingentant l'importation des alcools. Il fixe également pour les rhums de fabrication locale la quantité à admettre sur place à la consommation locale. Des arrêtés locaux datant de 1954 et 1955 interdisent l'importation d'alcool de basse qualité et fixe des mesures transitoires pour la résorption des stocks.

L'évolution des importations de boissons alcoolisées est indiquée par le tableau suivant (tonnes):

	1949	1955	1956 (10 mois).
Vins et apéritifs de vins	4.451	26.542	23.702
Eaux-de-vie et liqueurs	1.466	424	279

En conclusion, il est permis d'affirmer que s'il existe un accroissement de l'alcoolisme à Madagascar depuis ces dernières années, la situation actuelle ne saurait être considérée comme catastrophique. Elle demeure surtout inquiétante en ce sens qu'il existe un grand nombre de distillateurs clandestins généralement dissimulés dans les forêts ou dans les coins de brousse peu fréquentés, et c'est ainsi qu'une quantité importante d'alcool, généralement frelaté, est commercialisée en fraude.

La politique du contingentement a eu pour résultat, d'une part, d'augmenter les quantités de bières importées qui passent (10 mois) de 3.900 tonnes en 1955 à 5.249 tonnes en 1956, et aux vins et apéritifs qui passent pour la même période de 198.000 hectolitres à 235.000 hectolitres. Par contre, les boissons distillées diminuent de façon importante puisqu'elles tombent de 1.867 hectolitres à 1.263 hectolitres. On peut donc dire que les mesures de contingentement ne présentent qu'une efficacité limitée.

V. — COMMERCE EXTERIEUR

Le tonnage de l'ensemble du commerce extérieur qui avait progressé en 1955 de 11 p. 100 sur 1954, n'a pas maintenu en 1956 le niveau élevé qu'il avait atteint et marque une légère régression de 2 p. 100. Ce mouvement provient d'une diminution des importations de 5,4 p. 100, les exportations étant en augmentation de 4,9 p. 100.

En valeur, par contre, 1955 marquait un fléchissement, mais le commerce extérieur de 1956 a presque atteint à nouveau le niveau de 1954.

Commerce extérieur.

	1954	1955	1956
	Tonnage (en tonnes).		
Importations	432.272	452.128	427.617
Exportations	169.372	215.738	226.387
Total	601.642	667.866	654.004
	Valeurs (en millions de francs C. F. A.).		
Importations	24.039,9	21.417,6	23.104,3
Exportations	16.026,1	14.267,7	16.299,2
Total	40.066	35.685,3	39.403,5
Déficit	8.013,8	7.149,9	6.805,1
Pourcentage de couverture	66,7	66,6	70,5

Prix moyen à la tonne.

(Milliers de francs C. F. A.)

	1954	1955	1956
Importations	55,6	47,4	54
Exportations	94,1	66,1	72

Les importations.

En tonnage, les importations sont en net recul sur celles de l'année précédente, et n'atteignent pas non plus le chiffre de 1954. Mais cette diminution en tonnage ne se traduit pas par une évolution parallèle des valeurs. On constate au contraire par rapport à 1955 une augmentation de la valeur des exportations de 7,3 p. 100. Cela s'explique essentiellement par la modification de structure des importations: diminution très sensible des marchandises pondéreuses (ciments, houille, métaux) et une augmentation des biens de consommation à valeur unitaire élevée.

Cette évolution se répercute sur le prix moyen de la tonne imposée qui passe de 47,4 en 1955 à 54 milliers de francs C.F.A. en 1596. On peut regretter cependant que figurent également en augmentation les boissons alcoolisées (vins, apéritifs et surtout bière).

La chute brutale des tonnages de sucres importés (100 tonnes pour 9 mois de 1956 au lieu de 4.200 pour les mois correspondants de 1954 et 3.600 en 1955) s'explique par le fait qu'une partie de la production de la Mahavany est écoulée sur le marché malgache.

On a noté la diminution des importations de biens d'équipement et notamment des houilles (3.800 tonnes au lieu de 9.600 en 1955). Mais il faut souligner l'augmentation des engrais d'une part, des tracteurs, des machines agricoles ainsi que des voitures et camions, ce qui entraîne une importation supplémentaire de carburants.

Principaux produits importés.

PRODUITS	1954	1955	1956	1954	1955	1956
	Quantités en (milliers de tonnes).			Valeurs (en millions de francs C. F. A.).		
Sucre (9 mois)	4,2	3,6	0,1	»	»	»
Farine	»	13,4	16,4	»	356,6	424,3
Huiles	»	1	1,2	»	127,2	136,9
Bières	»	4,9	5,6	»	194,4	233
Vins, apéritifs (1)	»	264,3	271,9	»	806,9	888,6
Boissons distillées (2)	»	2,1	1,6	»	59,3	79,2
Tissus de coton	»	3,9	3,7	»	1.837,7	1.524,5
Carburants	»	95	102,4	»	905,1	1.051
Ciments	1	143,5	106,8	»	748,4	581,9
Houille	»	9,6	3,8	»	42,3	25
Fer, acier	2	42,9	38,8	»	1.367,8	1.307,4
Machines	»	4,5	4,8	»	1.672,8	1.729,2
Tracteurs	»	0,87	2,35	»	72,1	222,4
Engrais	»	3,8	6,7	»	60	96,4
Voitures transport personnes	»	1,9	2	»	588,2	623,5
Camions	»	1	1,3	»	488,3	591

(1) Hectolitres.
(2) Hectolitres d'alcool pur.

Source: Bulletin mensuel de statistique.

Les exportations.

Les exportations continuent leur progression en tonnage. Elles sont en augmentation de 4,9 p. 100 sur le tonnage réalisé en 1955, qui lui-même constituait le record d'après guerre, et de 33,6 p. 100 sur celui de 1954.

Sur ce tonnage, les produits pauvres (maïs, manioc, pois du Cap) sont en constante diminution. Il s'ensuit que la production des autres produits exportés a nettement augmenté.

La valeur de l'ensemble des exportations est supérieure de 10,4 p. 100 à celle de 1955, année qui avait été marquée par la chute des cours de nombreux produits, du cacao en particulier.

Toutefois, par rapport à 1954, l'augmentation n'est que de 1,6 p. 100. Il a donc fallu exporter plus de produits pour maintenir la valeur des exportations.

Le prix moyen de la tonne exportée tombe en conséquence de 94.1 en 1954 à 72 milliers de francs C.F.A. en 1956.

Le tableau suivant donne la situation des principaux produits exportés:

PRODUITS	1954	1955	1956	1954	1955	1956
	Quantités (en tonnes).			Valeurs (en millions de francs C. F. A.).		
Café	41.486	47.737	52.477	7.669	6.192	7.016
Vanille	244	302	387	728	715	766
Girofle	5.656	2.305	7.613	1.003	324	986
Riz	14.895	44.670	36.164	565	1.227	1.340
Raphia	5.706	5.819	6.001	417	503	499
Tabacs	4.713	3.920	3.783	1.158	958	938
Graphite	12.740	16.772	15.401	346	455	397
Essence de girofle	1.001	693	659	482	313	248
Sisal	9.609	10.297	9.233	363	345	328
Arachides	7.387	8.749	9.043	283	305	482
Tapioca	6.038	5.728	7.519	216	218	285

Le tonnage de café exporté monte en flèche depuis 1954: 52.477 tonnes contre 41.486. Il constitue un tonnage record (41.193 tonnes en 1938). Mais la baisse des cours ne permet pas d'atteindre la valeur de 1954 (7.016 millions de francs C.F.A. au lieu de 7.669).

On a exporté 8.500 tonnes de moins de riz qu'en 1955 mais pour une valeur supérieure de 127 millions de francs C.F.A.

Les exportations de graphite sont en légère diminution (— 1.371 tonnes et — 68 millions de francs C.F.A.) mais restent au-dessus du niveau atteint en 1954.

Le pourcentage de couverture des importations par les exportations est de 70,5 p. 100 au lieu de 66,7 p. 100 et 66,6 p. 100 en 1954 et 1955.

Le déficit de la balance commerciale est en diminution régulière depuis 1954, chiffré à 8.013,8 millions contre 6.805,1 cette année.

Ces chiffres font apparaître l'importance du redressement intervenu en 1956.

Répartition du commerce extérieur par zone.

Comme les années précédentes, seul le commerce avec la zone dollar laisse un solde bénéficiaire — pour 11 mois — de 972,5 millions de francs C.F.A. (11 mois 1955: 1.099, 8). Mais il ne représente qu'un faible pourcentage des échanges extérieurs et ses variations depuis 1954 sont de faible importance.

Le déficit avec les autres zones est toutefois en diminution par rapport à celui de l'année précédente. Notamment le pourcentage de couverture des importations par les exportations passe, pour la zone sterling, de 24.6 p. 100 à 53,9 p. 100, les exportations ayant plus que doublé.

Dans la zone des autres devises, les échanges se sont accrus aussi bien à l'importation qu'à l'exportation. Les ventes ont également doublé, en particulier grâce à l'accroissement des exportations sur l'Allemagne: 92,7 en 1954. 133,8 et 192,8 en 1954 et 1955.

Les échanges de la zone franc ont peu varié. Les importations sont couvertes à raison de 66,6 p. 100 par les exportations (respectivement 64.1 p. 100 et 63.4 p. 100 en 1954 et 1955).

Répartition du commerce extérieur par zone.

(Valeurs: millions de francs C. F. A.)

	ZONE franc.	ZONE dollar	ZONE sterling.	AUTRES devises.	TOTAL
1954 (11 mois).					
Importations	18.424,7	759,8	1.270,6	1.998,7	»
Exportations	11.611	1.561,3	333,4	854,8	»
Pourcentage de couverture	64,1	205,5	26,2	42,8	64,8
1955 (11 mois).					
Importations	15.449,2	813,7	1.256,4	1.823,3	19.381,6
Exportations	9.791	1.913,5	316,5	446,1	12.467
Pourcentage de couverture	63,4	235,2	24,6	24,3	64,3
1956 (11 mois).					
Importations	16.405,2	921,9	1.199,3	2.787,5	21.309,9
Exportations	10.929,9	1.894,4	646,1	906,2	14.376,6
Pourcentage de couverture	66,6	205,5	53,9	32,6	67,5

VI. — INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES

1° *Les investissements publics* (en francs métropolitains).

Exercices 1954-1955 et 1955-1956.

Ces deux exercices ont vu se réaliser l'exécution du deuxième plan quadriennal arrêté définitivement par l'assemblée représentative de Madagascar en avril 1954.

En ce qui concerne les investissements sur fonds F.I.D.E.S., le décret du 20 mai 1955 est venu apporter au territoire la garantie d'une certaine pérennité dans ses investissements en fixant le montant total des autorisations de programme pour la période du 1er juillet 1954 au 30 juin 1958, soit 178 milliards de francs métropolitains pour l'ensemble des territoires d'outre-mer.

Par ailleurs 20 p. 100 de l'ensemble des crédits réservés à la section locale devront être utilisés à des actions au contact direct du producteur, l'accent est ainsi mis sur la priorité à donner au développement de l'action rurale.

Montant des crédits alloués.

(En milliers de francs métropolitains.)

	1954-1955	1955-1956
Section locale F. I. D. E. S.	4.507.000	8.107.400
Section générale F. I. D. E. S.	862.839	839.924
Opérations de la caisse centrale	2.122.000	2.503.000
Budget général	2.919.000	3.213.990
Budgets provinciaux	1.932.800	1.829.702
Totaux	12.213.639	16.494.016

Les opérations de la section générale en 1954-1955 comprenaient 420 millions provenant de l'aide de l'I. C. A. (International Cooperation Administration).

Utilisation des crédits affectés à la section locale (F. I. D. E. S.).

On peut départir les crédits suivant leur mode d'utilisation en trois grandes rubriques qui se sont vu dotées et ont consommé (en millions métro).

	1954-1955		1955-1956	
	Autorisations d'engagement.	Payements effectués	Autorisations d'engagement.	Payements effectués.
Production	1.641,000	1.461,837	3.485,600	2.364,759
Infrastructure	2.334,000	3.467,092	3.238,600	2.339,611
Social	532,000	1.146,804	1.383,200	815,983
Total	4.507,000	6.075,733	8.107,400	5.520,353

On a donc assisté à une augmentation des dotations en 1955-1956 d'autant plus sensible qu'à partir du 1er janvier 1956 la participation à titre de subvention de la métropole s'est accrue.

Alors que jusqu'à cette date la partie subvention était de 75 p. 100 et la part remboursable de 25 p. 100 de l'ensemble, à compter du 1er janvier 1956 la subvention est totale pour les crédits consacrés à la production et au secteur social tandis que la part remboursable est limitée aux 25 p. 100 de l'infrastructure. Cette dernière représentant environ 40 p. 100 de l'ensemble, les remboursements ne portent donc plus que sur 10 p. 100 environ des investissements effectués sur la section locale du F.I.D.E.S.

L'ensemble de ces crédits a permis d'accentuer l'orientation donnée au 2e plan en faveur de l'action rurale.

C'est ainsi que des formes nouvelles d'assistance ont pu être mises en place.

Aux C. R. A. M. (Collectivités rurales autochtones modernisées) sont venus s'ajouter les secteurs de paysannat et les groupements de collectivités.

Depuis leur création les C. R. A. M. ont bénéficié de 335 millions de dotations pour leur infrastructure, qui intéresse 27 C.R.A.M. actuellement en fonctionnement.

Les secteurs de paysannat ont été créés pour renforcer l'effort de propagande jugé trop diffus. Afin d'augmenter la productivité et parfaire les niveaux de vie, dans des délais raisonnables, il est nécessaire d'établir des contacts permanents avec le villageois et le prolongement jusqu'au village du réseau de vulgarisation et d'éducation. La dimension d'un secteur est mesurée à la capacité physique de l'agent de direction.

Les caractéristiques du secteur doivent être homogènes et un programme précis est élaboré. La superficie ne dépasse pas en général 2.000 hectares. Les actions intéressent: l'intensification de l'emploi du fumier, des engrais verts ou chimiques, les rotations des cultures, la diffusion de la charrue, le dressage des bœufs, l'usage des semences sélectionnées, les petits aménagements hydrauliques, la pisciculture fermière, l'amélioration des pâturages et la création de réserves fourragères, la conservation des sols.

Le budget du plan assure l'équipement du secteur, les frais de recrutement et de formation des chefs de secteur et leur solde pendant la période de lancement. Les budgets provinciaux assument les autres frais de fonctionnement et les dépenses de vulgarisation.

208 millions ont été ouverts à ce titre qui ont permis le lancement de 22 secteurs tandis que 18 sont en cours sur la tranche 1956-1957 et que 14 sont prévus à la tranche 1957-1958.

Les groupements de collectivités examinés par ailleurs et dont l'intérêt essentiel sera la répartition du crédit et les centres multiplicateurs qui assurent une première diffusion de semences sélectionnées constituent avec les organismes vus plus haut les pièces maîtresses d'une action paysannale qui se veut toujours plus proche de l'agriculteur et de l'éleveur.

Dans un pays où l'agriculture présente un caractère aussi prépondérant qu'à Madagascar l'hydraulique agricole tient le premier rang dans les aménagements.

On constate une évolution très nette dans la répartition des crédits:

— le pourcentage des études diminue au fur et à mesure de la mise en chantier de nouveaux projets, les crédits néanmoins vont en s'accroissant;

— l'importance des sommes consacrées aux petits périmètres s'accroît tant en valeur qu'en pourcentage. A l'inverse les grands périmètres sont en baisse continuelle.

Cette politique est voulue et correspond à la nécessité de promouvoir une amélioration rapide de l'agriculture autochtone. Elle sera encore accentuée au cours des années à venir.

L'élevage encore insuffisamment doté a vu ses crédits très substantiellement relevés si on les compare à ceux ouverts sur le premier plan. Une infrastructure sanitaire commence à être mise en place ainsi qu'un programme d'hydraulique pastorale dans le Sud.

La pisciculture fermière jouit d'un rentable engouement et améliore déjà grandement le régime alimentaire de nombreux habitants.

Des études sont en cours pour l'établissement des équipements hydro-électriques susceptibles de fournir l'énergie nécessaire à l'industrie électro-métallurgique et minière étudiée par la société Ugine pour l'utilisation du gisement de nickel de Valozoro.

Les chemins de fer terminent le rééquipement de la ligne Tananarive—Côte Est; la dieselisation totale des réseaux est un fait accompli.

Les difficultés en ce qui concerne les routes réside dans les hauts prix pratiqués au kilomètre de chaussée et l'impossibilité d'avoir des études prêtes pour lancer rapidement les projets; c'est pourquoi il est envisagé d'augmenter les dotations « Etudes ». Sur tous les tronçons transformés en chaussée moderne on a pu constater un accroissement de la circulation très encourageant.

Les dotations de 600 millions au port de Tamatave vont pouvoir être utilisées, le marché comportant la construction de deux postes à quai en eau profonde et le débouché du canal des pangalanes dans la rade ayant été approuvés le 11 mai 1956.

Les dépenses de l'enseignement intéressent principalement les classes qui doivent assurer la soudure entre l'enseignement du premier degré et le secondaire et, également, un enseignement technique de qualité. Les crédits affectés à l'enseignement s'avèrent toujours insuffisants.

Enfin les crédits pour l'aide à l'habitat intéressent l'édilité dans les nouveaux lotissements.

Telles sont les actions essentielles qui ont marqué l'intervention du F.I.D.E.S. dans la vie du territoire.

Si l'on ne voit pas encore se dessiner une industrialisation de Madagascar, ce territoire s'achemine vers une agriculture plus poussée avec augmentation des rendements, afin de lui permettre d'assurer largement la couverture de ses besoins essentiels.

Au point de vue social le succès bien affirmé de la lutte antipalustre a permis la prise en charge de ces dépenses par les provinces tandis que le Plan inscrivait les premiers projets de lutte anti-tuberculose, deuxième grande menace de l'île.

Dans ce domaine, les investissements publics méritent une attention toute particulière en raison des crédits importants utilisés tant par voie de prêts que de subventions.

L'utilisation des prêts ou subventions devrait être très sérieusements contrôlée.

Infrastructure de Madagascar en fin 1956.

(Voir annexe III.)

2. *Les investissements privés.*

Les chiffres pour l'année 1956 ne nous sont pas encore connus mais il est très vraisemblable qu'ils accentueront la tendance qui se dégage en 1955.

Celle-ci se caractérise:

— par une continuité dans l'effort de l'investissement public, dont le poids principal est supporté par la métropole. Cependant, les budgets provinciaux font un effort non négligeable pour tenter d'apporter une contribution personnelle à l'effort d'équipement;

— par une diminution importante de l'investissement privé. Cette tendance est d'autant plus fâcheuse qu'elle traduit les craintes nées des années antérieures à 1955. La situation propre de cette année qui s'est traduit par une crise économique due à la chute des cours, risque de se traduire par une diminution plus importante des investissements.

Il faut noter qu'un certain nombre d'entreprises éprouvent des difficultés pour maintenir leur activité.

Le tableau suivant donne un aperçu de l'évolution de la situation:

ANNÉES	NOMBRE des liquidations judiciaires ou faillites.	DISSOLUTION de sociétés.
1953	37	17
1954	48	25
1955	97	38

Le tableau suivant montre l'évolution de l'investissement public et privé:

	1953	1954	1955
Investissements privés:			
a) Sauf secteur commercial:			
Capital de nouvelles sociétés	438	251	314
Augmentation de capital	844	599	400
Investissements sur les bénéfices	660	1.730 (1)	1.600 (1)
b) Secteur commercial:			
Capital de nouvelles sociétés	300	99	319
Augmentation de capital	711	1.117	176
Investissements sur les bénéfices	440	(1)	(1)
Total des investissements privés.	3.393	3.796	2.809

(1) Ce chiffre représente l'ensemble des investissements des secteurs commercial et non commercial.

Il faut cependant retenir que pendant la période de 1947 à 1953 inclus, les investissements privés avaient atteint 15 milliards C.F.A. dont à peu près les deux tiers affectés au secteur non commercial: production, industrie, services. Ces investissements semblent surtout avoir un caractère financier et n'ont peut être pas été entièrement utilisés en immobilisations.

D'autre part, en ajoutant à ce chiffre de 15 milliards, les dix milliards environ investis pendant les trois dernières années, le total des investissements privés pendant la période de 1947 à 1956 inclus, ressort à 25 milliards C.F.A.

Il n'est donc pas douteux qu'un effort important a été réalisé par les entreprises privées de Madagascar depuis 1947.

En conclusion, la situation semble assez grave. Sans doute n'est-elle pas spéciale à Madagascar, mais il ne fait aucun doute qu'elle présente un caractère accentué dans ce territoire. Il faut en rechercher la cause dans le fait que l'industrialisation dans la grande Ile encore extrêmement limitée ne présente pas de secteurs franchement favorables intéressant le capital désireux de s'investir outre-mer.

VII. — FINANCES

1. — Budgets.

En 1955 et 1956 le total général net du budget, c'est-à-dire le montant total du budget général et des budgets provinciaux, déduction faite des sommes transférées d'un budget à un autre, est resté sensiblement constant comme l'indique le tableau suivant:

Budgets.

(Millions de francs C. F. A.)

	1955.		
	Budget brut de fonctionnement.	Budget brut d'équipement.	Total net (1).
I. — Budget général	10.739	2.413	12.430
II. — Budgets provinciaux:			
Fianarantsoa	1.543	354	1.756
Majunga	1.615	314	1.615
Tamatave	1.667	167	1.667
Tananarive	1.932	218	1.997
Tuléar	1.310	124	1.310
Total	8.067	1.177	8.345
III. — Total général	18.806	3.590	20.775
Total général net (2).	16.813	3.590	18.782

	1956.		
	Budget brut de fonctionnement.	Budget brut d'équipement.	Total net (1).
I. — Budget général	10.503	1.653	11.521
II. — Budgets provinciaux:			
Fianarantsoa	1.569	84	1.579
Majunga	1.495	196	1.623
Tamatave	1.612	155	1.687
Tananarive	2.038	465	2.442
Tuléar	1.370	106	1.423
Total	8.084	1.006	8.754
III. — Total général	18.587	2.659	20.275
Total général net (2).	16.985	2.659	18.673

(1) Déduction faite des sommes versées par les budgets de fonctionnement aux budgets d'équipement.

(2) Déduction faite des sommes versées par le budget général aux budgets provinciaux, par ces derniers au budget général, par certains budgets provinciaux à d'autres budgets provinciaux.

Mais il semble bien qu'un déficit important qui avait été prévu dès la fin de 1954 se soit révélé dans le fait plus important que celui prévu initialement, le principal déficit provenant du budget général (400 à 500 millions).

La diminution des échanges commerciaux en 1955 a provoqué des moins-values de recettes fiscales de l'ordre de 10 p. 100, malgré la mise en œuvre de mesures fiscales appliquées dès le début de 1955. Par ailleurs, des mesures prises pour atténuer les conséquences de la crise: modérations ou exonérations fiscales, au profit des produits les plus touchés (textiles, viande en conserve, produits miniers) ont contribué à diminuer le montant des recettes fiscales.

***

Le projet de budget général pour 1957 s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 12.541.265.000 francs C. F. A., en augmentation de 2.038.558.000 francs C. F. A. par rapport au budget de 1956.

A la vérité, le montant réel du budget ou du budget net ne représente guère plus de 7.500 millions de francs car 5 milliards, constitués par les opérations de transit ou compensés qui marquent une augmentation de plus de 1.600 millions sur 1956, doivent être défalqués.

Cette augmentation du budget général est due pour 350 millions à la création du fonds routier qui fait désormais l'objet d'un compte spécial, de l'application de la loi municipale, de l'inscription d'une partie du personnel de l'aéronautique civile, etc.

En définitive, l'augmentation réelle des dépenses par rapport au présent exercice se chiffre à près de 550 millions.

Les deux sources principales d'accroissement des dépenses en dehors de la dette publique, des subventions, des bourses et de l'aide sociale résident:

— dans les mesures intéressant la fonction publique (aménagement des soldes, application des statuts particuliers des cadres locaux). Cette augmentation représente 50 p. 100 de l'augmentation globale; elle se chiffre à 280 millions;

— dans l'expansion des services sociaux et de production qui ont exigé le recrutement de 280 agents et l'inscription des crédits de matériel correspondant. Cette dépense représente près de 30 p. 100 de l'augmentation globale.

Il convient de faire remarquer que Madagascar, malgré ses difficultés financières, n'en consacre pas moins pour son budget d'équipement une somme supérieure à un milliard de francs.

Tableau faisant ressortir la répartition des dépenses par nature.

(En pourcentage sur l'ensemble des dépenses.)

	1938	1946	1956,
Dépenses globales (en millions C. F. A.)	10.030	8.183	21.161
	P. 100.	P. 100.	P. 100.
Justice	1,61	1,50	1,46
Administration générale	22,71	25,26	16,87
Travaux	22,01	23,04	22,56
Social	21,64	25,89	31,43
Dettes	16,52	3,42	3,76
Sécurité	9,23	12,10	11,62
Economie	6,28	8,79	12,30

Référence: Madagascar 1946-1956.

2. — Fiscalité.

A la fin de 1954 l'assemblée représentative de Madagascar avait décidé un certain nombre de mesures fiscales de façon à adapter les dépenses aux recettes. Les principales mesures étaient les suivantes:

— Création d'une taxe sur la plus-value immobilière dans les terrains non bâtis, situés dans les zones urbaines;

— création de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières, passant de 5 à 10 p. 100;

— relèvement de certains impôts notamment celui sur les bénéfices divers et l'impôt général sur le revenu (2 p. 100 pour les particuliers, 6 p. 100 pour les sociétés).

L'assemblée avait également procédé à l'aménagement de quelques taxes indirectes, majorant d'environ 20 p. 100, les droits sur les alcools et de 10 p. 100 ceux sur le tabac.

Ces mesures provoquèrent une certaine émotion et depuis 1954 le problème de la fiscalité à Madagascar a fait couler beaucoup d'encre L'augmentation du déficit du budget (un milliard de francs C. F. A. en 1954) a amené les autorités locales à se poser la question: savoir s'il conviendrait d'augmenter la fiscalité pour faire face à ce déficit.

Une commission d'études de la fiscalité a été créée par le haut-commissariat et l'avis de cette commission qui comprenait tant des représentants patronaux que des syndicats ouvriers, a conclu qu'il était impossible à l'heure actuelle d'augmenter la fiscalité.

Cette commission a pensé qu'il était préférable d'entrer dans une ère non seulement d'économie mais d'austérité (1).

Le montant des impôts directs et indirects perçus à Madagascar est indiqué dans le tableau suivant :

	1955	1956
Impôts directs (en milliards de francs C.F.A.):		
Total	5.220	5.452
Impôts forfaitaires revenus	3.055	(1) 3.224
Impôts progressifs et proportionnels sur le revenu	1.330	(2) 1.397
Impôts fonciers	360	371
Patente et licences	475	460
Impôts indirects (B. L. + B. P.):		
Total	7.932	7.838
Droits à l'importation	2.128	2.083
Taxe de consommation intérieure	2.220	3.087
Taxe sur transaction et à la production	1.722	1.600
Droits à l'exportation	1.225	955
Divers	637	113

(1) Impôts personnels: 1.538; taxe de cercle: 1.055; taxe sur le bétail: 621.
(2) B. I. C.: 597; I. G. R.: 541; Divers: 253.

Le montant des impôts perçus à Madagascar semble élevé: pour l'année 1956, il correspondrait à la valeur de la totalité des exportations annuelles de Madagascar.

Cette fiscalité excessive dans son ensemble comporte 43 p. 100 d'impôts directs et 57 p. 100 d'impôts indirects.

Or, chacun sait que les impôts directs doivent dans un pays neuf, donc de capitaux en voie de formation, être beaucoup plus faibles que dans un pays déjà industrialisé et à l'agriculture modernisée.

Indiquons qu'en France la proportion des impôts directs n'est que de 33 p. 100. Il semble bien que dans ces conditions Madagascar ait le privilège d'avoir une fiscalité totale directe et indirecte dépassant de beaucoup la position de saturation.

A titre indicatif, dans la province de Tananarive les principaux impôts provinciaux se décomposaient comme suit:

La taxe personnelle comporte une taxe des minimum à laquelle sont assujettis tous les sujets masculins de plus de vingt ans. Son taux est de 1.250 F C. F. A.

A cet impôt s'ajoute une taxe additionnelle composée de deux catégories:

— la première d'un montant de 2.000 F C. F. A. est payée par ceux qui sont soumis à l'impôt général sur le revenu;

— la seconde d'un montant de 3.000 F C. F. A. est payée par les patentés, les salariés percevant un salaire supérieur à l'indice 210, les fonctionnaires et les propriétaires de plus de 50 bœufs.

Des exemptions fiscales sont accordées aux familles nombreuses, anciens militaires, etc.

L'impôt sur les bœufs payé sur le bétail à partir d'un an est égal à 2 p. 100 de la valeur arbitre. Cette année le bœuf a été estimé à 50.000 F C. F. A.

L'impôt sur la propriété bâtie et non bâtie, l'impôt foncier sur les terrains. Le taux de cet impôt est variable suivant la nature de la culture: 13 F à l'are pour le café, tabac, plante à parfum, 2 F pour le riz. Les terrains non cultivés payent un impôt de 1 F l'are.

Des méthodes fiscales de Madagascar doivent certainement être modifiées et adaptées aux conditions locales. Les contribuables demandent que l'administration fasse un effort d'austérité, mais ils exigent aussi une revision des méthodes des impôts en particulier, et ils demandent que les méthodes actuelles de taxation soient remplacées par l'imposition établie au sein d'une commission provinciale de fiscalité.

(1) Voir en annexe la motion adoptée par cette commission.

3. — Les disponibilités monétaires et le crédit.

Les renseignements statistiques qui nous sont parvenus ne permettent pas de dégager encore une évolution de la monnaie et du crédit au cours de l'année 1956 où seuls quelques éléments disparates permettent d'avoir une vue approximative sur ce problème. Cependant le bilan de la monnaie et du crédit en 1955 est nettement établi.

A. — *Les disponibilités monétaires.*

La masse monétaire durant l'année 1955 est passée de 30,7 milliards de francs à 35,1, soit un accroissement de 14,1 p. 100 alors que l'année précédente avait connu une expansion monétaire de 4,1 p. 100 seulement.

Il faut remarquer que l'augmentation de la masse monétaire est intervenue brusquement durant le second semestre 1955, comme le prouve le tableau suivant:

	1er JANVIER	31 MARS	30 JUIN	30 SEPTEMBRE	31 DÉCEMBRE
1954:					
En milliards de francs	29,5	28,8	29,1	30,6	30,7
En indices (1)	100	97	99	104	104
1955:					
En milliards de francs	30,7	28,6	38,3	32,2	35,1
En indices (1)	100	93	92	105	114

(1) Base 100 en début d'année.

En ce qui concerne la monnaie fiduciaire, celle-ci s'est acrue de 7,3 p. 100 au cours de l'année 1955, alors qu'elle était restée d'un niveau constant en 1954. La brusque contraction qui se produit à partir du 30 juin (11 p. 100) a été particulièrement importante puis le niveau des billets a été ramené à celui de 1952. Cette situation provient évidemment du début de la dépression économique qui a été causée par la chute des cours mondiaux, notamment sur le prix du café. Elle s'explique également par le déficit de la balance commerciale durant le premier semestre 1955 qui a dépassé 13 milliards de francs contre 8 milliards l'année précédente.

Cependant au cours du deuxième semestre 1955, une situation plus équilibrée tend à s'affirmer, puisque le déficit de la balance commerciale dépasse de peu 1 milliard alors que son montant était supérieur à 7 pour la période correspondante de l'année 1954.

Cet accroissement des disponibilités monétaires est donc dû d'une part, à l'accroissement de la circulation fiduciaire et pour une autre part aux dépôts de fonds qui se chiffrent à 910 millions.

Le volume des dépôts en banque atteint un maximum à la fin du premier trimestre 1955. En fin d'année il s'élevait à 14,2 milliards de francs, soit un montant supérieur de 23,7 p. 100 à celui du début de l'année.

Le volume des dépôts à la caisse d'épargne et celui des bons du Trésor n'ont accusé que de faibles variations, respectivement: plus 52 millions et plus 6 millions.

B. — *Contre-partie des disponibilités monétaires.*

Les crédits bancaires ont diminué de 1.452 millions dans le cours de l'année, soit 7 p. 100. Cette contraction a porté sur les crédits à court terme, moins 1.886 millions, soit 11 p. 100 et sur les crédits à moyen terme, moins 257 millions. Les crédits à long terme ont au contraire augmenté de 691 millions. L'ensemble des crédits à moyen et à long terme a ainsi augmenté de 434 millions représentant un pourcentage de 11,24 p. 100.

Il faut remarquer que jusqu'à fin décembre 1955, les crédits ont toujours dépassé le montant des disponibilités monétaires par suite de l'importance du solde débiteur du compte ouvert à la banque de Madagascar sur les livres du Trésor. A cette date ils ont été ramenés légèrement en-dessous (37,7 milliards de francs, contre 35,1).

La diminution des crédits à court terme est due à l'action des banques locales, qui ont estimé que les maisons d'importation avaient commis des excès en finançant des stocks excessifs qui n'avaient pu être écoulés sur le marché.

La diminution des crédits à court terme résulte également de la réduction de la valeur des produits exportés à la suite de la baisse des cours. L'examen des résultats de la centralisation des risques fait apparaître la régression des crédits au cours de l'année 1955. Cette diminution semble essentiellement imputable à la chute des crédits à l'importation (moins 2,1 milliards de francs).

La position des avoirs francs à l'Institut d'émission est étroitement liée au volume des crédits. A la fin de l'année 1955, l'Institut d'émissions avait pour la première fois depuis de nombreuses années un solde positif d'avoir francs (plus 1,6 milliard), alors que sa position au 31 décembre 1954 était de moins 4,7 milliards de francs. Cette amélioration est due pour une part à celle de la balance commerciale. Les transferts postaux de la zone d'émission ont augmenté de 790 millions, alors que les transferts bancaires vers la métropole, du fait de la régression des importations, diminuaient de 1,7 milliard.

La cause principale de cette situation résulte de l'accroissement des transferts publics vers la zone d'émission: plus de 22 milliards en 1955, contre 15,5 en 1954.

En définitive, on peut conclure que l'année 1955 a été marquée par un assainissement des trésoreries qui ont réussi à surmonter la crise économique sans trop de dommages. Surtout, il faut noter que les conséquences monétaires de cette crise économique ont été limitées par l'augmentation des dépenses publiques. En définitive, la stabilité et l'équilibre monétaires ont été maintenus grâce à l'accroissement des investissements publics effectués par la métropole.

L'année 1956 a connu un certain redressement économique qui a toutefois été d'une faible importance. Pour redresser les incidences de ce redressement économique, les services du haut commissariat à Madagascar ont établi un bilan de la situation monétaire au 30 juin écoulé, par comparaison avec la même situation à la même date de l'année précédente. Ces éléments permettent de penser qu'il n'existe qu'une légère amélioration par rapport à la fin de l'année 1955, mais cette amélioration serait plus importante par rapport à la fin du premier semestre dernier; les moyens de payement se sont accrus de 23,8 p. 100 par rapport au 30 juin, et de 4,27 p. 100 par rapport au 31 décembre. Cette augmentation résulte à la fois de l'accroissement de la circulation fiduciaire et des autres moyens de payement.

Le volume des crédits n'a pas été influencé par les modifications intervenues dans la situation économique. Il ne dépasse jamais pour les périodes considérées 19 milliards.

Par ailleurs, on enregistre que des variations extrêmement légères dans le volume des diverses catégories de crédits accordés alors que les mouvements importants se situaient, comme on l'a vu durant le second semestre 1955, au cours du premier semestre 1956, les variations sont pour ainsi dire insignifiantes.

La reprise des importations était tout juste amorcée au terme du premier semestre de cette année et, dans ces conditions, il était anormal qu'il n'y ait eu aucune incidence sensible soit sur le volume des crédits, soit sur les disponibilités monétaires.

Si la reprise des achats à l'extérieur s'est accentuée au cours du troisième trimestre, ce mouvement ne sera pas marqué dans l'évolution des volumes de la monnaie et du crédit du fait que les événements intervenus au Proche-Orient contrarieront les variations précitées.

CRÉDITS ACCORDÉS PAR LA BANQUE	1954 (moyenne).	1955 (décembre).	1956 (octobre).
1° Avances et réescomptes:			
A court terme: par l'institut d'émission	5.513	4.357	4.916
A moyen terme:			
Par l'institut d'émission	1.439	903	1.361
Par la C. C. F. O. M	91	25	»
A long terme: au secteur public.	175	492	1.028
2° Crédits aux utilisateurs:			
A court terme:			
Par les banques de réescomptes	4.395	4.174	4.160
Avances, comptes courants d'avances	10.883	9.843	10.908
Par le crédit agricole	237	255	178
A moyen terme:			
Par les banques	1.261	1.188	1.368
Par la C. C. F. O. M	30	12	3
Par la C. C. C. A	420	313	276
Par le C. M	458	380	313
Par le S. I. M	243	262	235
A long terme:			
Au secteur privé	1.374	2.131	2.304
Au secteur public	7.514	8.851	9.527
Crédits documentaires	688	1.045	1.376
3° Nombre de comptes débiteurs	3.648	3.068	3.216

Concernant les « crédits aux utilisateurs », particulièrement ceux à moyen terme, nous remarquons qu'à elles seules, les banques accordent trois fois plus de crédits que la caisse centrale de crédit agricole et le crédit de Madagascar, bien qu'à un taux d'intérêt sensiblement supérieur à celui de ces deux organismes d'Etat.

Cette situation paradoxale découle du fait de la lenteur de décision de ces organismes administratifs et des multiples formalités à remplir. Il arrive que certaines demandes de prêts à moyen ou long terme attendent un an pour faire l'objet d'une décision bien souvent négative. Elle est contraire au but d'expansion économique poursuivi et c'est la raison pour laquelle, bien que ce soit plus onéreux, les utilisateurs préfèrent généralement s'adresser aux banques qui règlent les affaires immédiatement.

Cette situation pourrait être rapidement améliorée si le crédit de Madagascar était autorisé, après délibération de son conseil d'administration à accorder des prêts jusqu'à concurrence de 20 millions C. F. A., son plafond actuel non soumis à son autorité de tutelle de 8 millions étant nettement insuffisant par rapport à la conjoncture actuelle.

Tableau faisant ressortir en millions de francs métro les transferts Madagascar/France réalisés par la Banque de Madagascar et des Comores.

ANNÉES	POUR LE COMPTE des trois autres banques.	POUR COMPTE de la clientèle.	TOTAL
1953	11.614	5.105	16.719
1954	10.258	4.650	14.908
1955	9.942	4.175	14.117
1956	13.510	4.503	18.013

VIII. — EVOLUTION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE DEPUIS 1953

1953, année choisie comme point de départ de l'étude présente, ne constitue pas, à vrai dire, une date dans l'évolution administrative du territoire.

Les grandes étapes de cette évolution sont, comme pour les autres territoires d'outre-mer, d'une part l'année 1946 au cours de laquelle le Gouvernement de la République a, par une série de décrets, procédé aux premières réformes de structures appelées à engager les territoires d'outre-mer dans la voie tracée par la nouvelle constitution, d'autre part l'année 1956 où, compte tenu des progrès accomplis et de l'expérience acquise par les populations d'outre-mer, le vote de la loi-cadre va permettre à ces populations de franchir un nouveau et important pas en avant dans la gestion de leurs propres affaires.

Ce n'est pas à dire qu'entre ces deux étapes l'organisation administrative de Madagascar n'ait pas subi d'importantes et parfois décisives modifications. Si l'on excepte celles relativement mineures qui ne portent que sur l'aménagement à l'intérieur des provinces des limites de certaines circonscriptions (création du district d'Amboasary en mai 1955, création ou modification de postes, gouvernements et cantons...) on notera à ce sujet, dans l'ordre chronologique:

1° La réforme municipale issue de la loi du 18 novembre 1955 qui, en ce qui concerne Madagascar, s'est traduite par l'érection en commune de plein exercice, les premières dans l'histoire de la Grande Ile, des cinq municipalités de Tananarive, Fianarantsoa, Majunga, Tamatave et Diégo-Suarez ainsi que, par l'accession au statut en commune de moyen exercice de quinze communes de moindre importance.

Ce nouveau régime municipal est entré en application au lendemain des élections du 18 novembre 1956;

2° La réorganisation des institutions rurales de base (collectivités autochtones rurales) dont l'arrêté du 28 novembre 1955 complété et modifié par l'arrêté du 20 décembre 1956 ont fait de véritables « communes rurales ».

L'évolution intervenue dans ce domaine fait l'objet d'une note à part;

3° La nouvelle composition des assemblées locales et la création de la province de Diégo-Suarez, issues de la loi du 10 novembre 1956.

a) Nouvelle composition des assemblées locales.

Aux termes de la loi précitée, le nombre des membres des assemblées représentatives et provinciales qui était respectivement de 36 et de 30 (35 pour Tuléar) a été porté à 54 et 40.

b) Création de la province de Diégo-Suarez.

La même loi du 10 novembre 1956 a créé une sixième province à Madagascar: celle de Diégo-Suarez. Cette création qui répond à de nombreux impératifs d'ordre historique, géographique, économique et ethnique appelait un remaniement des limites des provinces. Ce remaniement a fait l'objet de l'arrêté du 16 janvier 1957, aux termes duquel la province de Diégo-Suarez est constituée par:

1° Les districts de Diégo-Suarez, Vohémar, Ambilobé, Nossi-Bé, Ambanja relevant jusqu'alors de la province de Majunga;

2° Les districts d'Andapa, Sambava et Antalaha qui relevaient de la province de Tamatave.

Cependant que les trois districts nord de la province de Tuléar: Morafenobe, Antsalova et Maintirano sont rattachés à la province de Majunga.

Ainsi, par le jeu successif des textes législatifs ou réglementaires, intervenus au cours de ces derniers mois, l'organisation administrative du territoire a déjà subi des changements importants.

L'entrée en vigueur de décrets pris en application de la loi-cadre du 23 juin 1956, doit entraîner des modifications plus profondes pour l'avenir de la population.

« Le caractère particulier de Madagascar, collectivité territoriale composée de provinces différenciées », a amené à organiser « une répartition des compétences entre les autorités territoriales et provinciales » affirmant « la personnalité de la collectivité territoriale et des provinces, tout en conservant à Madagascar un caractère unitaire concrétisé par l'existence d'un conseil de gouvernement central » (1).

L'application des décrets d'ordre économique offre la possibilité de moderniser la structure de l'économie rurale revivifiée par la réorganisation des collectivités rurales, et tend à faciliter l'extension d'une politique d'investissements indispensables à la mise en valeur du territoire.

(1) Décret du 3 décembre 1956 (rapport, Assemblée nationale).

L'avenir et le développement économique de la grande île dépendent de l'orientation qui sera donnée aux nouvelles relations qui doivent s'établir avec la métropole.

*
**

En résumé, tout ce qui précède n'implique pas de conclusions d'un caractère pessimiste.

Il faut en effet rappeler que pendant une période de dix années (1940-1950) Madagascar n'a pu travailler qu'à la mesure des faibles moyens dont elle disposait.

C'est ainsi qu'après la guerre et les troubles sociaux de 1947, le territoire s'est trouvé devant une tâche immense à réaliser, à savoir, la remise en état de toute l'infrastructure, routes, voies ferrées, terrains d'aviation, installations portuaires, plantations, etc. En bref, c'est un retard de dix ans encore incomplètement comblé, soit un handicap très lourd.

A fin 1956, il semble permis de conclure que Madagascar paraît s'engager sur le chemin de la « remontée ».

Pour toutes les raisons déjà précisées, la conjoncture actuelle fait ressortir que Madagascar demeure un territoire insuffisamment développé, essentiellement agricole et dont l'industrie est encore embryonnaire.

ANNEXE I

Motion adoptée par la commission d'étude de la fiscalité de Madagascar.

Les représentants des organisations suivantes:

La fédération des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture de Madagascar;

L'union des syndicats d'intérêt économique de Madagascar et dépendances;

Les syndicats des artisans et petites entreprises de Tananarive et de Tamatave;

Le syndicat des ingénieurs, cadres et agents de maîtrise de Madagascar;

La confédération chrétienne des syndicats malgaches;

L'union des syndicats autonomes de Madagascar;

La fédération des syndicats des travailleurs de Madagascar;

Le cartel des syndicats de fonctionnaires et agents de services publics de Madagascar,

Membres de la commission d'étude de fiscalité, réunis en séance de travail les 3 et 4 octobre 1956 à Tananarive,

Constatant que la situation des finances publiques du territoire leur ayant été exposée par M. le directeur des finances et de la comptabilité, président de la commission d'étude de la fiscalité, se trouve dans la position suivante:

Pour 1957, en déficit au minimum d'un milliard de francs C.F.A., malgré les massives augmentations apportées par délibérations de novembre 1955 de l'assemblée représentative de Madagascar à l'impôt cédulaire sur les bénéfices divers (I. B. D.) et à l'impôt général sur le revenu (I. G. R.), bien que la mise en place de la loi-cadre fera prendre en charge par la métropole certains personnels de la fonction publique, notamment les cadres d'Etat;

Pour 1958 et 1959, nos finances publiques subiront de nouvelles aggravations de ce déficit par le poids de l'augmentation des charges au titre de l'enseignement et de la santé publique en particulier et par le remaniement des assemblées locales (loi-cadre),

Qu'en conséquence, M. le directeur des finances et de la comptabilité estime tout dégrèvement fiscal pour l'année 1957 impossible. Si certains dégrèvements étaient envisagés ils devraient, dit-il, être compensés par augmentation de taux des impôts existants, ou création d'autres impôts. En outre, il précise que toute diminution appréciable des dépenses dans le projet de budget 1957 est illusoire,

Que par ailleurs, il est déjà demandé aux impositions indirectes à Madagascar à peu près tout ce qu'elles peuvent produire, et que les impôts directs sur les revenus ont sensiblement dépassés les taux compatibles avec le maintien de l'esprit d'entreprise eu égard aux conditions anormalement dures de la production dans le territoire,

Considérant que la position géographique de Madagascar nous défavorise nettement dans les échanges internationaux,

Que notre production est sévèrement affectée par de multiples causes intérieures, notamment le manque d'équipement en réseau routier de pénétration, et droits de sortie, etc.,

Que notre main-d'œuvre demande à être perfectionnée en vue d'arriver à une productivité compétitive,

Que l'effectif de nos contribuables « réels » n'atteint pas 200.000 pour une population supérieure à quatre millions d'habitants, ce qui donne la mesure de notre actuelle pauvreté,

Demandent:

Que l'administration du territoire entre immédiatement dans une ère non seulement d'économies mais d'austérité; qu'en particulier il soit prescrit par voie d'arrêté que toute construction à caractère luxueux ou que tout ouvrage à utilité non nettement évidente soient prohibés,

Que les budgets des dépenses de 1957 soit l'objet de soins extrêmement attentifs afin d'y pratiquer, si possible, le maximum d'abattements compatibles avec les seules véritables et urgentes nécessités,

Que dans les budgets annuels du territoire, les dépenses des services de la santé publique et de l'enseignement qui sont en progression constante ainsi que celles à caractère de souveraineté ou de sécurité soient isolées dans une section spéciale afin que la métropole y participe dans une mesure normale étant en effet observé que ces charges très importantes dépassent sensiblement les possibilités financières de notre territoire dont la productivité est encore au stade élémentaire,

Que l'exonération d'I. B. D. soit accordée pendant les deux premiers exercices de leur activité nouvelle aux entreprises marginales qui ont été l'objet d'une reconversion utile; que l'exportation des produits de l'industrie et de l'artisanat soit largement encouragée,

Que des moyens accrus en matériel (mécanographie) et en personnel soient donnés aux services des contributions directes, indirectes et des douanes pour leur permettre d'obtenir une efficacité accrue,

Que les petits commerçants et artisans aient obligation de tenir, à défaut d'une comptabilité sommaire, un carnet-agenda que leur fournira, à titre onéreux, l'administration, dans lequel le montant et l'origine de leurs achats auraient à être journellement notés.

Que des mesures soient étudiées au plus tôt afin de remédier aux abus qu'entraînent les taxations d'office des contribuables de brousse, et qu'en particulier une commission de contrôle des propositions faites par les chefs de canton soit créée au chef-lieu de chaque district devant laquelle les intéressés (agriculteurs, artisans et commerçants, etc.) auront la faculté de présenter leurs moyens de défense,

Que les délais de procédure entre la saisie et la vente des biens de contribuables défaillants puissent être évités dans toute la mesure du possible,

Que la profession de collecteur soit étroitement réglementée et surveillée afin que les infractions commises soient sévèrement réprimandées,

Qu'un programme de reconversion des entreprises marginales soit étudié dans les meilleurs délais,

Qu'un éventail plus détaillé des patentes soit étudié,

Que pour pallier le découragement évident qui se manifeste par la chute des revenus imposables et par un nombre toujours croissant de chômeurs — le problème du chômage devant être immédiatement résolu efficacement, il importe au plus haut point d'éviter d'aggraver la contraction amorcée des activités des entreprises ce qui produirait le maintien des taux plafonds actuels de la fiscalité directe (I. B. D. et surtout I. G. R.); qu'il y a lieu, en conséquence, de revenir aux taux d'impôt général sur le revenu appliqués en 1954, faute de pouvoir restaurer pour des raisons budgétaires ceux en vigueur en 1951, parce qu'il est vital d'encourager non seulement le maintien mais le développement du volume des entreprises importantes, moyennes et petites du territoire. Celles-ci en effet sont exagérément pénalisées dans leur profit net, désormais réduit par le poids de leurs charges sociales actuelles et prochaines: en particulier de celles rendues indispensables par une amélioration rapide du niveau de leurs travailleurs,

Qu'un conseil économique de Madagascar soit créé dans lequel seront représentées toutes les activités professionnelles du territoire et les organisations syndicales, patronales et ouvrières,

Que l'actuelle commission de la fiscalité soit maintenue en activité jusqu'à la création du conseil économique précité et qu'elle soit convoquée en quinze jours environ avant la prochaine session budgétaire de l'assemblée représentative,

Qu'une délégation de l'actuelle commission soit entendue lors des travaux en commission des finances et en toutes autres commissions compétentes de l'assemblée représentative.

Tananarive, le 4 octobre 1956.

ANNEXE II

Balance générale des payements entre Madagascar et les pays étrangers du 1er janvier 1955 au 31 décembre 1955.

(En milliers de $ monnaie de compte.)

DÉSIGNATION	RECETTES					DÉPENSES				
	Zone $ et Canada. 1	U. E. P. Total. 2	U. E. P. Dont zone £. 3	Autres. 4	Total (1+2+4). 5	Zone $ et Canada. 6	U. E. P. Total. 7	U. E. P. Dont zone £. 8	Autres. 9	Total (6+7+9). 10
I. — *Payements courants.*										
A. — Marchandises (exportations, importations)	11.419	4.397	2.711	1.269	17.085	9.634	12.224	5.113	2.534	24.392
B. — Touristes et voyageurs	10	47	47	»	57	11	136	101	16	163
C. — Transports	18	156	78	1	175	694	1.076	728	71	2.471
1. Maritimes	18	156	78	1	175	692	1.701	727	70	2.463
2. Autres	»	»	»	»	»	2	5	1	1	8
D. — Assurances	»	»	»	»	»	10	11	5	»	21
E. — Revenus du capital	»	»	»	»	»	5	24	16	»	29
F. — Services divers	39	56	34	13	108	566	383	266	5	954
1. Revenus du travail	1	»	»	»	1	1	293	224	1	295
2. Revenus de la propriété intellectuelle	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3. P. T. T., radio	»	1	1	»	1	1	15	3	»	16
4. Autres services divers	38	55	33	13	166	564	75	39	4	643
G. — Recettes et dépenses gouvernementales	»	29	29	»	29	»	»	»	»	»
a) Recettes et dépenses à l'étranger	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
b) Dépenses et recettes gouvernements étrangers	»	29	29	»	29	»	»	»	»	»
H. — Règlement d'opérations nées pendant la période des hostilités	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
J. — Opérations diverses	1.891	261	242	1	2.153	273	774	598	12	1.059
K. — Annulations et rétrocessions	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	13.377	4.946	3.141	1.284	19.607	11.193	15.258	6.827	2.638	29.089
Soldes des payements courants	»	— 10.312	— 3.686	— 1.354	— 9.482	+ 2.184	»	»	»	»
II. — *Opérations en capital*										
A. — Investissements et crédits privés	168	93	60	»	261	»	1	»	»	1
1. Liquidation et constitution d'investissements privés à l'étranger	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
2. Constitution et liquidation d'investissements privés à l'étranger	20	13	13	»	33	»	»	»	»	»
3. Divers	148	80	47	»	228	»	»	»	»	»
B. — Investissements et emprunts publics	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	168	93	60	»	261	»	1	»	»	1
Soldes des opérations en capital	»	»	»	»	»	+ 168	+ 92	+ 60	»	+ 260
Soldes globaux	»	— 10.220	— 3.626	— 1.354	— 9.222	+ 2.352	»	»	»	»

ANNEXE III

L'infrastructure.

Le rail.

Si le réseau ferré malgache (859 kilomètres de voies métriques) n'a pas été allongé depuis 1946, le matériel roulant et la voie ont été considérablement améliorés par la régie des chemins de fer — établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1950.

Le matériel roulant.

Les 109 locomotives à vapeur ont été progressivement remplacées par 39 motrices Diesel électriques auxquelles leur souplesse d'utilisation et leur endurance permettent d'assurer un service supérieur. Quant aux wagons (voyageurs et marchandises), leur parc a été entièrement renouvelé de façon à mettre la charge brute des trains remorqués et leur vitesse en harmonie avec les possibilités des machines Diesel. Pour les liaisons rapides destinées aux voyageurs, la régie des chemins de fer a effectué l'acquisition de 17 autorails ou michelines.

La voie.

En fin 1956, 295 kilomètres de voie ont été équipés de rails lourds montés sur les traverses métalliques et de nombreuses rectifications de tracé ont été effectuées sur la ligne Tananarive—Tamatave particulièrement accidentée; parallèlement a été entrepris le renforcement des ouvrages d'art pour leur permettre de supporter le passage des convois lourds.

La modernisation du matériel a accru la capacité de transport du chemin de fer et lui a permis de faire face à un trafic de marchandises doublé par rapport à 1946.

La route.

Le réseau routier de Madagascar comprend:

— 3.000 kilomètres de routes d'intérêt général;

— 1.300 kilomètres de routes d'intérêt provincial;

— 1.500 kilomètres de routes d'intérêt local.

Equipement de base sur le plan économique — car, dans la majorité des cas, seul moyen d'évacuation des produits de l'intérieur — le réseau routier a bénéficié d'améliorations importantes. Quelques exemples chiffrés en fournissent la démonstration:

— en 1946, il n'y avait en routes bitumées que certaines voies urbaines;

— en 1956, il existait 1.331 kilomètres de routes modernes à revêtement de bitume

Le parc de véhicules à moteur a été multiplié par 8, passant de 3.600 unités à 29.800, l'intensité du trafic sur certains grands axes ayant triplé ou quadruplé. La consommation d'essence est passée de 29 millions de litres en 1946 à 70 millions en 1956.

L'effort d'équipement routier a été réalisé aussi bien grâce aux crédits du F. I. D. E. S. que sur les ressources locales. Celles-ci ont affecté à la modernisation du réseau près de 450 millions de francs C. F. A. par an depuis 1952. Cet effort va se trouver accru du fait que la création, dans le milieu de l'année 1956, d'un fonds routier doté des recettes provenant d'une taxe sur l'essence et qui disposera ainsi, dans l'avenir immédiat, de ressources s'élevant de 900 millions de francs C. F. A. par an; son effort portera moins sur l'aménagement des grands axes que sur celui des routes de desserte économique dont l'amélioration contribue à diminuer le prix de revient de la production.

Les ports.

Du fait de son caractère insulaire, Madagascar assure par la mer la majeure partie de ses relations commerciales avec le reste du monde. Le développement considérable des liaisons aériennes n'a pas modifié cette situation, l'avion n'ayant détourné à son profit qu'une part du trafic des voyageurs et des produits dont le rapport de la valeur au poids est très élevé. La voie maritime reste également employée pour une grande part pour les relations entre les divers points côtiers de l'île elle-même.

L'accroissement du trafic portuaire (465.000 tonnes en 1946, 1.038.000 en 1956) a été autorisé par la modernisation des équipements dont Tamatave, premier port de l'île, a principalement bénéficié (construction d'un quai de batelage, extension des surfaces couvertes, constructions en cours de nouveaux quais pour les navires longs-courriers, débouché dans la rade du canal des Pangalanes); la durée moyenne des escales a pu ainsi y être ramenée de 5,6 jours à 2,8 jours et le tonnage manipulé par jour, pour un navire, accru de 290 à 450 tonnes. Les deux ports importants, Majunga et Tuléar, ont vu leurs installations agrandies et les ports secondaires (Manakara, Morondava, Fort-Dauphin, Hellville) ont reçu des dotations qui leur permettront de faire face au trafic des dix prochaines années.

L'infrastructure aérienne.

En 1946, l'infrastructure aéronautique — à l'exception de la piste bitumée d'Arivonimamo, point de touchée des appareils transcontinentaux — était encore telle que l'avaient créée avant-guerre les pionniers de l'aviation militaire et de l'aviation civile, c'est-à-dire que les terrains ne comportaient que des pistes couvertes d'herbe et qu'il n'existait d'autre aide à l'atterrissage que la fumée d'un feu allumé, lorsque se présentait un avion.

Si cet équipement sommaire convenait au matériel volant peu exigeant de l'époque — trimoteurs « Junker » 52 — il s'est trouvé inadapté à la mise en service progressif des Douglas « Dakota ».

Il a donc fallu rectifier ou allonger de nombreuses pistes, et, pour les aérodromes les plus fréquentés, exécuter des revêtements bitumés, en même temps que le réseau de balisage et de liaisons radioélectriques était progressivement perfectionné.

L'infrastructure aérienne du territoire comprend ainsi, actuellement, 94 aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique, dont 8 comportent une piste bitumée.

Grâce à cet effort d'équipement, qui a permis la mise en service d'avions plus lourds, donc, une diminution de tarifs, le trafic aérien total a pu voir, de 1946 à 1956, le nombre des passagers transportés passer de 40.500 à 69.000 et le tonnage du fret s'élever de 1.600 tonnes à plus de 5.500 (1).

2° Projet d'avis.

Le Conseil économique,

Vu l'article 4, deuxième alinéa, de la loi du 20 mars 1951 l'invitant à donner son avis sur l'évolution de la conjoncture économique,

Après avoir entendu le rapport présenté au nom de la commission de l'économie de l'Union française par M. D. Serrure;

Considérant que:

En ce qui concerne:

1. La situation démographique.

Depuis 1946, on constate une très nette augmentation de la population de Madagascar.

Le service de santé a contribué à cette amélioration par son action efficace.

Cet essor démographique pose dès maintenant des problèmes économiques et sociaux.

2. Production agricole.

La production agricole se présente, sauf pour les produits secondaires, sous des aspects bien meilleurs qu'en 1953, grâce aux mesures de soutien, aux efforts entrepris pour l'amélioration des rendements et des qualités et aux nouvelles méthodes d'encadrement rural.

(1) Extrait du rapport décennal du haut commissariat de Madagascar 1946-1956.

Ces efforts commencent à faire ressortir leur rentabilité. C'est ainsi que dans différentes régions, des rendements en rizières de 30 à 40 quintaux à l'hectare ont pu être enregistrés, alors que la moyenne est de 12 quintaux environ.

Le riz et le café sont toujours les bases fondamentales et les plus rentables de la production.

Le riz étant la nourriture de base de la population, la production annuelle d'environ 700.000 tonnes, doit être considérée comme hypersensible; de mauvaises conditions climatiques ont obligé les autorités locales à importer du riz de l'étranger en 1956 pour assurer les besoins en période de soudure. Il n'est pas douteux que lorsque les 850.000 hectares de rizières donneront un rendement moyen de 30 quintaux, soit une production totale de 2.550.000 tonnes de paddy, donnant 1.530.000 tonnes de riz, il n'y aura plus de problème de nourriture de base.

Le programme de secteurs de paysannat faisant l'objet d'une aide importante de la métropole: exemple la tranche 1956-1957 de 850 millions de francs accordée par le Fides; toutes les parties en cause auront certainement à cœur de le réaliser au mieux des intérêts de tous.

Concernant la production caféière, les efforts entrepris pour l'amélioration des rendements et de la qualité ont amorcé la marche vers le but recherché, soit une production annuelle de 100.000 tonnes.

En effet, le tonnage exporté en 1956, soit 52.477 tonnes, dépasse de 11.000 tonnes celui de 41.486 tonnes exporté en 1954 et de 5.000 tonnes celui de 47.737 tonnes en 1955.

L'amélioration de la qualité se poursuit et Madagascar arrive à exporter 68 p. 100 de sa production en « type supérieur »; ce pourcentage atteignait à peine 45 p. 100 en 1954; celui de 75 p. 100 devrait pouvoir être atteint en 1957.

On peut donc affirmer que ces deux produits: café et riz, constituent bien la base fondamentale de la production.

En supposant que les tonnages recpectivement exportés soient actuellement de 100.000 et 200.000 tonnes, nous arriverions aux cours pratiqués en 1954 à une valeur en millions de francs C. F. A. de:

1. Café (100.000 tonnes)	13.400
2. Riz (200.000 tonnes)	5.060
	18.460

soit une plus-value de 10 milliards de francs C. F. A. par rapport aux 8 milliards 350 millions exportés à fin 1956, pour le plus grand bien de la situation budgétaire, de la balance commerciale et, ce qui importe le plus, du niveau de vie des populations, demeurant entendu que *les prix doivent être competitifs.*

3. Elevage.

Le caractère de gravité de la situation se maintient à peu près au même niveau qu'en 1953 et, si un redressement n'intervient pas rapidement, il n'est pas interdit de prévoir que dans dix ans environ, on risque de voir Madagascar dans l'obligation d'importer de la viande, alors que ce territoire devrait en être un réservoir de premier rang dans le monde.

4. La forêt.

Il est incontestable que Madagascar est dans une situation de déforestation avancée, son taux de boisement approximatif n'est que de 13 p. 100 contre 33-35 p. 100 en France

Aussi devons-nous nous réjouir des efforts sérieux entrepris depuis deux ans. C'est ainsi qu'à côté des crédits du plan qui permettront en 1958 d'enregistrer une reforestation de 15.000 ha, le budget local a effectué un effort correspondant en finançant la plantation de 8.000 ha pendant la période de 1954 à 1956.

La pisciculture se développe favorablement.

5. Production minière.

La production minière demeure peu importante, en général, avec ses postes habituels, soit graphite, mica et quelques autres produits de faibles tonnages.

L'exploitation des minerais radioactifs ne semble pas devoir prendre une extension répondant aux espoirs que l'on a pu fonder sur la richesse et la qualité des gisements

Concernant le pétrole, les recherches continuent, mais toujours sans succès.

Le problème de l'exploitation des gisements de charbon de la Sakoa est toujours à l'ordre du jour. Cependant, il est maintenant établi que des réserves suffisantes de charbon exploitable existent pour qu'il soit possible d'envisager une exploitation de un million de tonnes par an minimum, ce charbon ayant un pouvoir calorifique supérieur de 6.700 a 6.900 calories. Les réserves immédiatement exploitables sont évaluées à 50 millions de tonnes environ dont la qualité est analogue à celle du bassin houiller sud-africain à l'Est de Prétoria.

6. Niveau de vie et salaires.

L'effectif des salariés est faible et a encore sensiblement diminué en 1956, passant de 254.00 en 1954 à 247.000 en 1955 et 230.000 en 1956, soit, en trois ans, une diminution de 24.000 salariés.

Cet effectif ne représente que 4,5 p. 100 environ de la population, ce qui traduit la faible industrialisation du territoire.

— sans être encore inquiétant, le problème du chômage vient de se poser et il faut s'en préoccuper;

— une remise en ordre des salaires est actuellement étudiée par les commissions consultatives du travail ainsi que la réduction du nombre des zones.

Il faut cependant retenir que la conjoncture actuelle de Madagascar n'est pas présentement très favorable.

Concernant l'évolution du niveau de vie des populations, il s'agit d'un problème très complexe, n'ayant pas encore fait l'objet d'études approfondies, ce qui est regrettable.

Il faut retenir que les populations de Madagascar comportent vingt-deux races différentes ayant chacune leurs mœurs et coutumes particulières d'où la difficulté de déterminer le niveau de vie respectif.

Ce n'est donc que par voie de sondages et en procédant par certaines comparaisons d'une époque à une autre qu'il est possible d'admettre une amélioration certaine du niveau de vie.

Le développement économique du territoire a permis de dégager une élite parmi l'ensemble des travailleurs correspondant à 30 p. 100 minimum des effectifs des salariés alors que ces derniers étaient pour ainsi dire nuls en 1938. Il est évident que cette élite bénéficie de taux de salaires bien supérieurs à celui du S. M. I. G.

L'application du code du travail ramenant de 48 à 40 heures la durée du travail réglementaire hebdomadaire et instituant un régime de trois semaines de congés payés constitue une nette amélioration.

En 1956, un régime de prestations familiales a été instauré pour les salariés du secteur privé; les secteurs des gens de maisons et salariés agricoles seront inclus dans le régime général en 1957, soit encore une amélioration supplémentaire en cours d'application.

D'autre part, les services de l'inspection générale du travail précisent que pour une famille de 4 personnes (parents et deux enfants) le pouvoir d'achat en 1956 est majoré de 8 p. 100 par rapport à celui de 1938.

L'inspection générale du travail précise encore qu'en tout état de cause, il est peu de pays ou territoires au monde qui aient conservé au travailleur, au plus bas de la hiérarchie professionnelle, le même pouvoir d'achat qu'en 1938, tout en réduisant la durée effective du travail et en accordant à ce travailleur des avantages sociaux indéniables.

Il convient de souligner quelques signes tangibles de l'élévation du niveau de vie:

a) L'élévation en tonnage des importations globales de 1955 par rapport à 1951, soit 17 p. 100;

b) L'élévation en tonnage des importations globales de 1955 par rapport à 1938, soit 224 p. 100 (en 1955: 452.128 tonnes; en 1938: 139.454 tonnes).

Ces chiffres constituent une preuve de l'élévation directe ou indirecte du niveau de vie. Pour l'ensemble des produits d'alimentation, la consommation s'est élevée sensiblement pendant les cinq dernières années et les prévisions penchent vers une augmentation croissante.

Il apparaît utile, par ailleurs, de rappeler que les populations de Madagascar comportent des classes bourgeoises et moyennes autochtones dont le niveau de vie est égal sinon parfois supérieur à celui de la population européenne assimilée. Elles comportent un nombre important de propriétaires fonciers.

7. *Alcoolisme.*

Les moyens mis en œuvre pour lutter contre ce fléau sont de deux ordres:

a) Action sociale;

b) Action administrative.

Concernant l'action sociale qui s'exerce dans le domaine de la propagande, des résultats tangibles ont été enregistrés.

Cette action menée par des institutions locales anti-alcooliques d'obédience religieuse ou laïque, doit être soutenue par l'octroi de subventions plus importantes que celles déjà existantes.

L'action administrative se limite à des mesures de contingentement et d'apurement des licences dont l'efficacité demeure limitée.

8. *Commerce extérieur.*

Le déficit de la balance commerciale est en diminution régulière depuis 1954; chiffré à 8.013,8 millions C. F. A. contre 6.805,1 à fin 1956.

Il faut souligner que le prix moyen des produits d'exportation, en 1956, a baissé de 23,5 p. 100 par rapport à celui de 1954.

Cette situation fait donc apparaître un important redressement de la situation en 1956 malgré la baisse sensible des cours de réalisation des produits exportés.

9. *Investissements publics et privés.*

L'exécution du plan quadriennal arrêté par l'Assemblée représentative de Madagascar en avril 1954 se poursuit:

Dans le second plan quadriennal, les investissements sur fonds F. I. D. E. S. ont permis d'accentuer l'orientation de l'ensemble de ces crédits en faveur de l'action rurale.

Ils doivent permettre, dans des délais raisonnables d'augmenter la productivité et, partant, les niveaux de vie.

Nous relevons avec satisfaction qu'une dotation très importante de 600 millions de francs a été accordées pour l'aménagement du port de Tamatave et le débouché du canal des Pangalanes dans la rade. Cette décision tend à assurer la continuité de la politique préconisée antérieurement par le Conseil économique et relative à la construction accélérée de cette grande voie d'eau fluviale sur la côte Est de Madagascar. Il n'est pas douteux que ces grands travaux constitueront des facteurs importants pour l'abaissement des frais d'approche et des frets.

Concernant les investissements privés, chiffrés à 25 milliards de francs C. F. A. pour la période de 1947 à 1956 inclus et représentant un effort important de ce secteur, il est à craindre que cet effort ne puisse être soutenu en raison des difficultés économiques présentes et d'un régime fiscal généralement considéré comme excessif.

10. *Finances.*

Si les budgets de 1955 et 1956 sont demeurés constants, celui de 1957 est en augmentation de plus de deux milliards de francs C. F. A. par rapport à celui de 1956, dont 500 millions de déficit.

Les dépenses de fonctionnement, beaucoup trop lourdes pour les possibilités du territoire insuffisamment développé, ne permettent aux budgets locaux que de disposer de 7 p. 100 environ de leur montant pour l'équipement, soit un pourcentage insuffisant, ne serait-ce que pour l'entretien du réseau routier, si indispensable au progrès de la production.

Emet l'avis que:

1. — *En ce qui concerne la démographie.*

Il y a lieu de se réjouir de l'accroissement de la population.

L'action des services de santé doit être intensifiée afin que notamment soit menée à bien la lutte contre la tuberculose qui constitue actuellement le grand problème médical de Madagascar, les maladies endémiques traditionnelles étant en nette régression. La tendance marquée par la population à mieux s'adapter aux mesures d'hygiène préconisées doit être développée.

S'il est vérifié par des enquêtes pédologiques continues qu'il existerait 6.500.000 hectares de terres exploitables, dont seulement 1.500.000 hectares environ sont actuellement plus ou moins bien travaillées, Madagascar disposerait de 5.000.000 d'hectares indispensables en vue de faire face aux besoins des nouvelles générations malgaches. Si l'on peut estimer qu'il n'y a donc pas, dans un avenir rapproché, de crainte de surpeuplement, l'accroissement de la population locale doit faire désormais écarter tout projet éventuel d'immigration tant que les expériences entreprises avec les immigrants de la Réunion n'auront pas donné de résultats certains.

Cette situation pose cependant dès maintenant de nombreux problèmes sociaux et économiques, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement, la production et l'habitat.

Au rythme actuel d'accroissement de la population dont le plus récent dénombrement fait apparaître un total de 4.900.000 individus, celui-ci devrait atteindre 8 millions dans vingt ans.

Il importe donc de penser d'ores et déjà aux problèmes qui se posent et de les résoudre avant de se laisser dépasser par les conséquences de la présente et heureuse évolution démographique.

2. — *Production agricole.*

Il est regrettable qu'il ne soit pas à l'heure actuelle possible d'obtenir des indications plus précises sur la production vivrière et les besoins de la population.

Les efforts entrepris en vue de l'amélioration agricole doivent être poursuivis dans tous les domaines.

Les nombreuses créations de secteurs de paysannat doivent provoquer le sentiment collectif et coopératif insuffisamment ancré aujourd'hui, et il y a lieu de se réjouir de l'engouement des collectivités rurales à l'égard de cette nouvelle formule, qui doit permettre d'atteindre rapidement la mise en culture d'un million d'hectares de rizières.

Ainsi, dans les années à venir, Madagascar doit pouvoir exporter 200.000 tonnes de riz après avoir assuré largement les besoins de sa population. C'est le but à atteindre.

Un encadrement rural, composé de personnel technique, doit éduquer et orienter le paysan malgache dans l'amélioration des méthodes de cultures.

Les techniciens de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts et du génie rural pourront en même temps former un encadrement rural autochtone qui assurera la pérennité de cette opération d'envergure. Les « Fermes écoles » et « Ecoles d'agriculture » devraient pouvoir fournir régulièrement un nombre suffisant de moniteurs autochtones. Cela paraît être le meilleur moyen d'inspirer confiance au paysannat malgache, seul facteur de la réussite de ce mouvement.

Il n'est pas douteux que si le fonctionnement des secteurs de paysannat était confié à des fonctionnaires d'autorité d'administration générale, la masse paysanne malgache ne suivrait pas et ce serait la faillite d'une opération dont la rentabilité semble certaine.

Pour plus de précision, il faut éviter de créer un nouveau corps de fonctionnaires d'administration générale pour servir d'encadrement aux « secteurs de paysannat », et pour obtenir des résultats encore plus valables, il est indispensable d'associer étroitement à cette expérience les organisations professionnelles des paysans malgaches.

Cette politique de « secteurs de paysannat » serait incomplète si elle ne comportait pas la création d'un artisanat rural de services qui serait formé et orienté par les techniciens de l'enseignement professionnel dans des sections scolaires ou postscolaires spécialement créées à cet effet. La présence d'artisans auprès des collectivités rurales s'avère indispensable, compte tenu de l'éloignement des secteurs de paysannat des centres urbains importants.

Dans la conjoncture actuelle, c'est donc à ce problème qu'il importe de donner la priorité si l'on veut obtenir une amélioration rapide de la situation économique, soit un remède efficace pour la situation sociale.

Il convient par contre, d'insister sur la position difficile des productions agricoles secondaires (sisal, huiles essentielles, etc.) dont les prix de revient s'avèrent trop élevés.

3. — *Elevage.*

Il importe qu'une politique réelle et efficace de l'élevage soit appliquée d'urgence si l'on veut résoudre ce problème de plus en plus angoissant pour l'économie de la Grande-Ile.

En outre, des crédits importants doivent être mis à la disposition du service de l'élevage, l'allégement, sinon la suppression de la fiscalité appliquée aux bovidés et les vols de bœufs sévèrement sanctionnés, doivent constituer un choc psychologique favorable et déterminant de l'amélioration urgente du cheptel.

De plus, les méthodes primitives d'élevage doivent être efficacement réformées par l'éducation et l'orientation des propriétaires de troupeaux; à cet effet, les secteurs de paysannat pourraient être un sérieux stimulant.

4. — *La forêt.*

Les vastes zones dénudées des Hauts-Plateaux pourraient désormais faire l'objet d'un reboisement général d'une rentabilité certaine. Ainsi les phénomènes d'érosion seraient enrayés, les cours d'eau régularisés et le régime des pluies favorisé.

En outre, cette reforestation permettrait de couvrir les besoins du territoire en bois, lesquels ne manqueront pas d'augmenter au fur et à mesure de l'accroissement démographique.

Dans cette action, les secteurs de paysannat devraient constituer un facteur de réussite important en vue d'accélérer le reboisement de production par la création de peuplements à but économique et social.

Une aide financière efficace doit être maintenue, en particulier pour permettre le recrutement et la formation du personnel technique spécialisé ouvrant ainsi la voie à la création rapide de cadres autochtones des eaux et forêts. Ce sont ces cadres autochtones qui, attachés à leur forêt, devront enseigner aux populations malgaches le respect de la sylviculture et la nécessité de son développement.

Le développement de la pisciculture présente un intérêt particulier à Madagascar. Il convient d'intensifier son extension profitable à la population.

5. — *Production minière.*

La mise en exploitation des gisements de la Sakoa constituerait un progrès vers l'industrialisation de la Grande-Ile en même temps qu'une économie de devises pour la métropole qui continue à acheter du charbon en Afrique du Sud.

Les nombreux petits gisements de cuivre avoisinants pourraient permettre l'organisation d'une petite zone industrielle.

Le problème de la Sakoa devrait être réglé définitivement au profit de l'équipement énergétique de Madagascar plutôt qu'en vue d'éventuelles possibilités d'exportations. Depuis trop longtemps la puissance publique a éludé ses propres responsabilités en s'en tenant à des demi-mesures, parfois onéreuses et sans portée économique.

Une politique énergétique équilibrée doit être élaborée pour l'ensemble du territoire.

La production minière de Madagascar demeure cependant très faible, soit une situation de fait qui ne permet pas de prévoir une industrialisation rapide de ce territoire et cela confirme l'impérieuse nécessité de tout faire pour augmenter rapidement la production agricole.

6. — *Niveau de vie et salaires.*

La répartition des salaires par grandes branches professionnelles fait ressortir la nécessité de promouvoir une politique de formation professionnelle.

Pour faciliter l'embauche des chômeurs, des bureaux de placement devraient être créés dans chaque province et leur fonctionnement confié à l'inspecteur provincial du travail ce qui compléterait efficacement l'action du bureau central de Tananarive.

D'autre part, les chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture apportent leur aide efficace par leurs services de demandes et offres d'emplois.

Il est urgent que des études systématiques soient entreprises pour permettre de déterminer le niveau de vie et de suivre son évolution de façon plus précise.

Si, grâce aux mesures sociales, la légère baisse du pouvoir d'achat constatée depuis 1938 n'a pas pour autant provoqué une diminution du niveau de vie de l'ensemble des salariés, il est incontestable que le niveau de vie des classes laborieuses exige une amélioration accélérée, aussi, paraît-il bon de porter l'accent sur la nécessité d'obtenir une rapide augmentation des salaires minima et professionnels qui devrait aller de pair avec l'accroissement de la productivité.

Dans l'immédiat, la solution serait l'allégement des charges écrasantes frappant la production.

Dans un avenir le plus rapproché possible, améliorer les rendements des surfaces cultivées ainsi que la qualité des produits, augmenter la productivité du travail, diminuer les prix de revient au maximum, en particulier, par l'abaissement du coût des transports intérieurs et des frets.

Il n'est pas douteux que si, avec l'aide des cadres des services techniques et des crédits importants mis à leur disposition, les secteurs de paysannat et les groupements de collectivités prennent conscience du rôle qu'ils ont à jouer dans l'évolution économique et sociale du territoire, ils peuvent contribuer efficacement à la solution de ces problèmes et à l'amélioration du niveau de vie des classes laborieuses.

Malheureusement, un point sombre demeure, à savoir les charges trop lourdes pour un budget général désormais déficitaire.

Il ne faut pas pour autant faire preuve d'un pessimisme exagéré. En effet, les perspectives de récolte pour 1957 sont très bonnes et les prix envisagés plus rémunérateurs qu'en 1956, grâce à l'amélioration des rendements et de la qualité, soit une situation qui devrait permettre aux organismes intéressés de poursuivre rapidement et favorablement la revision des salaires en fonction de l'évolution de la conjoncture économique.

7. — *Alcoolisme.*

Une action sévère doit être entreprise contre les distillateurs clandestins, et leurs intermédiaires, mesure encore plus efficace pour la vie des populations que celles de restrictions, de contingentement d'importation de vin et de bière.

La lutte contre l'alcoolisme, doit être poursuivie avec ténacité, c'est un complément impératif des heureux effets de l'action sanitaire à Madagascar.

L'octroi de subventions aux institutions locales anti-alcooliques doit être accru, et leur action soutenue par le haut comité de la lutte contre l'alcoolisme rattaché à la présidence du conseil.

Les importations de boissons alcoolisées doivent faire l'objet d'une surveillance constante, afin qu'un renforcement des mesures de contingentement puisse intervenir en temps utile, en outre, l'administration devrait accentuer son action sur la diminution des débits de boissons, toutes mesures dont on peut attendre une certaine efficacité.

8. — *Commerce extérieur.*

Il ne semble pas douteux que les efforts entrepris en faveur de la production doivent continuer à se traduire par une amélioration toujours plus sensible du commerce extérieur.

Il n'y a cependant pas lieu de s'inquiéter outre mesure du déficit de la balance commerciale qui se traduit surtout à l'importation par des biens d'équipement et de consommation.

9. — *Investissements publics et privés.*

La situation budgétaire locale étant devenue déficitaire, l'effort d'investissement du territoire ne peut manquer de s'affaiblir.

La tendance qui se dégage en faveur d'une continuité dans les efforts d'investissements fait ressortir que le poids principal demeure supporté par la métropole.

Il n'est cependant pas impossible qu'au terme du second plan quadriennal, soit fin 1958, un redressement sérieux de l'économie générale du territoire soit enregistré, si comme il y a lieu de l'espérer, la production générale augmente.

Il n'est également pas douteux qu'une politique de crédit à moyen et long terme doit favoriser la modernisation de l'équipement et partant la mise en valeur du territoire.

Plus de souplesse dans les opérations des organismes publics de crédits contribuerait à combattre efficacement la pratique de l'usure et favoriserait des investissements rentables.

Il apparait nécessaire que le crédit de Madagascar soit autorisé à accorder des prêts à long terme jusqu'à concurrence de 20 millions de francs C. F. A., son plafond actuel de 8 millions non soumis à son autorité de tutelle étant nettement insuffisant.

10. — *Finances.*

Le pourcentage élevé que les budgets locaux consacrent aux dépenses de fonctionnement fait apparaitre, une fois de plus que le poids principal des efforts d'investissements est supporté par la métropole.

Madagascar étant un pays pauvre en période de croissance, son administration générale apparait beaucoup trop lourde avec ses 28.000 fonctionnaires environ dont 90 p. 100 d'autochtones pour une population inférieure à 5 millions d'habitants, soit autant de fonctionnaires qu'en Afrique occidentale française avec ses 18 millions d'habitants.

Bien que les informations concernant les conditions pratiques de l'application de la loi-cadre, sont encore trop sommaires pour permettre une évaluation précise des incidences budgétaires et financières qu'elle comportera, il est permis de prévoir pour le budget 1957, des charges nouvelles susceptibles d'augmenter sensiblement le déficit de 500 millions de francs C. F. A. déjà enregistré.

En général,

Il faut souhaiter que les recherches minières en cours soient poursuivies, ces dernières pouvant être susceptibles de donner, dans un avenir plus ou moins rapproché des résultats satisfaisants.

Pour demeurer sur le plan des réalités actuelles, il est démontré que la production agricole peut, associée à un artisanat modernisé et à une petite industrialisation adaptée au pays, permettre à Madagascar d'accélérer sa croissance, dans la certitude qu'un travail paisible et productif apportera à sa population qui ne cesse de croître, un niveau de vie toujours meilleur.

L'objectif immédiat et impératif est donc une augmentation sérieuse de la production: les moyens financiers et techniques nécessaires étant mis à la disposition du territoire, rien ne semble s'opposer à ce qu'il soit rapidement atteint.

PROJET DE LOI N° 4469 MODIFIANT LA LOI DU 23 JUIN 1857 ET PORTANT A VINGT ANS LA DUREE DU DEPOT DES MARQUES DE FABRIQUE ET DE COMMERCE

(Question dont le Conseil économique s'est saisi lui-même en application de l'article 1er de la loi organique et de l'article 28 de son règlement intérieur.)

1° Rapport présenté, au nom du Conseil économique, par M. de Laulanie.

Au cours de sa séance du 21 mai dernier, le Conseil économique a décidé de se saisir du problème posé par les marques de fabrique et de commerce, et dans le cadre de cette étude, de la proposition de loi n° 579 de M. Armengaud, sénateur, et du projet de loi n° 4469.

Dès le début de ses travaux, la commission du commerce et de la distribution a constaté que le projet de loi n° 4469 présentait un caractère d'urgence indiscutable, tout en étant d'une portée très limitée.

En effet, *ce projet se borne à porter de quinze à vingt ans la durée de validité du dépôt des marques de fabrique et de commerce.* Mais cette modification est indispensable pour mettre sur ce point la législation française en harmonie avec la plupart des législations étrangères: c'est le cas en particulier de la législation italienne. Or, un accord franco-italien du 8 janvier 1955 prévoit que, sur simple requête du déposant, moyennant le payement d'une surtaxe de 50 p. 100 et remise d'un exemplaire supplémentaire, toute marque déposée dans un des deux pays bénéficiera dans l'autre de la même protection que si elle y avait été déposée directement. Il est bien évident que cette disposition impose que la durée de validité du dépôt soit la même dans les deux pays et que la loi du 23 juin 1857 soit modifiée sur ce point avant la ratification de cet accord. Cette ratification ne saurait tarder.

Ce projet de loi devrait donc être voté le plus rapidement possible.

Aussi le Conseil économique a-t-il décidé de distraire l'étude du projet de loi n° 4469 de l'étude d'ensemble du problème des marques de fabrique, problème sur lequel il donnera un avis dans les derniers mois de cette année.

C'est à l'unanimité des 145 votants qu'il a adopté le projet d'avis suivant:

2° Avis, formulé par le Conseil économique, au cours de sa séance du 24 juillet 1957, sur le projet de loi n° 4469 modifiant la loi du 23 juin 1857 et portant à vingt ans la durée du dépôt des marques de fabrique et de commerce.

Le Conseil économique,

Vu sa résolution en date du 21 mai 1957, par laquelle il s'est saisi du problème posé par les marques de fabrique et de commerce et, dans le cadre de cette étude, de la proposition de loi n° 579 présentée par M. Armengaud, sénateur, et du projet de loi n° 4469;

Estimant que le projet de loi n° 4469, modifiant la loi du 23 juin 1857 et portant à vingt ans la durée du dépôt des marques de fabrique et de commerce ne concerne qu'un point très particulier de la législation sur les marques de fabrique et de commerce, et que son étude peut donc être dissociée de l'étude d'ensemble, entreprise par le Conseil économique;

Après avoir entendu le rapport sur le projet de loi n° 4469 présenté, au nom de sa commission du commerce et de la distribution, par M. de Laulanié;

Considérant que les relations commerciales internationales seront largement facilitées par des dispositions rendant plus efficace la protection dans un pays des marques de fabrique déposées dans d'autres;

Considérant qu'à cet effet la durée de validité des dépôts de marque faits dans les différents pays doit être uniformisée,

Emet à l'unanimité l'avis (1):

Qu'il y a lieu de porter de quinze à vingt années la durée d'effet du dépôt des marques de fabrique et de commerce, ce dépôt pouvant être renouvelé pour un nouveau terme de vingt années, et ceci sans limite.

Et, en conséquence, approuve le projet de loi n° 4469 en formulant le vœu qu'il soit voté dans les plus brefs délais par le Parlement.

ANNEXE

SCRUTIN

sur l'ensemble du projet d'avis sur le projet de loi n° 4469 modifiant la loi du 23 juin 1857 et portant à vingt ans la durée du dépôt des marques de fabrique et de commerce.

Nombre de votants: 145

Ont voté pour. 145

Le conseil économique a adopté.

Ont voté pour (145).

Groupe des travailleurs:

C. G. T. — MM. Bouchaud, Brard, Duret, Furst, Mme Joannès, MM. Laudet, Le Brun, Leroy (André), Marion, Montjauvis, Paul, Racamond, Subreville.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Quirin, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Wilame.

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cuculel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

C. G. C. — MM. Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

Groupe des travailleurs intellectuels. — M. Wolff.

Groupe des travailleurs indépendants. — M. Dewez.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Defond, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Rogliano, Trocmé.

Entreprises commerciales. — MM. Ansieau, Barlangue, Chauchard, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquelle, Stoll.

Groupe de l'artisanat. — MM. Boulland, Canonville, Chareille, Chopin, Colomer, Dallant, Lecœur, Levieux, Ressicaud, Séné.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe de l'agriculture. — MM. D'Andlau, Barré, Bidau, Bohuon, Blaise (F. O.), Bonjean, Bouchard, Carroué (C. G. T.), Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Haniquaut (C. F. T. C.), Havard, Lacaille, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Rousse, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'Union française. — MM. Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Coulibaly (F. O.) Monthé, Pongault (C. F. T. C.).

Groupe de la pensée française. — MM. Branger, Byé, Dumontier, May, Philip, Sauvy, Soula.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des activités diverses. — MM. Ramarony, Robert.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des sinistrés. — MM. Aroud, Barat.

(1) Ce texte a été adopté par un vote au scrutin public, à l'unanimité des 145 votants (voir en annexe le résultat du scrutin).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.